Nations Unies A/75/6 (Introduction)

Assemblée générale

Distr. générale
11 mai 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Points 141 et 142 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2021

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2021

Avant-propos et introduction

Table des matières

Page

Avant-propos 3
Résumé 5
Introduction 7
A. Méthode et structure 13
1. Méthode d'établissement du budget-programme 13
2. Dispositions et règles suspendues pendant la période expérimentale 14
3. Mise en œuvre des résolutions 74/251 et 74/262, concernant la structure du budget 18
B. Postes et autres objets de dépense 30
1. Budget ordinaire : vue d'ensemble 30
2. Analyse des variations 31
3. Postes proposés 43
4. Actualisation des coûts 49
5. Principaux facteurs qui auront une incidence sur le montant des ressources demandées pour 2021 et 2022 50
6. Fonds de réserve pour les exercices 2021 et 2022 52
7. Récapitulatif des changements relatifs aux ressources 52
8. Prévisions de recettes pour 2021 54

* A/75/50.

20-06609 (F) 190520 200520

Merci de recycler

9. Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires 55

Annexes

I. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle. 56

II. Définitions. 65

III. Récapitulatif des ressources financières et postes nécessaires 67

Tableaux complémentaires

1. Budget total et postes. 67

a) Budget total, par source de financement 67

b) Postes, par source de financement 67

2. Récapitulatif du projet de budget-programme pour 2021 68

3. Budget ordinaire : récapitulatif des prévisions de dépenses pour 2021, par objet de dépense. 72

4. Répartition des effectifs, par titre du budget 73

A. Tableau d'effectifs proposé, par titre du budget et classe des postes modifiés 73

B. Tableau d'effectifs proposé, par titre du budget et cause de la modification 73

5. Budget ordinaire : postes permanents et temporaires autorisés pour 2020 et proposés pour 2021, par chapitre du budget 75

6. Ressources demandées, par domaine prioritaire 82

7. a) Taux de change de diverses monnaies par rapport au dollar des États-Unis et taux d'inflation annuels de 2020 et 2021, par lieu d'affectation principal 84

b) Répartition des ressources demandées au titre des postes et des autres objets de dépense dans le projet de budget-programme pour 2021, par monnaie (à l'exclusion des missions politiques spéciales) 86

8. Coefficient d'ajustement et ajustement au coût de la vie, de 2018 et 2020, pour les principaux lieux d'affectation. 86

9. a) Effet en année pleine sur 2022 de postes créés ou réaffectés en 2021, par chapitre du budget 88

b) Effet en année pleine sur 2022 d'emplois de temporaire créés ou réaffectés en 2021, par chapitre du budget 89

10. a) Ressources financières, par titre et chapitre du budget et par source de financement. 90

b) Postes, par titre et chapitre du budget et par source de financement 94

11. Ressources demandées au titre de la formation pour 2021 97

12. Emplois de temporaire par titre et chapitre du budget, au 30 avril 2020. 97

13. Ressources demandées dans le budget ordinaire pour 2021 au titre des voyages du personnel, par chapitre du budget. 101

Avant-propos

Je présente ce projet de budget-programme pour 2021 à un moment tragique, troublant et crucial, alors que le monde est aux prises avec les conséquences dévastatrices, entre autres sur les plans humain, économique et social, de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). L'Organisation des Nations Unies a mobilisé tous ses moyens pour aider les populations et les gouvernements, dans le monde entier, à répondre aux besoins immédiats tout en planifiant la reprise. Nous devrions toutes et tous être fiers que le système des Nations Unies ait pu s'adapter aussi rapidement à des circonstances radicalement différentes et poursuivre ses activités essentielles, allant des opérations de paix au développement en passant par l'aide humanitaire, sans parler de toutes les autres activités menées. Il reste beaucoup d'inconnues concernant le coronavirus lui-même et il est difficile de savoir précisément ce à quoi ressemblera le monde qui émergera après la pandémie de COVID-19. Mais nous savons d'ores et déjà que la coopération internationale – qui marque cette année un jalon important avec le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation – restera capitale pour assurer le bien-être de toutes et tous, à tous égards.

C'est dans cet esprit que mon équipe dirigeante et moi-même avons préparé ce projet de budget annuel – le deuxième depuis que l'Assemblée générale a adopté la résolution 72/266 A. Le passage d'un budget-programme biennal à un budget-programme annuel est une étape importante vers une budgétisation plus réaliste et une attention davantage axée sur les résultats. Prévisions de dépenses plus précises, adaptation plus rapide à l'évolution des mandats, planification ajustée en fonction des résultats effectifs des programmes sont autant d'éléments qui nous permettent d'améliorer l'exécution des mandats et de renforcer la responsabilité au regard des résultats effectifs. Il a été tenu compte dans le présent budget-programme des principes directeurs formulés par l'Assemblée dans les résolutions 74/251 et 74/262. Faisant fond sur ces principes et inspirée par la vision d'ensemble que les États Membres ont donnée, l'Organisation continue d'exécuter les mandats qui lui ont été confiés et de réaliser des réformes visant à rendre le système des Nations Unies plus efficace.

Au cours des trois dernières années, nous avons obtenu des avancées considérables dans trois domaines de réforme : la paix et la sécurité, le développement et la gestion. En 2021, la mise en œuvre des réformes entrera dans une nouvelle phase, puisque les nouvelles approches et les nouvelles structures, notamment les quatre nouveaux départements et le système redynamisé des coordonnateurs résidents, seront arrivées à maturité. Des rapports sur l'application des réformes ont été présentés comme suite aux résolutions 72/266 B et 72/262 C et un rapport qui fera le point sur le fonctionnement du système des coordonnateurs résidents sera présenté d'ici à la fin de la soixante-quinzième session, comme le prévoit la résolution 72/279.

Chacun de nos mandats a été affecté, d'une façon ou d'une autre, par la pandémie de COVID-19. Partout dans le monde, les populations se tournent vers l'ONU pour obtenir des informations et un soutien ; des milliers de membres du personnel de l'Organisation travaillent depuis leur domicile. Continuer à fonctionner dans un monde affecté par la COVID-19 est une réalité qui a mis durement à l'épreuve notre programme de réforme, mais je suis ravi de pouvoir dire que nos réformes portent leurs fruits. Ces nouveaux processus et ces nouvelles structures se sont avérés déterminants en ce qu'ils ont permis à l'Organisation de rester ouverte et de fonctionner efficacement. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies ont joué un rôle essentiel en mobilisant tous les membres des équipes de pays des Nations Unies – y compris ceux des organismes non résidents – pour aider les pays à lutter contre la pandémie de COVID-19 et ses graves conséquences socioéconomiques. Nos commissions économiques régionales et le Département des affaires économiques et sociales ont prodigué des conseils pratiques inestimables aux niveaux régional et mondial. Les modalités de financement souples du Programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement ont également été d'une grande utilité.

Le projet de budget-programme pour 2021 s'inscrit dans le prolongement des efforts déployés en 2019 et sa préparation a mis à contribution un réseau de 1 500 membres du personnel qui avaient participé aux ateliers organisés dans le cadre de l'établissement du premier budget annuel ; il est l'aboutissement des conversations dynamiques que nous avons eues sur l'action que nous menons, tous programmes et piliers confondus, et comprend plusieurs initiatives qui visent à renforcer la collaboration et qui devraient jouer un rôle catalyseur dans l'exécution des mandats. Premièrement, nous allons lancer une nouvelle stratégie de communication globale. Deuxièmement, nous allons faire porter nos efforts sur la gestion des risques en renforçant le perfectionnement et la formation du personnel. Et troisièmement, nous comptons déployer des ressources pour consolider le réseau informatique institutionnel. Il ressort clairement des difficultés rencontrées lors de la pandémie COVID-19 que nous devons améliorer notre performance dans ces domaines clés.

Nous avons incorporé dans le présent projet de budget un état pluriannuel de résultats mesurables, ce qui constitue une amélioration majeure par rapport au premier budget annuel. Le projet de 2019 ne comportait que les résultats escomptés pour 2020 et des données sur l'exécution du programme en 2018. En 2020, nous présentons une nouvelle série de résultats, mais nous continuons aussi à rendre compte des résultats qui figuraient déjà dans le budget-programme de l'année dernière. Lorsque cette approche sera confirmée, dès 2021, trois résultats escomptés mesurables et trois résultats effectifs mesurables seront présentés continuellement pour chacun des 350 cadres de résultats, offrant ainsi une image complète de l'exécution de nos programmes.

En application de la résolution 72/266 A de l'Assemblée générale, le présent document contient, dans la partie II, des informations sur le plan-programme et l'exécution des programmes et, dans la partie III, des informations sur les ressources nécessaires pour les postes et les objets de dépense autres que les postes. La partie I, le plan-cadre [A/74/6 (Plan outline)], a été publiée dans le projet de budget-programme pour 2020.

Je présente, dans ce projet de budget-programme, les ressources dont j'estime avoir besoin pour exécuter le programme de travail de l'Organisation pour 2021. Puisqu'il revient aux États Membres d'évaluer les objectifs et les chiffres, il convient de répéter que l'Organisation ne peut s'acquitter de ses mandats que si les États Membres s'acquittent de leurs obligations financières intégralement et en temps voulu. La crise de liquidités ne s'est pas atténuée ; elle continue d'entraver sérieusement la capacité de l'Organisation d'honorer ses obligations envers les populations qu'elle sert. Les directeurs et directrices de programmes finissent par être contraints de hiérarchiser les activités en fonction des liquidités disponibles, ce qui nuit à l'exécution des mandats. Il demeure essentiel également de trouver des solutions aux problèmes structurels qui créent et exacerbent cette situation inacceptable qui perdure.

Avant la pandémie de COVID-19, le monde était déjà aux prises avec d'immenses difficultés qui exigeaient de l'ONU qu'elle dispose de ressources adéquates. Aujourd'hui, avec les bouleversements et les incertitudes d'un monde affecté par la pandémie de COVID-19, l'attention de la planète tout entière est tournée vers le système des Nations Unies comme jamais auparavant. Ensemble, nous devons relever avec solidarité et détermination ce défi à l'échelle mondiale et doter l'Organisation d'un budget à la mesure du sérieux avec lequel nous servons les populations du monde.

(*Signé*) António **Guterres**

Résumé

Ressources financières et postes

	Ressources financières (milliers de dollars É.-U.)	*Postes*
Montant des crédits ouverts pour 2020	3 073 830,5	9 972
Ajustements techniques[a]	(106 452,7)	(2)
Nouveaux mandats et mandats élargis	10 737,4	3
Autres changements	9 231,6	(26)
Variation nette	(86 483,7)	(25)
Projet de budget-programme pour 2021 (*avant actualisation des coûts*)	**2 987 346,8**	**9 947**[b]
Actualisation des coûts	49 238,8	–
Projet de budget-programme pour 2021 (*après actualisation des coûts*)	**3 036 585,6**	**9 947**

[a] Compte tenu du non-renouvellement de crédits prévus pour 2020 et de la budgétisation en année pleine du coût des postes et emplois de temporaire créés en 2020.

[b] Y compris 4 892 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur et 5 055 postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées.

Le projet de budget-programme pour 2021 (avant actualisation des coûts) fait apparaître une réduction de 2,8 % (soit 86,5 millions de dollars) et une diminution nette de 25 postes par rapport au budget approuvé pour 2020. Les ressources demandées permettront de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

La réduction nette de 106,5 millions de dollars, qui est prévue dans le projet de budget-programme, tient essentiellement au non-renouvellement de crédits ouverts en 2020, ayant trait surtout à des projets de construction pluriannuels et aux mandats émanant du Conseil des droits de l'homme.

Le projet comprend un montant supplémentaire de 10,7 millions de dollars destiné à financer la suite qui sera donnée à des demandes émanant des résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil des droits de l'homme et du Conseil économique et social, à savoir :

- un montant de 2,5 millions de dollars lié à la prestation de services de conférence ;
- un montant de 2,1 millions de dollars lié à l'augmentation du nombre des membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;
- un montant de 2,0 millions de dollars destiné à financer les activités supplémentaires incombant à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ;
- un montant de 1,2 million de dollars pour appuyer les mandats du Conseil des droits de l'homme ;
- un montant de 1,1 million de dollars au titre du système des organes conventionnels des droits de l'homme ;
- un montant de 0,8 million de dollars, dont 0,3 million au titre du Bureau des affaires spatiales et 0,5 million au titre du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

Le projet fait apparaître une augmentation d'un montant net de 9,2 millions de dollars au titre des autres changements :

- un montant de 7,0 millions de dollars destiné à financer le renforcement de l'infrastructure numérique, dont 2,0 millions de dollars aux fins de la continuité des opérations et de la résilience opérationnelle de l'infrastructure numérique, et des améliorations à apporter aux moyens des services de radiodiffusion et de conférence, et 5,0 millions de dollars au titre des dépenses d'investissement liées au projet de réseau institutionnel ;
- un montant de 3,9 millions de dollars pour couvrir la part des dépenses engagées au titre du progiciel de gestion intégré, qui doit être financée au moyen du budget ordinaire, pendant la période de stabilisation qui suivra la mise en service d'Umoja en 2021 ;
- un montant de 1,9 million de dollars aux fins de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de communication globale ;
- un montant de 1,1 million de dollars pour appuyer la Cour internationale de Justice ;
- un montant de 0,7 million de dollars aux fins de la formation et du perfectionnement du personnel ;
- des réductions nettes de 5,4 millions de dollars en raison de la diminution des besoins opérationnels, y compris la fermeture du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

Introduction

1. Dans sa résolution 72/266 A, l'Assemblée générale, rappelant les résolutions 41/213, 42/211, 52/12 B, 54/252, 55/231, 57/300, 58/269, 60/260, 60/283, 64/259 et 66/257, s'est félicitée que le Secrétaire général soit déterminé à améliorer, dans le cadre de la réforme de la gestion, l'aptitude de l'Organisation des Nations Unies à s'acquitter des mandats qui lui étaient confiés. Elle a approuvé le changement qui était proposé, à savoir le remplacement à titre expérimental des exercices budgétaires biennaux par des exercices annuels à compter du budget-programme de 2020, et décidé que le projet de budget-programme se composerait de trois parties :

   a) La partie I : le plan-cadre, dans lequel il serait fait état des priorités à long terme et des objectifs de l'Organisation ;

   b) La partie II : le plan-programme, dans lequel figureraient une description des programmes et sous-programmes et des informations sur les résultats escomptés ;

   c) La partie III : les ressources nécessaires pour les postes et les objets de dépense autres que les postes, par programme et sous-programme.

2. Le projet de budget-programme pour 2021 a été établi conformément à cette décision et structuré en conséquence ; il convient de noter que, conformément au paragraphe 8 de la résolution 72/266 A, le plan-cadre est présenté une fois tous les trois ans. L'Assemblée générale a également décidé que les parties I et II lui seraient soumises pour examen par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination et que la partie III lui serait soumise, également pour examen, par l'entremise du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

3. Dans ses résolutions 74/251, 74/262 et 74/264 A à C, l'Assemblée générale a pris des décisions sur les descriptifs de programmes et l'ouverture de crédits pour 2020, et a formulé des principes directeurs précis à l'intention du Secrétaire général concernant la présentation du projet de budget-programme pour 2021. Les mesures prises pour appliquer ces principes directeurs sont décrites aux paragraphes 40 à 46 du présent rapport. Le montant des crédits que l'Assemblée générale a approuvé pour 2020 dans sa résolution 74/264 A à C a servi de base à l'établissement de ressources qui sont demandées pour 2021.

4. Le montant total des ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales continue d'être inscrit au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme. Comme suite à l'adoption de la résolution 72/266 A et compte tenu de la structure adoptée pour le projet de budget-programme pour 2020, le montant total des ressources nécessaires est calculé à partir des ressources demandées pour chacune des missions, lesquelles font l'objet d'additifs au chapitre 3.

La riposte de l'Organisation des Nations Unies face à la pandémie de maladie à coronavirus 2019

5. Le monde est aux prises avec une crise sanitaire sans précédent depuis que l'Organisation des Nations Unies a été créée il y a 75 ans, une crise qui tue, qui engendre des souffrances humaines et bouleverse la vie de toutes et tous. Mais c'est bien plus qu'une crise sanitaire. C'est une crise humaine qui a des répercussions sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies dans les trois piliers, dans toutes les missions et tous les lieux d'affectation. La maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) frappe les sociétés en plein cœur. La famille des Nations Unies a mobilisé tous les moyens à sa disposition pour aider les gouvernements, dans le monde entier, à répondre aux besoins immédiats tout en planifiant le relèvement. Même s'il reste beaucoup d'inconnues sur le coronavirus lui-même, plusieurs programmes des Nations Unies ont commencé à étudier les mesures qui permettraient d'aider les responsables politiques dans le monde de l'après COVID-19.

6. Dans le présent projet de budget-programme, il est fait référence au concours qui sera apporté aux États Membres en 2021. Dans certains domaines d'action, davantage de précisions ont pu être données lorsque la marge de manœuvre est déjà bien définie. Dans d'autres, les activités étant plus

fluctuantes, les plans de mise en œuvre devront être adaptés, dans le respect des mandats existants et des processus établis.

7. Un certain nombre de programmes font référence à des équipes spéciales, des publications et des projets spécifiques proposés pour 2021 afin d'évaluer l'impact économique, social et financier que la pandémie aura eu aux niveaux mondial, régional et national. Par exemple, le Secrétaire général a mobilisé l'ensemble du système des Nations Unies pour aider et défendre les groupes les plus vulnérables qui sont le plus durement touchés par le virus ainsi que pour orienter les secours et les ressources jusqu'aux États Membres qui ont le plus besoin d'une aide extérieure pour faire face au virus et en atténuer les effets. À cette fin, il a lancé une série de notes de synthèse pour informer les États Membres de l'impact de la COVID-19 dans différents domaines. Certains départements, par exemple le Département des affaires économiques et sociales, ont complété ces notes de synthèse en publiant leurs propres documents. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a commencé à recentrer son travail pour aider les États Membres à surmonter des difficultés propres au relèvement.

8. Au niveau régional, des efforts concertés sont faits pour formuler des recommandations politiques adaptées aux spécificités régionales et faciliter l'échange de pratiques au niveau régional. Le Secrétaire général a publié plusieurs notes de synthèse ayant un accent régional ou sous-régional. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a procédé à une évaluation préliminaire dès le début de la pandémie afin de déterminer quelles étaient les populations les plus vulnérables et les plus exposées. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a poursuivi ses travaux visant à mettre à la disposition de ses États membres des informations structurées pour les aider à concevoir et à mettre en œuvre des politiques de développement urbain, actuellement mises à mal par les graves répercussions socioéconomiques de la pandémie. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a développé une stratégie qui verra l'accent mis sur les approches régionales pour faire en sorte que les échanges commerciaux se poursuivent, que les capacités des réseaux soient renforcées et que l'accès aux données relatives à la pandémie soit élargi.

9. Au niveau national, les 131 bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents apportent un soutien concerté aux États Membres, avec l'adhésion de leurs équipes de pays. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont été au cœur de la riposte contre la COVID-19, en suivant et en appuyant la direction technique de l'Organisation mondiale de la Santé pour ce qui est des mesures sanitaires et celle du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour ce qui est des mesures d'urgence humanitaire, forts de l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement pour les mesures socioéconomiques et les questions liées au relèvement. C'est en faisant appel à l'immense savoir-faire des équipes de pays des Nations Unies que tous ces acteurs ont pu organiser une riposte intégrée. Plus de 90 % des équipes de pays des Nations Unies ont indiqué participer avec les autorités nationales à l'établissement de plans de préparation et de réponse.

10. Ces mesures seront complétées par le soutien apporté dans le cadre du Programme ordinaire de coopération technique. La souplesse de ce programme permettra aux entités de réalisation d'aider les États Membres à concevoir des mesures visant à atténuer les effets néfastes provoqués par la pandémie de COVID-19 en vue d'un relèvement durable et inclusif. Il s'agira notamment de fournir des conseils pratiques, de faciliter les échanges d'information, de produire des connaissances scientifiques et de bonnes pratiques, ainsi que de renforcer les capacités. De même, les projets relevant des onzième, douzième et treizième tranches du Compte pour le développement sont en cours d'examen, en consultation avec certains États Membres, l'objectif étant d'évaluer comment les plans peuvent être adaptés au mieux pour aider les pays à réagir face à la pandémie de COVID-19. Des éléments spécifiques à la pandémie de COVID-19 seront intégrés dans tous les projets.

11. La pandémie de COVID-19 est avant tout une crise sanitaire, mais elle a de nombreuses ramifications. L'impact politique de la crise pourrait donner lieu à une augmentation de l'instabilité ou de la violence. Les chefs des missions politiques spéciales s'efforcent d'amener leurs interlocuteurs à laisser leurs différences de côté pour combattre le véritable ennemi : la COVID-19. En Colombie, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission de vérification

des Nations Unies en Colombie distribue des trousses d'assainissement dans les zones où se trouvent les ex-combattants. En Somalie, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie a fourni des bâtiments préfabriqués qui peuvent servir de centres d'isolement et a mis sur pied, en collaboration avec l'OMS, un laboratoire de tests à Mogadiscio. Pour ce qui est des élections, les équipes de pays font tout pour que les différents groupes s'entendent et parviennent à décider ensemble s'il convient de tenir ou de reporter les scrutins.

12. En ce qui concerne les droits humains, le Secrétariat veille à ce qu'ils soient inscrits au cœur de la réponse des États, des partenaires des Nations Unies, de la société civile et du secteur privé, et à ce qu'il soit tenu compte des effets de la COVID-19 sur les droits humains lors du relèvement, pour que soient menées des activités ciblées en faveur des marginalisés et des vulnérables. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a mis au point des outils spécifiques, notamment des indicateurs permettant d'évaluer et de suivre l'impact sur les droits humains et de garantir que les plans nationaux permettent de remédier aux problèmes et lacunes les plus graves en ce qui concerne les droits humains. Le HCDH a également donné des orientations pour que soient atténuées les répercussions de la COVID-19 sur les droits humains, en menant des actions de sensibilisation ciblées, en faisant connaître les stratégies d'atténuation efficaces et en encourageant l'adoption de mesures inclusives. Au cours de la phase de relèvement, les analyses effectuées et l'expertise acquise seront mises à profit pour lutter contre la discrimination et les inégalités, un des engagements fondamentaux pris par l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de son activité. Le Haut-Commissariat identifiera les mesures correctives qui peuvent être prises pour empêcher une nouvelle détérioration de l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels, car une telle détérioration pourrait encore exacerber les inégalités, la violence et les troubles sociaux existants.

13. La pandémie de COVID-19 risque d'aggraver les urgences humanitaires existantes et d'en créer de nouvelles. Face à cette situation, les capacités de réponse nationales et internationales seront mises à rude épreuve, il faudra adopter des méthodes de travail innovantes et l'efficacité de l'aide humanitaire sera plus importante que jamais. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et ses partenaires ont donc lancé le tout premier Plan de réponse humanitaire global COVID-19, qui dresse un tableau des moyens nécessaires pour lutter contre la COVID-19 et protéger des millions de personnes vulnérables dans 51 pays. Ce plan sera mis à jour périodiquement pour refléter l'évolution des besoins humanitaires et l'augmentation du coût des fournitures et des transports. De nouvelles approches sont adoptées afin de réduire les risques pour les bénéficiaires de l'aide, notamment par le respect d'une distance de sécurité sur les sites, l'offre d'une assistance pécuniaire au lieu d'une aide en nature et la fourniture de rations plus importantes à intervalles réduits, par exemple en Afghanistan, à Djibouti, en Éthiopie, au Soudan et au Soudan du Sud. Au Nigéria, des espaces sûrs qui avaient déjà été ménagés pour les femmes et les filles ont été transformés en cabines téléphoniques, à partir desquelles il est possible d'appeler des établissements médicaux pour recevoir une aide à distance, tandis qu'au Myanmar, des salles de prière individuelles, des stations de lavage des mains et des centres de quarantaine aident les gens à éviter les rassemblements et à maintenir une distance de sécurité.

14. En ce qui concerne le soutien apporté aux procédures intergouvernementales, le Secrétariat a continué d'appuyer les réunions des processus intergouvernementaux par des moyens virtuels. Si des réunions ont été annulées, il y a eu également une augmentation du nombre de certaines réunions qui normalement n'ont pas lieu aussi fréquemment, comme celles du Bureau de l'Assemblée générale. Le Secrétariat a exploré toutes les options possibles pour que les organes intergouvernementaux puissent poursuivre leur travail et il a appuyé toutes les réunions virtuelles. Un module de vote électronique est en cours d'élaboration et la planification d'un module de dépouillage électronique a commencé. Dans le présent projet de budget-programme, des propositions spécifiques sont présentées pour renforcer le réseau institutionnel des Nations Unies et les dispositifs de visioconférence, de manière à améliorer l'appui apporté aux conférences multipartites complexes, dans les conditions actuelles.

15. Au sein du système des Nations Unies, nous avons activé nos plans de continuité des activités. Pour aider les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, un groupe de soutien sur le terrain élabore des solutions qui leur permettent de faire face à la crise sanitaire tout en s'acquittant de leur mandat. Le personnel médical a évalué les capacités de nos entités sur le terrain, y compris la disponibilité de tests de laboratoire et d'équipements de protection individuelle. En collaboration avec plusieurs États Membres et l'OMS, le Secrétariat travaille à la création d'un système d'évacuation sanitaire opérationnel pour pouvoir venir en aide aux membres du personnel dans le monde entier.

16. Grâce au changement de modèle rendu possible par les réformes de gestion, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel sont désormais au service de l'ensemble du Secrétariat. Au lendemain de la flambée de COVID-19, ces départements ont travaillé en étroite collaboration avec des partenaires du Secrétariat et du système des Nations Unies pour soutenir nos missions et notre personnel avec un maximum de flexibilité. Les départements ont accompagné les missions pour les aider à faire face aux changements imprévus qui sont survenus dans les domaines des ressources humaines et des voyages et en ce qui concerne les modifications de l'empreinte des missions. Des orientations ont été publiées pour assurer la continuité des activités et l'exécution des tâches essentielles prescrites par mandat. Le site Web de l'Organisation des Nations Unies sur la COVID-19, une mine de ressources pour le personnel et les responsables sur le terrain, a été alimenté en contenus. Par ailleurs, grâce à la collaboration avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Département de la communication globale, ces orientations et les pages Web sont consultables en plusieurs langues. Le Département de la sûreté et de la sécurité continue de contribuer à la planification et à la mise en œuvre de mesures de prévention et des initiatives prises pour faire face, comme le traçage du personnel, l'isolement des zones à risque et la diffusion d'informations.

17. Afin de tirer parti au mieux des avantages liés aux réformes de gestion, le Secrétariat coordonne le soutien apporté aux pays pour préserver la chaîne d'approvisionnement et se tient prêt à mettre le réseau mondial des chaînes d'approvisionnement des différentes entités des Nations Unies à la disposition des États Membres pour qu'ils puissent répondre à leurs besoins en fournitures médicales, en personnel médical et autres, tout en collaborant avec les pays fournisseurs de contingents pour gérer les rotations. Comme les conditions d'entrée et de sortie dans les pays restent extrêmement difficiles, le Secrétariat continue de dialoguer étroitement avec les pays hôtes et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pour parvenir à surmonter les difficultés logistiques.

18. S'il est fait référence, conformément à la méthode et à la pratique en vigueur, à des activités programmatiques menées en riposte à la pandémie de COVID-19, toutes les précisions figureront dans la partie du projet de budget-programme pour 2022 consacrée à l'exécution des programmes en 2020. Il ne sera possible d'évaluer complètement les incidences financières (montant des dépenses par rapport aux ressources approuvées et évolution du montant des ressources proposées) que lorsque la situation aura commencé à se stabiliser et que l'on pourra vraiment prendre la mesure de l'impact de la COVID-19.

Liquidités

19. La santé financière de l'Organisation dépend du versement ponctuel par les États Membres de la totalité des sommes dont ils sont redevables. Pour que l'Organisation puisse exécuter avec efficience l'intégralité de son programme de travail, il est impératif que les États Membres l'appuient financièrement en établissant des budgets réalistes et en versant leurs contributions en temps voulu, l'objectif étant d'assurer une situation financière stable et prévisible pendant tout l'exercice.

20. Le budget ordinaire est confronté à une crise de liquidités qui n'a cessé de s'aggraver ces dernières années. Deux années de suite, en 2018 et 2019, l'Organisation a épuisé toutes les réserves de liquidités de son budget ordinaire et a dû emprunter auprès de missions de maintien de la paix terminées pour continuer à financer ses activités. Le déficit record de 488 millions de dollars atteint en octobre 2018 a été éclipsé par un nouveau déficit record de 520 millions de dollars enregistré en

novembre 2019, qui a failli épuiser également les soldes de trésorerie des missions de maintien de la paix terminées.

21. Comme le montre la figure I ci-dessous, le budget ordinaire a accusé un déficit de trésorerie pendant 18 des 24 mois de l'exercice 2018-2019. La situation aurait été bien pire sans les nombreuses mesures d'économie mises en place à différents moments au cours de l'exercice, puisque l'ouverture du débat de l'Assemblée générale et la tenue des réunions de haut niveau prévues au quatrième trimestre de 2019 auraient pu en pâtir. Au début d'octobre 2019, d'autres mesures d'économie extraordinaires ont dû être adoptées pour éviter que la crise de liquidités ne s'aggrave encore.

Figure I
Tendance du solde de trésorerie du budget ordinaire, 2018-2019
(En millions de dollars des États-Unis)

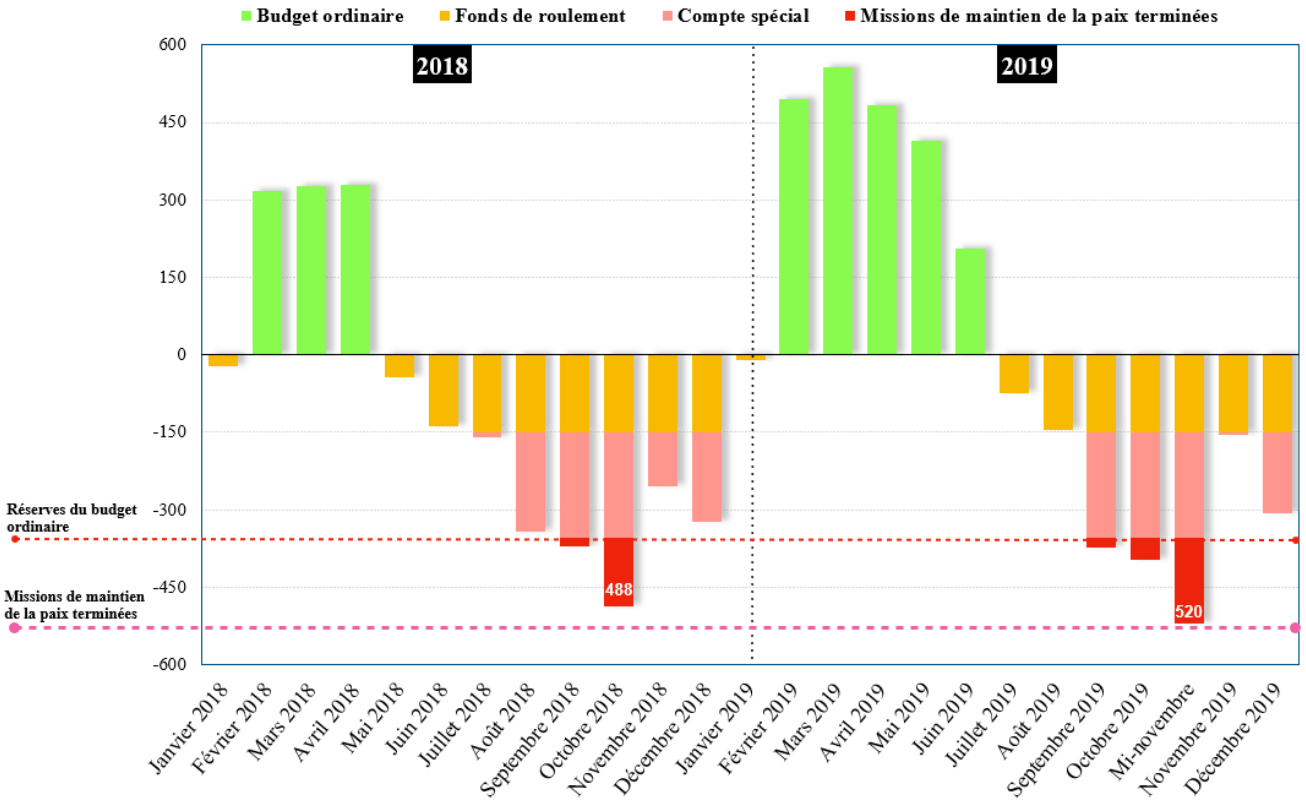

22. Afin de régler les problèmes de liquidités et les problèmes structurels plus vastes qui entravent la gestion budgétaire, un ensemble de mesures, concernant à la fois le budget ordinaire et les opérations de maintien de la paix, a été élaboré et proposé à l'Assemblée générale par le Secrétaire général dans son rapport sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/73/809). Il s'agissait, entre autres, de propositions visant à augmenter la dotation du Fonds de roulement et à reconstituer le Compte spécial afin d'accroître les mécanismes de liquidités qui pourraient permettre d'atténuer l'impact que la détérioration de la situation financière avait sur l'exécution des mandats. L'Assemblée n'a pas approuvé les mesures proposées pour le budget ordinaire.

23. Les arriérés de contributions ont atteint le montant record de 711 millions de dollars à la fin de 2019, soit une hausse de 34 % par rapport à 2018. L'accumulation des arriérés a érodé encore plus les réserves de liquidités déjà insuffisantes. Le problème s'est aggravé au premier trimestre de 2020, car les pratiques de paiement des États Membres ont de nouveau évolué de manière défavorable dans l'ensemble, les montants perçus au titre des contributions étant largement inférieurs aux prévisions,

compte tenu des tendances enregistrées les années précédentes. Du fait de l'accumulation des arriérés et de l'insuffisance des réserves de trésorerie pour faire la soudure, les directeurs et directrices de programme ont reçu pour instruction, une fois de plus, de hiérarchiser les activités en fonction des liquidités disponibles, ce qui nuit à l'exécution des mandats. Les mesures prises au cours de l'exercice biennal pour gérer la crise, qui ont consisté à moduler les dépenses en fonction des liquidités, et notamment à reporter les dépenses autres que celles afférentes aux postes et à ralentir les recrutements tout au long de 2019, ont été détaillées par le Secrétaire général dans son deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/74/570).

24. Le présent rapport rend compte des ressources qui sont nécessaires pour exécuter le programme de travail de l'Organisation pour 2021. Il convient de souligner que l'Organisation ne peut s'acquitter de ses mandats que si les États Membres s'acquittent de leurs obligations financières intégralement et en temps voulu. L'imprévisibilité des rentrées de fonds, exacerbée par la crise mondiale provoquée par la pandémie de COVID-19, met sérieusement à mal la capacité de l'Organisation d'exécuter les mandats qui lui ont été confiés.

25. Le Secrétaire général appelle régulièrement l'attention des États Membres sur l'aggravation de la crise et appelle de ses vœux l'adoption de solutions visant à donner à l'Organisation une assise financière solide et stable qui lui permette de se concentrer sur l'exécution de ses mandats et de faire en sorte que les populations qu'elle sert ne subissent jamais les répercussions des incertitudes financières.

A. Méthode et structure

1. Méthode d'établissement du budget-programme

26. Le budget-programme est établi selon la méthode suivie au fil des ans et approuvée par l'Assemblée générale, dont les principaux éléments sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1
Éléments de la méthode d'établissement du budget-programme

Année	*Documents de référence*	*Principaux éléments, dispositions et domaines couverts*
1986	Résolution 41/213	Introduction de certains aspects du processus budgétaire, notamment le fonds de réserve
1987	Résolution 42/211	
1993	Résolution 47/212 A	L'Assemblée générale réaffirme que la recherche d'efficacité est un processus continu et demande que des normes de production soient élaborées et que la présentation des ressources extrabudgétaires et des modifications du tableau d'effectifs soit améliorée.
2000	Résolution 55/231	Introduction de cadres de budgétisation axée sur les résultats dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005
2004	Résolution 59/275	Remplacement du plan à moyen terme par le cadre stratégique, à partir de la période 2006-2007
1969	Résolution 2617 (XXIV)	Introduction du concept d'actualisation des coûts
2004	Résolution 59/264 A	Approbation du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la méthode d'actualisation des coûts
2007	Résolution 62/236	L'Assemblée générale demande l'inclusion de ressources provenant d'autres sources de financement.
2008	A/63/620 et résolution 63/263	Méthode détaillée d'actualisation des coûts dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvé par l'Assemblée générale
2014	Résolution 69/274 A	Approbation de l'utilisation des cours de change à terme dans la méthode d'actualisation des coûts L'Assemblée générale demande que des informations plus détaillées et plus complètes soient extraites d'Umoja pour affiner les prévisions concernant l'actualisation des coûts.
2013	Dernière version du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (ST/SGB/2013/4 et ST/SGB/2013/4/Amend.1), approuvée par l'Assemblée générale	Domaines couverts : • Présentation, contenu et méthode d'établissement du budget-programme • Examen et approbation du budget-programme • Propositions révisées relatives au budget-programme • Incidences sur le budget-programme • Dépenses imprévues et extraordinaires • Fonds de roulement • Adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public

Année	*Documents de référence*	*Principaux éléments, dispositions et domaines couverts*
2018	Dernière version du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2018/3), approuvée par l'Assemblée générale	Domaines couverts: • Processus de planification, de programmation et d'établissement du budget • Cadre stratégique • Aspects du budget qui ont trait aux programmes • Contrôle de l'exécution du programme • Évaluation
2018	Résolution 72/266 A	Approbation du passage à un budget annuel à titre expérimental ; décision selon laquelle le projet de budget-programme devrait comporter trois parties et que les parties I et II seraient soumises à l'Assemblée générale pour examen par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination et que la partie III lui serait soumise, également pour examen, par l'entremise du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
2019	Résolution 74/251	Formulation des principes directeurs à suivre concernant l'établissement des projets de plan-programme et les informations sur l'exécution des programmes, pour 2021 et 2022
2019	Résolution 74/262	Formulation d'orientations en vue de l'établissement des ressources nécessaires pour les postes et les autres objets de dépense

2. Dispositions et règles suspendues pendant la période expérimentale

27. Comme suite à la demande faite par l'Assemblée générale au paragraphe 9 de sa résolution 74/251, on trouvera ci-après les éléments du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation qui ne sont pas suivies pendant la période expérimentale, du fait de l'adoption des résolutions 72/266 A, 74/251 et 74/262.

28. Le passage à un exercice budgétaire annuel et la décision selon laquelle le projet de budget-programme se composerait de trois parties, comme approuvé à titre expérimental par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/266 A, ont eu pour conséquence directe que certaines dispositions et règles ne sont pas appliquées pendant la période expérimentale, tous les autres éléments continuant de l'être. Par ses résolutions 74/251 et 74/262, l'Assemblée a introduit d'autres modifications aux aspects du projet de budget-programme qui ont trait aux programmes et aux ressources financières. Conformément au paragraphe 13 de la résolution 72/266 A de l'Assemblée, aucune modification ne peut être apportée par le Secrétariat aux méthodes d'établissement du budget. Le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation et le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies continuent donc d'être appliqués, à moins que les dispositions des résolutions 72/266 A, 74/251 et 74/262 ne les aient rendus caducs.

29. On trouvera dans les paragraphes suivants les éléments relatifs au Règlement et aux règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation : le champ d'application (article I) ; le maintien d'un certain nombre d'instruments de gestion intégrée (article II) ; le maintien du processus de planification, de programmation et d'établissement du budget (article III) ; l'utilité d'avoir un cadre stratégique qui

traduit les mandats assignés par les organes délibérants en programmes et sous-programmes (article IV) ; l'inclusion dans les projets de budget d'aspects ayant trait aux programmes (article V) ; le contrôle de l'exécution du programme (article VI) et l'évaluation (article VII).

30. Concernant le champ d'application visé à l'article I, il n'y a pas de changement, puisque la planification des programmes et les aspects du budget qui ont trait aux programmes, ainsi que le contrôle de l'exécution du programme et les activités d'évaluation, continuent de s'appliquer à toutes les sources de financement.

31. En ce qui concerne les instruments de gestion intégrée prévus à l'article II, bien qu'il y ait des changements résultant de l'adoption d'un exercice annuel, le fait que les processus soient mieux intégrés et le regroupement de la documentation ou des instruments n'ont pas modifié les phases du processus, chaque phase servant toujours de base à la suivante. En d'autres termes, au Secrétariat, la préparation interne commence toujours par la planification des programmes (partie II du projet de budget-programme), qui se fait en tenant compte des grandes orientations et priorités contenues dans le plan-cadre (partie I du projet de budget-programme) et qui sert de base au calcul des ressources nécessaires pour les postes et autres objets de dépense (partie III du projet de budget-programme). Ensuite, le Secrétariat lance l'exécution et le contrôle des plans-programmes, compte tenu des décisions prises par l'Assemblée générale sur les trois parties qui composent le projet de budget-programme. Enfin, l'exécution des programmes continue de faire l'objet d'une évaluation qui permet de vérifier la pertinence, l'utilité et l'adéquation des activités menées ou des travaux réalisés par rapport aux objectifs définis.

32. Pour ce qui est du processus de planification, de programmation et d'établissement du budget, qui fait l'objet de l'article III, à l'exception du premier point de l'article 3.2 qui concerne la présentation d'une esquisse budgétaire, toutes les autres dispositions demeurent applicables pendant la période expérimentale qui suit le passage à un exercice annuel.

33. Les dispositions de l'article IV, qui a trait au cadre stratégique, continuent de s'appliquer compte tenu toutefois des modifications portant sur la terminologie et l'exercice budgétaire, approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/266 A, et des modifications apportées, conformément à la résolution 74/251, aux éléments qui constituent le cadre stratégique. Si la résolution 72/266 A ne fait plus référence à un « cadre stratégique » comprenant un plan-cadre (partie I du cadre stratégique) et des plans-programmes biennaux (partie II du cadre stratégique), il existe toujours un plan-cadre, qui couvre désormais une période de trois ans et qui constitue la partie I du projet de budget-programme. De même, un plan-programme, qui définit les programmes et sous-programmes et porte sur l'exécution des programmes, constitue la partie II du projet de budget-programme ; il rappelle les anciens plans-programmes biennaux à quelques différences près, à savoir les informations sur l'exécution des programmes et sa durée, qui est maintenant d'un an seulement. À l'exception de ces changements, ces deux parties (le plan-cadre, d'une part, et le plan-programme et les informations sur l'exécution des programmes, d'autre part) continuent de suivre les principes énoncés dans le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Par exemple, les plans-programmes continuent de bénéficier des apports des directeurs et directrices de programme (en fait, depuis le passage à un budget annuel, les directeurs et directrices de programme ont un rôle encore plus important à jouer) et d'être établis sur la base des instructions données par le Secrétaire général, des décisions prises lors des conférences et sommets intergouvernementaux et des objectifs à long terme contenus dans le plan-cadre, et continuent d'utiliser des termes et expressions convenus au niveau intergouvernemental. De même, la structure des programmes et sous-programmes continue de servir de base à l'établissement des ressources nécessaires pour les postes et les autres objets de dépense (partie III du projet de budget-programme) et la structure organisationnelle de la partie III continue, dans la mesure du possible, d'être conforme à la structure programmatique de la partie II. En outre, le plan-programme continue de traduire en programmes et sous-programmes les décisions des organes délibérants, exprimées par les États Membres sous la forme de mandats et de grandes orientations, et de couvrir toutes les activités, à savoir tant les activités de fond que les activités consistant à fournir des services, y compris celles qui doivent être financées, en totalité ou en partie,

par des fonds extrabudgétaires et des quotes-parts hors budget ordinaire. En outre, ces deux parties continuent d'être examinées par les organes intergouvernementaux sectoriels, techniques et régionaux qui sont compétents à cet égard, avant de l'être par le Comité du programme et de la coordination, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale.

34. En ce qui concerne les aspects du budget qui ont trait aux programmes et qui font l'objet de l'article V, malgré la suppression de l'esquisse budgétaire (article 5.1), on continue de trouver dans la partie III du projet de budget-programme, consacrée aux ressources nécessaires pour les postes et les autres objets de dépense, des données financières correspondant aux programmes et aux sous-programmes. Les autres principes, notamment le fait que les ressources sont justifiées par les produits, qui sont eux-mêmes programmés en vue de la réalisation de l'objectif défini, restent applicables, malgré les changements intervenus dans la présentation des produits, pour lesquels la durée de la période expérimentale s'étale sur trois ans et qui font apparaître les nombres prévus et effectifs, alors que, auparavant, un nombre unique était fourni pour l'exercice tout entier. Les informations relatives aux produits retenus ont également été organisées en catégories moins nombreuses et plus intuitives qui utilisent une unité de mesure standard, l'idée étant d'en faciliter l'examen par les États Membres et la comparaison entre différents programmes et sous-programmes.

35. Enfin, en ce qui concerne le contrôle de l'exécution du programme et l'évaluation, les dispositions des articles VI et VII du Règlement et des règles continuent également à s'appliquer. Conformément à la résolution 72/266 A, pendant la période expérimentale, les informations sur l'exécution des programmes (partie II du projet de budget-programme) ont été incorporées dans le projet de budget-programme global ; elles ne font plus l'objet d'un rapport distinct.

36. En ce qui concerne l'établissement des rapports sur l'exécution du budget, ayant examiné le rapport du Secrétaire général, intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : améliorer et simplifier la procédure de planification des programmes et d'établissement du budget », le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter un rapport distinct sur l'exécution du budget à la suite de la clôture d'un exercice budgétaire [A/72/7/Add.24, par. 58)]. L'information relative à l'exécution du budget de l'exercice antérieur serait donc examinée en même temps que le projet de budget portant sur l'exercice à venir. L'Assemblée générale a fait sienne cette recommandation dans sa résolution 72/266 A. Par conséquent, la présentation du rapport final sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 aura lieu après la clôture de l'exercice et la certification des états financiers par le Comité des commissaires aux comptes. Le rapport final sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 sera donc établi en 2022 et présenté à l'Assemblée pour qu'elle l'examine à sa soixante-dix-septième session.

37. Si le montant total des dépenses engagées en 2021 dépassait le montant approuvé au budget, du fait d'un dépassement des crédits ouverts au titre des postes (variation du taux de vacance, des coûts standard, du taux d'inflation et des taux de change), le Secrétaire général demanderait, dans le rapport final sur l'exécution du budget, l'ouverture de crédits supplémentaires en se fondant sur le montant définitif des dépenses, sur le tableau d'effectifs approuvé par l'Assemblée et sur les dépenses effectives liées aux postes.

38. Cela étant, un certain nombre de dispositions, d'articles et de règles ne s'appliquent plus pendant la période expérimentale du fait de l'adoption, par l'Assemblée générale, des résolutions 72/266 A, 74/251 et 74/262. Comme indiqué dans le projet de budget-programme pour 2020, le Secrétariat compte proposer à l'Assemblée générale un certain nombre de modifications à apporter au Règlement et aux règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies à la fin de la période expérimentale, sous réserve de la décision définitive que prendra l'Assemblée concernant la présentation du budget sur une base annuelle.

39. On trouvera dans le tableau 2 les dispositions, les articles et les règles qui ne s'appliquent pas pendant la période expérimentale.

Tableau 2
Articles et règles qui ne s'appliquent pas pendant la période expérimentale

Article ou règle	*Raison justifiant la non-application*
Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation	
Article 3.2 A et règle 103.1 : Esquisse budgétaire, contenu et délais de présentation	Il n'y a pas eu d'esquisse budgétaire ; elle n'a donc pas été établie l'année précédant celle où le projet de budget-programme est préparé ni présentée au plus tard le 15 août de cette année.
Article 4.1 : Cadre stratégique et ses deux volets	Pendant la période expérimentale, il n'est pas établi de cadre stratégique biennal, présenté en un seul document comportant une esquisse budgétaire (premier volet) et un plan-programme biennal (deuxième volet). Au lieu de cela, dans sa résolution 72/266 A, l'Assemblée générale a décidé que le projet de budget-programme se composerait de trois parties : le plan-cadre, qui porterait sur une période de trois ans (partie I) ; le plan-programme et des informations relatives à l'exécution des programmes (partie II) ; les ressources pour les postes et objets de dépense autres que les postes (partie III).
Article 4.3 : Le cadre stratégique et l'esquisse budgétaire servent de base à l'élaboration du projet de budget-programme	Du fait de la résolution 72/266 A, par laquelle l'Assemblée générale a approuvé l'adoption d'un exercice budgétaire annuel, la pratique consistant à préparer, pendant les années où il n'est pas présenté de budget, une esquisse budgétaire et un cadre stratégique qui, une fois approuvés, servent de base à l'élaboration du projet de budget-programme n'est pas suivie pendant la période expérimentale.
Articles 4.7 et 4.11 : Le cadre stratégique, y compris le calendrier et la période couverte, une fois approuvé, sert de base à la planification, à la budgétisation, au contrôle de l'exécution et à l'évaluation des programmes Article 5.1 : L'esquisse budgétaire est élaborée sur la base du cadre stratégique qui a été approuvé, et, une fois approuvés, ce sont les deux éléments à partir desquels le projet de budget-programme est établi	Comme suite à l'adoption de la résolution 72/266 A, les deux parties qui constituaient le cadre stratégique ont changé. La partie I, le plan-cadre, continue d'exister, mais il couvre une période qui est passée de deux à trois ans. La partie II, qui portait sur les plans-programmes biennaux et porte désormais sur les plans-programmes et l'exécution des programmes, a changé de nom mais aussi de durée, puisque la période concernée, biennale à l'origine, est devenue annuelle. Dans la même résolution, l'Assemblée a décidé que la partie II (plan-programme et informations sur l'exécution des programmes) serait incorporée dans le projet de budget-programme. En raison de ces changements, le cadre stratégique n'est plus soumis un an avant le reste du projet de budget-programme. De plus, le fait que l'esquisse budgétaire ne soit plus établie rend l'article 5.1 obsolète pendant la période expérimentale. Cela dit, on trouvera aux paragraphes 66 à 71 du présent rapport des informations sur les principaux facteurs qui auraient une incidence sur le montant des ressources demandées et donc sur le projet de budget pour l'année suivante.
Article 5.8 : Nécessité de veiller à ce que les aspects du budget qui ont trait aux programmes soient identiques aux plans-programmes biennaux approuvés	Un seul projet de budget-programme étant préparé chaque année et les plans-programmes biennaux étant abandonnés, la nécessité d'assurer la cohérence entre les plans-programmes biennaux approuvés et les aspects du budget ayant trait aux programmes n'existe plus pendant la période expérimentale.
Article 6.3 et règle 106.1 : Le rapport sur l'exécution du budget-programme doit être préparé au plus tard à la fin du mois	Conformément à la résolution 72/266 A, le projet de budget-programme se compose de trois parties et la partie II doit contenir des informations sur l'exécution des programmes, ce qui remplace le rapport sur l'exécution des programmes pour la durée de la période

Article ou règle	*Raison justifiant la non-application*
de mars de l'année suivant la fin de l'exercice biennal qu'il couvre	expérimentale, lequel rapport n'est plus préparé et ne doit donc plus être établi au plus tard à la fin de mars.
Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies	
Article 1.3 : Pour le projet de budget-programme, l'exercice budgétaire couvre deux années civiles consécutives, la première étant une année paire ; pour les opérations de maintien de la paix financées au moyen de comptes spéciaux, l'exercice budgétaire est annuel et va du 1er juillet au 30 juin	Dans sa résolution 72/266 A, l'Assemblée générale a approuvé le changement qui était proposé, à savoir le remplacement à titre expérimental des exercices budgétaires biennaux par des exercices annuels à compter du budget-programme de 2020, et prié le Secrétaire général de procéder en 2022, c'est-à-dire à l'issue du premier cycle budgétaire complet, à un examen des modifications qui auraient été apportées au cycle budgétaire.
Règle 102.3 : le Secrétaire général fait publier le budget-programme approuvé par l'Assemblée générale	Dans un cycle annuel, le budget approuvé est utilisé comme référence pour l'établissement du projet de budget-programme suivant. Les informations sur le budget approuvé par l'Assemblée générale sont donc incorporées dans le projet de budget-programme, dont la version définitive est établie au cours du premier trimestre de l'exercice.
Règle 105.1 : Le Secrétaire général doit obtenir l'accord du Comité consultatif pour pouvoir virer des crédits d'un chapitre à l'autre du budget-programme dans les cas où l'Assemblée générale a délégué au Comité le pouvoir de donner l'autorisation visée à l'article 5.6	Pendant la durée de la période expérimentale, cette disposition est remplacée par les dispositions prévues dans la résolution 72/266 A en ce qui concerne l'établissement du rapport sur le virement de crédits d'un chapitre à l'autre du budget-programme. Le rapport final sur l'exécution du budget ne sera présenté au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale qu'une fois l'exercice budgétaire terminé.

3. Mise en œuvre des résolutions 74/251 et 74/262, concernant la structure du budget

40. Après avoir reçu les propositions contenues dans le projet de budget-programme pour 2020, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulé, en mai 2019, ses recommandations sur la partie III, consacrée aux ressources nécessaires pour les postes et les autres objets de dépenses, en particulier concernant la structure et la présentation du budget. En juin, le Comité du programme et de la coordination a examiné la partie II, le plan-programme et les informations sur l'exécution des programmes, et recommandé à l'Assemblée générale de revoir les plans-programmes. En octobre, un atelier sur la nouvelle structure a été organisé à l'intention des représentantes et représentants de la Cinquième Commission de l'Assemblée.

41. Comme suite aux débats qui s'étaient tenus au Comité du programme et de la coordination et aux consultations engagées auprès des États Membres en octobre, le Secrétariat a entrepris, au quatrième trimestre de 2019, d'introduire dans le projet de budget-programme un nouvel élément, au niveau des sous-programmes, concernant la stratégie adoptée, initiative que l'Assemblée générale a entérinée depuis lors, au paragraphe 15 e) de sa résolution 74/251. Pour chaque sous-programme, ce nouvel élément lie un objectif bien précis à des activités ainsi qu'à des résultats prévus et effectifs.

42. Le 27 décembre 2019, l'Assemblée générale a adopté la résolution 74/251, formulant des principes directeurs pour l'établissement du projet de plan-programme et la présentation des informations sur l'exécution des programmes en 2021. Au paragraphe 5 de ladite résolution, elle a réaffirmé que les États Membres devaient être pleinement associés à l'élaboration du budget, dès les premières étapes et tout au long du cycle. Le même jour, elle a adopté la résolution 74/262, concernant les ressources nécessaires pour les postes et autres objets de dépense. Au paragraphe 13 de la résolution 74/262,

elle a réaffirmé que les États Membres devaient être pleinement associés à l'élaboration du budget, dès les premières étapes et tout au long du cycle.

43. Ainsi le Secrétariat a-t-il engagé, en février 2020, des consultations avec tous les groupes régionaux pour voir comment appliquer les principes directeurs formulés par l'Assemblée générale. Les observations des groupes régionaux ont été prises en compte et de nouvelles instructions ont été données aux directeurs et directrices de programme. Il est ressorti des consultations qu'il faudrait faire figurer de nouveau les descriptifs des résultats déjà définis dans le projet de budget-programme pour 2020, pour qu'ils fassent l'objet d'un suivi continu. Le projet de budget-programme pour 2021 comprend donc un double descriptif de résultats dans le cadre du plan-programme : ceux énoncés pour 2020 qui sont maintenant prolongés d'une année, ainsi qu'une nouvelle série de descriptifs de résultats définis pour 2021.

44. On trouvera dans le tableau 3 les mesures prises en regard des paragraphes correspondants de la résolution 74/251.

Tableau 3
Mise en œuvre de la résolution 74/251 et mesures correspondantes, en ce qui concerne la structure du budget

Paragraphe de la résolution 74/251	*Principe directeur*	*Mesure prise*
5	Réaffirme que les États Membres doivent être pleinement associés à l'élaboration du budget, dès les premières étapes et tout au long du cycle	Consultations engagées avec les États Membres dès février 2020 (voir par. 43 ci-dessus)
7	Prie le Secrétaire général de lui présenter... un rapport sur l'incidence... des changements concernant le cycle budgétaire qui touchent à la nature séquentielle convenue des procédures d'examen du projet de budget-programme...	Rapport publié
9	Prie le Secrétaire général d'indiquer clairement quelles sont les dispositions… que l'on pourrait officiellement suspendre ou ne plus appliquer…	Les dispositions, articles et règles en question sont recensés au paragraphe 39 et dans le tableau 2 ci-dessus.
11	Demande au Secrétaire général de veiller à ce que les objectifs, les résultats et les mesures des résultats qui lui sont soumis pour examen soient stratégiques, mesurables, réalisables, réalistes et assortis d'échéances	Des directives ont été données aux directeurs et directrices de programme. Tous les objectifs ont été examinés au regard du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 et du projet de budget-programme pour 2020.
12	Prie le Secrétaire général de veiller à la pleine application du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation... à l'exception des dispositions et des règles qui sont directement concernées par les décisions qu'elle a prises dans sa résolution 72/266 A	Les dispositions du Règlement et les règles ont été pleinement appliquées, à l'exception de celles recensées dans le tableau 2 ci-dessus, compte tenu des dispositions de la résolution 72/266 A et des principes directeurs complémentaires formulés dans la résolution 74/251.
13	Note qu'il est rappelé … que « les buts fixés à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »	Aucune référence de ce type ne figure dans le projet de budget-programme pour 2021.

Paragraphe de la résolution 74/251	*Principe directeur*	*Mesure prise*
14	Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les résultats et, si possible, les mesures des résultats illustrent... les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes de l'Organisation, et non ceux obtenus par tel ou tel État Membre	Dans la mesure du possible, les mesures des résultats illustrent les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes de l'Organisation.
15	Prie également le Secrétaire général de suivre, tout en continuant de réfléchir aux domaines dans lesquels des améliorations pourraient être apportées, les principes directeurs suivants... :	
a)	Adhérer à un plan-programme qui comprenne les informations et le niveau de détail voulus et notamment veiller à ce que les objectifs, les résultats et mesures des résultats correspondantes au niveau des sous-programmes soient conformes au cadre de budgétisation axée sur les résultats ;	Respect du niveau de détail voulu ; les objectifs, résultats et mesures des résultats correspondantes sont indiqués au niveau des sous-programmes.
b)	Inclure une liste détaillée des produits retenus dans le projet de budget-programme et veiller à justifier les montants demandés en indiquant les ressources nécessaires pour exécuter les produits devant contribuer à la concrétisation des résultats escomptés ;	Liste détaillée des produits retenus incluse, assortis des ressources nécessaires par sous-programme
c)	Expliquer clairement et intégralement les méthodes approuvées qu'il entend appliquer lors de l'élaboration des projets de budget-programme pour les exercices 2021 et 2022… ;	Voir le paragraphe 26 et le tableau 1 ci-dessus
d)	Renforcer les liens entre les plans-programmes des exercices passés et futurs, dans l'optique d'assurer la cohérence et la continuité des activités ;	Une référence aux « résultats déjà obtenus » a été incorporée dans la stratégie, afin d'assurer la cohérence et la continuité des activités. Les informations sur les résultats couvrent une période de 5 ans et des produits détaillés couvrant une période de 3 ans sont présentés dans le document publié.
e)	Fournir plus d'informations générales sur les programmes et les sous-programmes, en incluant... un aperçu global des activités et de la stratégie adoptée qui comprenne un descriptif exhaustif de ces résultats effectifs et escomptés ;	Un élément de stratégie a été ajouté pour chacun des sous-programmes, y compris un aperçu global des activités ainsi qu'un descriptif exhaustif des résultats effectifs et escomptés y relatifs.
f)	Présenter des informations sur l'exécution des programmes au regard d'un cadre de résultats exhaustif, de manière à renforcer le contrôle, la transparence et le respect du principe de responsabilité dans l'exécution de toutes les activités… ;	Des informations sur l'exécution des programmes au regard d'un cadre de résultats exhaustif ont été fournies dans la stratégie ; certains résultats avaient déjà été définis.
g)	Fournir, pour ce qui est des mesures des résultats, des données relatives aux résultats effectifs obtenus sur les trois années précédentes au moins, afin de faciliter la compréhension... des progrès accomplis... ;	Des données relatives aux résultats effectifs obtenus sur 5 ans ont été fournies ; certains résultats avaient déjà été définis.

Paragraphe de la résolution 74/251	*Principe directeur*	*Mesure prise*
h)	Inclure une description de la stratégie adoptée au niveau des programmes et des sous-programmes ;	Une description de la stratégie adoptée au niveau des programmes et des sous-programmes a été incluse.
i)	Faire figurer la liste des textes portant autorisation des programmes dans le document officiel publié... ;	La liste des textes portant autorisation des programmes figure dans le projet de budget-programme.
j)	Remplacer la section relative au lien avec les objectifs de développement durable par des informations concrètes sur les contributions faites à la réalisation de ces objectifs dans le cadre des programmes et sous-programmes concernés et conformément aux mandats intergouvernementaux spécifiques correspondants ;	La section relative au lien avec les objectifs de développement durable a été supprimée ; des informations concrètes sont fournies dans la stratégie et les descriptifs des résultats selon qu'il convient, conformément aux mandats spécifiques correspondants.
k)	Utiliser une numérotation simplifiée et aisément repérable afin de rendre le projet de plan-programme plus lisible et de faciliter les renvois à ses différentes parties ;	Une numérotation simplifiée et aisément repérable est utilisée.
l)	Limiter le nombre de photographies accompagnant l'avant-propos... ;	Il n'y a plus de photographies.
m)	Veiller à ce que des récits anecdotiques ne soient insérés dans la présentation des sous-programmes que s'ils servent à illustrer les résultats effectifs et résultats escomptés... ;	Les récits ont été rationalisés et sont liés à l'objectif défini et à la stratégie.
n)	Veiller à ce que les termes et expressions utilisés dans le projet de plan-programme aient été arrêtés au niveau intergouvernemental.	Le plan-programme a été passé en revue minutieusement.

45 Suite aux mesures prises et récapitulées dans le tableau 3, on trouvera dans la figure II un exemple illustrant la manière dont la résolution 74/251 a été traduite concrètement en ce qui concerne la présentation du budget.

Figure II

Relation entre l'objectif, la stratégie et le descriptif des résultats[a]

Objectif 6.4 L'objectif auquel le programme contribue est de resserrer la coopération internationale dans la conduite des activités spatiales à des fins pacifiques et de promouvoir l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications.	• Tous les objectifs ont été examinés au regard du plan-programme biennal pour 2018-2019 et du projet de budget-programme pour 2020
Stratégie 6.5 Pour contribuer à resserrer la coopération internationale dans la conduite des activités spatiales à des fins pacifiques, le Bureau des affaires spatiales continuera de tirer parti de son rôle de facilitateur des utilisations pacifiques de l'espace de façon à favoriser la coopération et à promouvoir une plus grande adhésion au régime juridique international qui régit les activités spatiales et une meilleure application de celui-ci, notamment en ce qui concerne :… **Ces activités devraient avoir le résultat suivant** : une utilisation plus responsable de l'espace par les entités gouvernementales et non gouvernementales et un espace plus sûr et plus durable. Parmi les *résultats déjà obtenus*, citons la multiplication des actions menées par les États et les organisations intergouvernementales en vue d'appliquer les traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique ou d'y adhérer...	• La stratégie renvoie à l'objectif (voir le passage souligné) • Des activités et des approches globales sont présentées (voir le passage doublement souligné) • Il est rendu compte de l'ensemble des résultats escomptés et effectivement obtenus • Les résultats escomptés sont mis en évidence (passage en gras) • Les résultats déjà obtenus sont mis en évidence (passage en italique)
Exécution du programme en 2019 : engagement accru des États Membres en faveur du renforcement de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace 6.15 Pour s'adapter à cette situation, le Bureau des affaires spatiales a collaboré avec les pays pour renforcer leurs capacités d'utilisation des applications spatiales et accroître la coopération internationale dans le cadre des activités spatiales. En 2019, il a tenu des ateliers et des séances de formation et fourni des conseils et un appui techniques, dans le cadre desquels il a mis l'accent sur les questions suivantes : a) droit de l'espace et politiques spatiales... *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats* 6.16 Le travail effectué a contribué à resserrer la coopération internationale dans la conduite d'activités spatiales à des fins pacifiques et à promouvoir l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications, comme le montre l'adhésion de trois nouveaux membres au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en 2019, portant le nombre total de membres à 95...	• Le descriptif concernant l'exécution du programme présente des activités concrètes menées en 2019 • La contribution de ces activités aux progrès sur la voie de la réalisation de l'objectif est indiquée (voir le passage souligné) • Des éléments probants concrets sont présentés (voir le passage doublement souligné)

Figure 6.I
Mesure des résultats : nombre total de pays membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

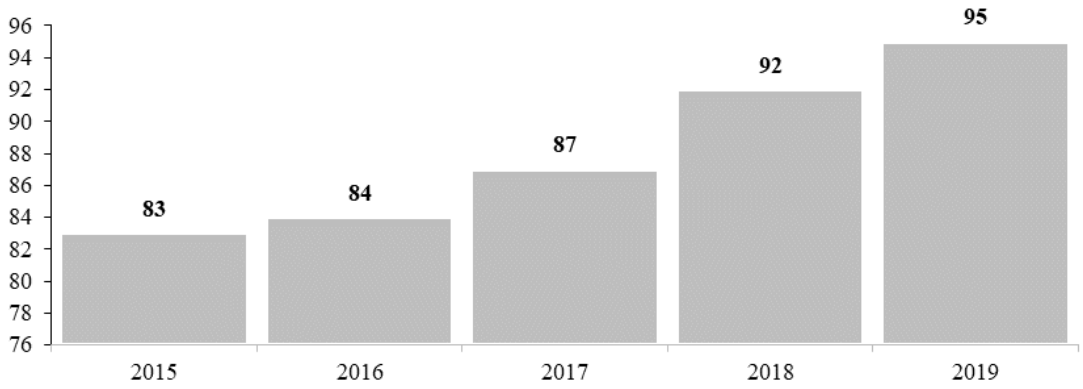

- Une mesure des résultats étalée sur une période de 5 ans est proposée, en adéquation avec les éléments probants présentés au paragraphe précédent
- Dans la mesure du possible, les mesures des résultats correspondent aux résultats de l'exécution des programmes de l'Organisation

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : ouvrir à tous les portes de l'espace (résultat déjà défini pour 2020)

6.17 Les travaux engagés en vue de resserrer la coopération internationale dans le domaine spatial et de promouvoir l'utilisation des sciences et techniques se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le Bureau aidera les pays en développement à se doter des moyens nécessaires pour lancer leur premier satellite dans l'espace, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020, car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif qui ne porte que sur les objectifs.

- Le descriptif des résultats escomptés fournit une mesure des résultats pour 2021 qui s'appuie sur les résultats escomptés pour 2020
- Le descriptif des résultats escomptés comprend un récapitulatif des activités menées et renvoie au résultat escompté initial
- Une mesure des résultats étalée sur une période de 5 ans est proposée, en adéquation avec les éléments probants présentés au paragraphe précédent

Figure 6.II
Mesure des résultats : nombre total de pays en développement ayant lancé leur premier satellite dans l'espace

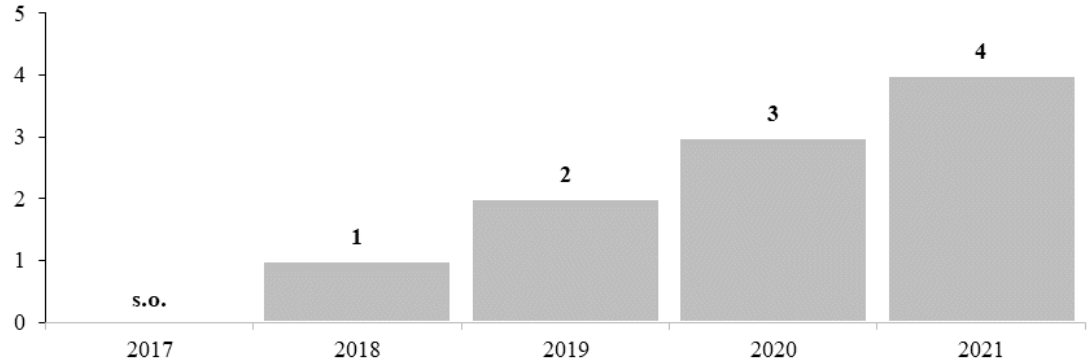

Résultat 2 : améliorer l'accès à l'espace (nouveau résultat)

6.20 [Le] Bureau mènera plus d'activités de vulgarisation et de promotion pour concourir à l'immatriculation des objets spatiaux, ce qui favorisera de meilleures pratiques et une meilleure diffusion en temps voulu des informations relatives aux objets lancés dans l'espace. En outre, il forgera de nouvelles alliances et intensifiera ses activités visant à répondre à certains besoins des États Membres en matière de capacités spatiales, notamment pour ce qui est de la recherche spatiale de pointe et de la mise au point de satellites nationaux.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

6.21 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à resserrer la coopération internationale dans la conduite des activités spatiales à des fins pacifiques et à promouvoir l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications, comme devrait le montrer l'accession à l'espace de 13 États Membres (cinq de plus qu'en 2020), qui, par exemple, lanceraient un satellite, conduiraient des expériences en hypergravité, en microgravité ou en orbite, exploiteraient une charge utile dans une station spatiale ou recevraient des télescopes et des formations pour observer l'univers.

- Le descriptif concernant les résultats escomptés présente les activités concrètes qui ont été menées en 2019
- La contribution de ces activités aux progrès sur la voie de la réalisation de l'objectif est indiquée (voir le passage souligné)
- Des éléments probants concrets sont présentés (voir le passage doublement souligné)

Figure 6.III
Mesure des résultats : nombre total d'États Membres ayant accédé à l'espace

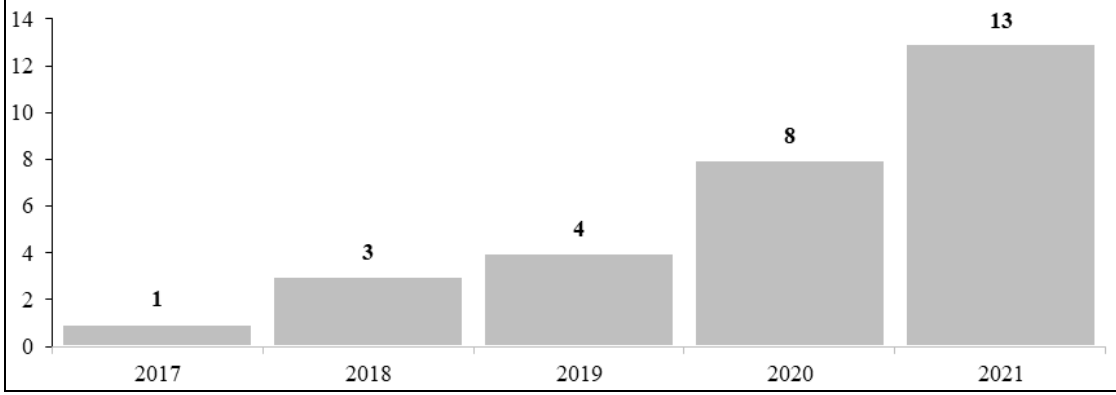

- Une mesure des résultats étalée sur une période de 5 ans est proposée, en adéquation avec les éléments probants présentés au paragraphe précédent

[a] Éléments tirés de A/75/6 (Sect. 6) à titre d'illustration.

46 En ce qui concerne les postes et les autres objets de dépense, les ajustements apportés à la présentation sont fondés sur les recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport paru sous la cote A/74/7 et approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/262, sous réserve des dispositions de ladite résolution, et sur d'autres résolutions de l'Assemblée relatives au projet de budget-programme. Les éléments de la présentation des postes et des autres objets de dépense, y compris la directive suivie, sont expliqués dans le tableau 4.

Tableau 4
Présentation des postes et des autres objets de dépense

Éléments	*Directive*	*Description*
Fascicule		
Ressources : vue d'ensemble	A/74/7, par. 33 Tout en étant conscient des difficultés que pose le passage à un exercice budgétaire annuel, le Comité consultatif estime que la tâche est rendue plus difficile encore du fait de la présentation fragmentée de l'information budgétaire, de l'absence d'informations sur les variations entre les ressources demandées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019 A/74/7, par. 36 En outre, il n'est pas présenté d'informations agrégées par catégorie d'objets au niveau des programmes à des fins de comparaison, ce qui rend difficile l'analyse des évolutions et tendances générales	La présentation actualisée de 2021 comprend 3 tableaux compilant des données agrégées (1 concernant les ressources financières et 2 concernant les postes) qui visent à donner un aperçu global des ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au niveau des chapitres ou des entités. Le tableau d'ensemble concernant les ressources financières est organisé par catégorie de dépenses et montre l'évolution des ressources pour 2019 et 2020 ainsi que pour 2021, avant et après actualisation des coûts. Les 2 tableaux d'ensemble concernant les postes présentent les changements relatifs aux postes qui ont été approuvés et qui sont proposés au niveau global, ainsi que leur ventilation par classe.
Évolution des ressources financières et des postes, par composante et sous-programme	Résolution 72/266 A, par. 10 c) Décide que le projet de budget-programme se composera de trois parties :... c) La partie III : les ressources nécessaires pour les postes et les objets de dépense autres que les postes, par programme et sous-programme Résolution 62/236, par. 24 Prie le Secrétaire général d'indiquer dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 le montant total des ressources dont il faudrait disposer, toutes sources de financement confondues, pour pouvoir exécuter intégralement, effectivement et efficacement les activités et programmes prescrits	La présentation actualisée de 2021 comprend des tableaux comportant des informations détaillées sur les ressources et les postes, ventilées par composante et sous-programme ainsi que par source de financement (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires). Ce segment comprend également un tableau présentant l'évolution des ressources financières et des postes, avec des données ventilées par catégorie principale (ainsi, s'agissant des ressources financières, sont présentées d'une part celles concernant les postes et de l'autre celles concernant les autres objets de dépense, et, s'agissant des postes, sont présentés d'une part ceux relevant de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de l'autre ceux relevant de la catégorie des services généraux et catégories apparentées).

Éléments	*Directive*	*Description*
		Ce segment comprend également un graphique illustrant la répartition des ressources concernant les postes et les autres objets de dépense proposées pour 2021.
Analyse des variations par composante et sous-programme	A/74/7, par. 36 En ce qui concerne la présentation de l'information financière, tout en notant que le fascicule du budget contient un diagramme à barres présentant les variations entre les ressources demandées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, le Comité consultatif souligne que les commentaires explicatifs sont pour la plupart très généraux et dépourvus d'éléments précis d'information. En outre, il n'est pas présenté d'informations agrégées par catégorie d'objets au niveau des programmes à des fins de comparaison, ce qui rend difficile l'analyse des évolutions et tendances générales Résolution 74/262, par. 32 Souligne également que les ressources extrabudgétaires doivent être utilisées de manière conforme aux politiques, objectifs et activités de l'Organisation et prie le Secrétaire général de rendre compte dans son prochain projet de budget-programme des incidences, sur le plan financier et sur celui des ressources humaines, de l'utilisation de ressources extrabudgétaires	La présentation actualisée de 2021 comporte des éléments expliquant de manière standardisée les variations entre le projet de budget ordinaire pour 2021 et les crédits approuvés pour 2020 pour telle ou telle section ou entité. Les analyses des variations concernant le budget ordinaire sont présentées par facteur de variation (ajustements techniques ; nouveaux mandats et mandats élargis ; autres changements), par composante et/ou sous-programme et par catégorie de dépenses. Un texte présente les ressources prévues au titre des quotes-parts hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires, et toute variation par rapport aux prévisions pour 2020 est expliquée.
Informations concernant les ressources au niveau des composantes et des sous-programmes	A/74/7, par. 37 Le Comité estime qu'il serait plus utile et éclairant de présenter les données concernant la répartition des ressources pour 2020 et la variation entre les ressources demandées et les crédits ouverts sous la forme d'un tableau où figureraient les chiffres, plutôt que sous la forme d'un diagramme à barres présentant uniquement le montant de la variation et sa valeur en pourcentage A/74/7, par. 100 Le Comité consultatif note que les taux d'application se sont globalement améliorés en 2018 dans plusieurs chapitres du budget et que des objectifs ambitieux ont été fixés pour 2019 et 2020. Le Comité estime que des plans et stratégies concrets devraient être élaborés pour atteindre ces objectifs et compte que le Secrétaire général fournira	Comme c'était le cas en 2020, ce segment propose, au moyen de tableaux et de figures ou graphiques, des détails supplémentaires sur la répartition des ressources au niveau des composantes (Organes directeurs, Direction exécutive et administration, Appui au programme) et des sous-programmes. Ce segment ne comprend pas le graphique sur les variations par catégorie de dépenses. La présentation des variations par catégorie de dépenses sous forme de tableau est incluse dans le document complémentaire accompagnant chaque fascicule. Les rubriques Direction exécutive et administration et Appui au programme sont assorties de commentaires explicatifs concernant les fonctions et les besoins des différentes composantes. Des informations sur la mesure des résultats concernant le respect des délais de

Éléments	*Directive*	*Description*
	des informations sur ces plans dans son prochain projet de budget	soumission de la documentation et l'application des directives imposant l'achat des billets 2 semaines avant le départ sont fournies, et les dispositions prises dans le cadre du chapitre ou par l'entité concernée pour atteindre les objectifs fixés s'agissant des voyages sont présentées à la rubrique Direction exécutive et administration.
Annexe I		On y trouve l'organigramme et la répartition des postes pour 2021, toutes sources de financement confondues.
Annexe II	A/74/7, par. 50 Le Comité consultatif estime que ces renseignements sont utiles lorsqu'il s'agit d'examiner les ressources demandées. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de continuer à faire figurer dans la documentation budgétaire, pour tous les chapitres, des informations récapitulatives cohérentes sur la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle et par le Comité	On y trouve un état récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle.
Annexe III	A/74/7, par. 81 Le Comité consultatif souligne que les propositions concernant les postes doivent toujours être justifiées au cas par cas, compte tenu des ressources nécessaires pour absorber la charge de travail et assurer l'exécution des programmes et activités prescrits (A/72/7, par. 87)	On y trouve des informations sur les changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires, ventilées par composante, par sous-programme et par type de changement.
Document complémentaire pour chaque fascicule		
Évolution des ressources par composante, sous-programme et objet de dépense et exposé sur les ressources proposées et les analyses des variations	A/74/7, par. 36 Le document complémentaire, qui auparavant présentait, pour chaque composante et sous-programme et chaque objet de dépense, des informations financières détaillées sur les ressources demandées au titre des postes et autres objets de dépense et leurs variations, n'apporte des explications sur la variation du montant des ressources demandées que dans de très rares cas A/74/7, par. 97 Le Comité réaffirme que tous les emplois de temporaire (autre que pour les réunions), y compris ceux qui sont reconduits, doivent être pleinement justifiés dans les futurs projets de budget, qu'ils aient ou non déjà	On y trouve des informations sur l'évolution des ressources par composante, sous-programme et objet de dépense et un exposé sur les ressources proposées et des analyses des variations par objet de dépense. L'exposé explique ce qui est couvert par les ressources proposées et les raisons de tout changement proposé.

Éléments	*Directive*	*Description*
	été approuvés dans le budget de l'exercice précédent (A/71/836, par. 128)	
Postes vacants depuis 1 an et plus Postes dont les titulaires perçoivent une indemnité de fonctions depuis 1 an et plus	Résolution 74/262, par. 19 Garde à l'esprit les règles régissant la durée et la prolongation des indemnités de fonctions et le fait que ces indemnités doivent être accordées uniquement dans des cas exceptionnels, et prie le Secrétaire général de se conformer à ces règles et de passer en revue les postes qui sont vacants ou donnent lieu à des indemnités de fonctions depuis plus d'un an et de lui faire rapport à ce sujet dans son prochain projet de budget A/74/7, par. 94 Le Comité recommande également que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer dans tous les futurs projets de budget, y compris ceux concernant les missions politiques spéciales, des renseignements sur les affectations temporaires donnant lieu au versement d'une indemnité de fonctions, et notamment sur la durée de ces affectations et l'avancement des procédures de recrutement correspondantes	Le cas échéant, le document complémentaire comprend 2 tableaux qui fournissent les informations demandées, notamment le niveau, la fonction, la composante et l'état d'avancement du recrutement.

B. Postes et autres objets de dépense

1. Budget ordinaire : vue d'ensemble

47 Le montant des ressources proposées pour 2021 s'élève à 2 987,3 millions de dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 86,5 millions de dollars (2,8 %) par rapport au montant, en termes réels, du crédit ouvert pour 2020. Un montant supplémentaire de 49,2 millions de dollars est prévu pour l'actualisation préliminaire, ce qui signifie que le montant total demandé est de 3 036,6 millions de dollars, soit 1,2 % de moins que le crédit ouvert pour 2020, qui avait été approuvé en application des résolutions 74/264 A à C de l'Assemblée générale.

48 Le montant des ressources proposées pour les missions politiques spéciales pour 2021 s'élève à 706,8 millions de dollars et figure au chapitre 3 (Affaires politiques) qui relève du titre II (Affaires politiques) ; il découle des projets de budget concernant les différentes missions, qui font l'objet d'additifs au chapitre 3. On trouvera dans le tableau 5 les ressources financières proposées, présentées par titre du budget et par facteur de changement.

Tableau 5
Ressources financières proposées, par facteur de changement
(En milliers de dollars des États-Unis)

Titre		*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Actualisation des coûts*	*2021 (prévisions après actualisation des coûts)*
				Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*			
I.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	403 345,2	403 729,4	(6 132,1)	4 322,7	(1 545,3)	(3 354,7)	(0,8)	400 374,7	9 549,5	409 924,2
II.	Affaires politiques	833 168,9	842 993,2	(1 050,9)	2 526,0	(7 112,6)	(5 637,5)	(0,7)	837 355,7	3 056,8	840 412,5
III.	Justice internationale et droit international	65 199,0	86 599,2	(1 629,5)	22,0	(923,9)	(2 531,4)	(2,9)	84 067,8	1 859,5	85 927,3
IV.	Coopération internationale pour le développement	250 662,7	251 356,4	(286,0)	901,3	–	615,3	0,2	251 971,7	6 867,9	258 839,6
V.	Coopération régionale pour le développement	296 891,2	300 392,3	(1 882,7)	40,0	(108,9)	(1 951,6)	(0,6)	298 440,7	5 913,5	304 354,2
VI.	Droits humains et affaires humanitaires	209 666,1	212 707,7	(25 365,0)	1 824,8	–	(23 540,2)	(11,1)	189 167,5	3 131,0	192 298,5
VII.	Communication globale	89 452,3	94 692,4	273,6	–	1 880,0	2 153,6	2,3	96 846,0	2 517,9	99 363,9
VIII.	Services communs d'appui	305 172,0	301 780,4	(11 599,2)	339,8	8 099,7	(3 159,7)	(1,0)	298 620,7	6 541,1	305 161,8
IX.	Contrôle interne	20 052,2	20 509,9	171,3	–	–	171,3	0,8	20 681,2	630,2	21 311,4
X.	Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	78 250,9	82 409,4	(9,5)	–	(163,8)	(173,3)	(0,2)	82 236,1	3 761,1	85 997,2
XI.	Dépenses d'équipement	102 036,6	71 046,1	(56 584,9)	–	5 000,0	(51 584,9)	(72,6)	19 461,2	388,0	19 849,2
XII.	Sûreté et sécurité	124 901,9	124 181,7	3,9	–	–	3,9	0,0	124 185,6	2 977,0	127 162,6
XIII.	Compte de l'ONU pour le développement	14 199,4	14 199,4	–	–	–	–	–	14 199,4	–	14 199,4
XIV.	Contributions du personnel	265 531,5	267 233,0	(2 361,7)	760,8	4 106,4	2 505,5	0,9	269 738,5	2 045,3	271 783,8
	Total	**3 058 529,8**	**3 073 830,5**	**(106 452,7)**	**10 737,4**	**9 231,6**	**(86 483,7)**	**(2,8)**	**2 987 346,8**	**49 238,8**	**3 036 585,6**

49 Au total, 9 947 postes sont proposés au titre des chapitres des dépenses pour 2021, contre 9 972 postes approuvés en 2020, comme indiqué dans le tableau 6.

Tableau 6
Effectif proposé, par facteur de changement
(Nombre de postes)

			Changements					
		Effectif approuvé pour 2020	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*Effectif proposé pour 2021*
I.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	1 877	–	2	(32)	(30)	(1,6)	1 847
II.	Affaires politiques	796	–	–	(2)	(2)	(0,3)	794
III.	Justice internationale et droit international	320	(2)	–	–	(2)	(0,6)	318
IV.	Coopération internationale pour le développement	1 298	–	1	–	1	0,1	1 299
V.	Coopération régionale pour le développement	1 882	–	–	–	–	–	1 882
VI.	Droits humains et affaires humanitaires	665	–	–	–	–	–	665
VII.	Communication globale	688	–	–	–	–	–	688
VIII.	Services communs d'appui	1 293	–	–	11	11	0,9	1 304
IX.	Contrôle interne	114	–	–	–	–	–	114
XII.	Sûreté et sécurité	1 039	–	–	(3)	(3)	(0,3)	1 036
Total		**9 972**	**(2)**	**3**	**(26)**	**(25)**	**(0,3)**	**9 947**

2. Analyse des variations

50. Les changements sont présentés en fonction des trois facteurs ci-dessous :

a) **Ajustements techniques** : il s'agit du non-renouvellement de crédits qui avaient été approuvés pour l'exercice 2020 mais qui ne seront plus nécessaires en 2021, et de la budgétisation en année pleine du coût des postes approuvés pour 2020, avec l'application d'un taux de vacance de 50 %. Les ajustements techniques couvrent également les ajustements de la part, exprimée en pourcentage, à la charge de l'Organisation des Nations Unies pour les activités concernées par le dispositif de partage des coûts ;

b) **Nouveaux mandats et mandats élargis** : il s'agit des changements qui résultent des nouveaux mandats ou des mandats élargis approuvés pour 2021, ou qui ont trait à une manifestation prescrite organisée périodiquement (une conférence quadriennale, par exemple). Ce changement peut entraîner une augmentation ou une diminution du montant des ressources proposées ;

c) **Autres changements** : il s'agit d'informations sur les changements qui ne relèvent pas des catégories susmentionnées.

Ajustements techniques (réduction nette de 106,5 millions de dollars)

51. La réduction nette de 106,5 millions de dollars tient principalement au non-renouvellement de crédits, qui est en partie contrebalancé par une augmentation des prévisions de dépenses liée à la budgétisation en année pleine de 61 nouveaux postes et d'emplois de temporaire approuvés en 2020 auxquels un taux de vacance de 50 % a été appliqué.

Non-renouvellement de crédits (diminution de 110,6 millions de dollars)

52. Des crédits ouverts en 2020, d'un montant de 110,6 millions de dollars, ne seront pas renouvelés en 2021. Ce montant a été approuvé en 2020 par l'Assemblée générale dans ses résolutions 74/262 et 74/263 à l'occasion de son examen du projet de budget-programme pour 2020. Le tableau 7 montre la répartition, par titre et chapitre du budget, des réductions découlant du non-renouvellement de ces dépenses, assortie d'un descriptif.

Tableau 7

Répartition des réductions prévues dans le projet de budget-programme pour 2021 qui découlent du non-renouvellement de crédits ouverts pour 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

		Montant	*Description*
Titre I.	**Politiques, direction et coordination d'ensemble**	**(6 994,9)**	
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	(148,6)	Non-renouvellement de crédits prévus pour l'enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	(6 846,3)	Non-renouvellement de crédits prévus pour des services de conférence concernant : a) des mandats de l'Assemblée générale ; b) des mandats découlant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente-septième à quarante-deuxième sessions ; c) la quatorzième conférence du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
Titre II.	**Affaires politiques**	**(1 050,9)**	
4.	Désarmement	(1 050,9)	Non-renouvellement de crédits prévus pour : a) l'application de la résolution 72/55 de l'Assemblée générale intitulée « Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus », de la résolution 73/27 intitulée « Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale » et de la résolution 73/266 intitulée « Favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale » ; b) l'appui aux travaux sur le Registre des armes classiques
Titre III.	**Justice internationale et droit international**	**(1 629,5)**	
7.	Cour internationale de Justice	(457,7)	Non-renouvellement de crédits prévus pour : a) la publication d'une brochure thématique à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la Cour internationale de Justice et à la réimpression en volumes reliés des rapports de la Cour permanente de Justice internationale, à l'occasion du centième anniversaire de sa création ; b) l'acquisition de matériel informatique et de matériel de communication (TIC)
8.	Affaires juridiques	(1 171,8)	Les réductions concernent : a) le Bureau des affaires juridiques (723,1 dollars), en raison : i) de 2 postes temporaires [1 P-3 et 1 G(AC)] et des ressources non affectées à des postes qui avaient été approuvées pour le deuxième cycle (2017-2020) du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, conformément à la résolution 71/257 de l'Assemblée générale ; ii) des crédits prévus pour l'élaboration des contributions techniques et scientifiques au rapport du Secrétaire général

		Montant	*Description*
			sur les effets de la pêche de fond sur les écosystèmes marins vulnérables et la pérennité des stocks de poissons d'eau profonde devant être présenté en application de la résolution 73/125 de l'Assemblée générale ; iii) des crédits prévus pour l'élaboration du rapport de fond sur le renforcement et la promotion du régime conventionnel international devant être présenté en application de la résolution 73/210 de l'Assemblée générale ; b) le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables (448,7 dollars), en raison du non-renouvellement de crédits prévus pour divers services et éléments de matériel
Titre IV.	**Coopération internationale pour le développement**	**(697,3)**	
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	(697,3)	Non-renouvellement de crédits prévus pour : a) le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ; b) la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles en application de la résolution 74/247 de l'Assemblée générale
Titre V.	**Coopération régionale pour le développement**	**(1 945,0)**	
18.	Développement économique et social en Afrique	(752,0)	Non-renouvellement de crédits prévus pour la gestion du projet de construction de nouveaux locaux à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba et les propositions de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall. Les ressources destinées à ces projets pour 2021 seront présentées à la partie principale de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale dans le cadre des rapports d'étape respectifs, conformément à la pratique établie (voir le par. 66 ci-dessous)
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	(907,2)	Non-renouvellement de crédits prévus pour la gestion du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie des locaux de la CESAP à Bangkok. Les ressources destinées à ce projet pour 2021 seront présentées à la partie principale de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale dans le cadre des rapports d'étape respectifs, conformément à la pratique établie (voir le par. 66 ci-dessous)
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	(285,8)	Non-renouvellement de crédits prévus pour la gestion du projet de rénovation du bâtiment nord du siège de la CEPALC à Santiago. Les ressources destinées à ce projet pour 2021 seront présentées à la partie principale de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale dans le cadre des rapports d'étape respectifs, conformément à la pratique établie (voir le par. 66 ci-dessous)
Titre VI.	**Droits humains et affaires humanitaires**	**(26 448,9)**	
24.	Droits humains	(17 128,4)	Non-renouvellement de crédits prévus principalement pour exécuter des activités découlant des résolutions adoptées par le Conseil des droits de l'homme entre sa trente-septième et sa quarante-deuxième sessions
27.	Aide humanitaire	(9 320,5)	Concerne les crédits liés à : a) la prolongation limitée du mandat du Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne, en application de la décision prise

		Montant	*Description*
			par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2504 (2020) de prolonger le mandat du Mécanisme jusqu'au 10 juillet 2020 ; b) l'arrêt des activités du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola
Titre VII.	**Communication globale**	**(233,4)**	
28.	Communication globale	(233,4)	Non-renouvellement de crédits prévus pour : a) la cérémonie de remise du Prix des Nations Unies Nelson Rolihlahla Mandela (qui a lieu tous les 5 ans) ; b) des objets de dépense autres que les postes concernant les 6 emplois de temporaire approuvés en 2020 conformément à la résolution 74/262 de l'Assemblée générale ; c) la quatrième session de la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, approuvée en application de la résolution 72/249 de l'Assemblée générale
Titre VIII.	**Services communs d'appui**	**(11 676,2)**	
29A.	Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	(3 282,1)	Non-renouvellement de crédits prévus au titre de la part des ressources nécessaires pour le projet Umoja imputée au budget ordinaire
29B.	Département de l'appui opérationnel	(6 795,9)	Non-renouvellement de crédits prévus au titre de la mise en œuvre de la gestion souple de l'espace de travail dans le bâtiment du Secrétariat
29E.	Administration (Genève)	(32,8)	Non-renouvellement de crédits prévus au titre : a) des résolutions 39/2, 41/10, 41/13, 41/15, 41/19, 42/13, 42/15, 42/19 et 42/29 du Conseil des droits de l'homme ; b) de la résolution 73/162 de l'Assemblée générale sur les organes conventionnels des droits de l'homme
29G.	Administration (Nairobi)	(1 565,4)	Non-renouvellement de crédits liés à la gestion du projet : a) de remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi ; b) des travaux de rénovation destinés à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Les ressources destinées à ces projets pour 2021 seront présentées à la partie principale de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale dans le cadre des rapports d'étape respectifs, conformément à la pratique établie (voir le par. 66 ci-dessous)
Titre X.	**Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales**	**(9,5)**	
31.	Activités administratives financées en commun	(9,5)	Révision de la part des ressources nécessaires pour les activités cofinancées à la charge de l'Organisation des Nations Unies
Titre XI.	**Dépenses d'équipement**	**(56 584,9)**	
33.	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	(56 584,9)	Non-renouvellement de crédits liés : a) au plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève ; b) au remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi ; c) au projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la CESAP, à Bangkok ; d) à la rénovation du bâtiment nord au siège de la CEPALC, à Santiago ; e) à la rénovation de l'Africa Hall au siège de la CEA. Les ressources destinées à ces projets pour 2021 seront présentées à la partie principale de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale dans le cadre des

		Montant	*Description*
			rapports d'étape respectifs, conformément à la pratique établie (voir le par. 66 ci-dessous)
Titre XII.	**Sûreté et sécurité**	**(330,1)**	
34.	Sûreté et sécurité	(330,1)	Non-renouvellement de crédits prévus au titre de la sécurité et liés à la construction de nouveaux locaux au siège de la CEA à Addis-Abeba et aux propositions de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall, ainsi qu'au remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Les ressources destinées à ces projets pour 2021 seront présentées à la partie principale de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale dans le cadre des rapports d'étape respectifs, conformément à la pratique établie (voir le par. 66 ci-dessous)
Titre XIV.	**Contributions du personnel**	**(3 027,1)**	
36.	Contributions du personnel	(3 027,1)	Concerne 2 postes temporaires relevant du chapitre 8 (Affaires juridiques) et des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) créés en 2020 au titre de divers chapitres du budget
Total		**(110 627,7)**	

Abréviation : G(AC) : agent(e) des services généraux (Autres classes).

Budgétisation en année pleine des postes et emplois de temporaire (autres que pour les réunions) créés (augmentation de 4,2 millions de dollars)

53. Dans sa résolution 74/262, l'Assemblée générale a approuvé l'application d'un taux de vacance de 50 % aux nouveaux postes et emplois de temporaire (autres que pour les réunions), qui servirait au calcul des montants budgétaires de l'exercice 2020. On trouvera dans le tableau 8 la répartition du coût en année pleine des 52 postes qui ont été créés et de 9 emplois de temporaires (autres que pour les réunions) et auxquels un taux de vacance de 50 % a été appliqué.

Tableau 8

Répartition des postes et des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) créés en 2020 et du coût en année pleine de ces postes et emplois

(En milliers de dollars des États-Unis)

		Postes/emplois de temporaire créés en 2020	*Montant en 2021*	*Description*
Titre I.	**Politiques, direction et coordination d'ensemble**	**14**	**862,8**	
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	14	862,8	14 postes créés en 2020 en application de la résolution 74/262 de l'Assemblée générale
Titre IV.	**Coopération internationale pour le développement**	**6**	**411,3**	
9.	Affaires économiques et sociales	5	350,4	5 postes réaffectés en 2020, en application de la résolution 74/262, pour renforcer les activités de suivi et d'évaluation du Département des affaires économiques et sociales, et dans le cadre de la réorganisation des activités entreprise aux fins de la consolidation et de la réforme du Département
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	1	60,9	1 poste créé en 2020 en application de la résolution 74/262

		Postes/emplois de temporaire créés en 2020	*Montant en 2021*	*Description*
Titre V.	**Coopération régionale pour le développement**	**1**	**62,3**	
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	1	62,3	1 poste (AN) réaffecté en 2020 en application de la résolution 74/262
Titre VI.	**Droits humains et affaires humanitaires**	**18**	**1 083,9**	
24.	Droits humains	18	1 083,9	18 postes créés en 2020 en application des résolutions adoptées par le Conseil des droits de l'homme entre sa quarantième et sa quarante-deuxième sessions
Titre VII.	**Communication globale**	**8**	**507,0**	
28.	Communication globale	8	507,0	6 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) créés pour appuyer les organes conventionnels, et création de 2 postes (P-3) approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/262
Titre VIII.	**Services communs d'appui**	**1**	**77,0**	
29E.	Administration (Genève)	1	77,0	1 poste (P-3) créé en 2020 en application de la résolution 74/264 A
Titre IX.	**Contrôle interne**	**3**	**171,3**	
30.	Contrôle interne	3	171,3	3 emplois de temporaire (1 P-4 et 2 P-3) approuvés en 2020 en application de la résolution 74/262
Titre XII.	**Sûreté et sécurité**	**10**	**334,0**	
34.	Sûreté et sécurité	10	334,0	10 AL approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/262
Titre XIV.	**Contributions du personnel**		**665,4**	
36.	Contributions du personnel	–	665,4	Montant correspondant aux contributions du personnel relatives aux postes susmentionnés
Total		**61**	**4 175,0**	

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national.

Nouveaux mandats et mandats élargis (augmentation de 10,7 millions de dollars)

54. Le projet de budget-programme prévoit des ressources au titre des nouveaux mandats et des mandats élargis qui ont été approuvés par l'Assemblée générale principalement à sa soixante-quatorzième session et de ceux qui découlent des résolutions et décisions du Conseil économique et social, du Conseil des droits de l'homme et du Conseil de sécurité, qui entraînent une augmentation totale nette de 10,7 millions de dollars (voir le tableau 9).

Tableau 9
Répartition des ressources demandées au titre des nouveaux mandats et des mandats élargis
(En milliers de dollars des États-Unis)

		Montant	*Description*
Titre I.	**Politiques, direction et coordination d'ensemble**	**4 322,7**	
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	1 475,1	Ressources liées à l'augmentation du nombre de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui a été porté de 16 à 21 au 1er janvier 2021, conformément à la résolution 74/267 de l'Assemblée générale (1 377,5 dollars). Les ressources concernent également la création de 2 postes [1 P-3 et 1G(AC)] au secrétariat du Comité et la poursuite, dans les limites prévues, de toute enquête complémentaire sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient, conformément à la résolution 74/248 (97,6 dollars)
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	2 847,6	Ressources liées à la prestation de services de conférence : a) Découlant des résolutions de l'Assemblée générale sur : i) la vérification du désarmement nucléaire (résolution 74/50) ; ii) le renforcement de la coopération pour la gestion intégrée des zones côtières aux fins du développement durable (résolution 74/210) ; iii) le fait d'assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes (résolution 74/18) ; iv) l'enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient (résolution 74/248) ; v) le suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (résolution 73/242) ; vi) la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (résolution 73/143) ; vii) l'appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination totale du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (résolution 73/262) ; viii) le fait de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale (résolution 73/266) ; ix) l'augmentation du nombre des membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (résolution 74/267) ; x) les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus (résolution 72/55) ;

		Montant	*Description*
			xi) la Journée internationale de réflexion sur le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 (résolution 74/273) ; b) Découlant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-sixième et vingt-septième sessions et entre sa trente-septième et sa quarante-deuxième sessions ; c) Au titre du rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (résolution 73/260)
Titre II.	**Affaires politiques**	**2 526,0**	
3.	Affaires politiques	2 015,0	Ressources principalement liées aux activités menées dans le cadre des missions politiques spéciales : a) Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (214,7 dollars) : les ressources concernent la proposition de création de 2 emplois de temporaire dont les titulaires effectueraient des tâches supplémentaires et apporteraient des compétences spécialisées supplémentaires, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 2462 (2019) ; b) Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (1 161,4 dollars) : les ressources concernent la proposition de création de 12 emplois de temporaire et les dépenses connexes autres que le coût des postes afin de renforcer la capacité du Bureau à mener à bien les activités prescrites dans l'annexe à la lettre datée du 31 janvier 2020 adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/85), notamment la création d'un bureau à Abuja ; c) Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (638,9 dollars) : les ressources concernent la proposition de création de 7 emplois de temporaire et les dépenses connexes autres que le coût des postes afin de renforcer les activités du Bureau en ce qui a trait à l'alerte rapide et à l'analyse, aux bons offices dans des contextes autres que ceux des missions et aux partenariats avec la société civile, notamment, comme le prévoit une déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2019/10)
4.	Désarmement	261,0	Il s'agit d'appuyer la création en 2021 d'un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner de façon plus poussée les questions de vérification du désarmement nucléaire, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/50
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	250,0	Ressources supplémentaires dont la nécessité est apparue à la suite d'un examen effectué en réponse au paragraphe 41 de la résolution 74/262, dans lequel l'Assemblée générale a pris note de l'augmentation de la charge de travail du Bureau des affaires spatiales et prié le Secrétaire général de revoir les ressources à inscrire dans les futurs projets de budget
Titre III.	**Justice internationale et droit international**	**22,0**	
8.	Affaires juridiques	22,0	Ressources liées à l'élaboration des contributions techniques et scientifiques au rapport du Secrétaire général sur le fait d'assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks

		Montant	*Description*
			chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes, devant être présenté en application de la résolution 74/18
Titre IV.	**Coopération internationale pour le développement**	**901,3**	
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	499,7	Ressources liées à la création de 1 poste (P-5) et à des objets de dépense autres que les postes supplémentaires, en réponse au fait qu'au paragraphe 48 de sa résolution 74/262, l'Assemblée générale a regretté que les ressources allouées au sous-programme 2 (Pays en développement sans littoral) et au sous-programme 3 (Petits États insulaires en développement) soient insuffisantes et prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que des ressources supplémentaires soient prévues au titre des postes et des autres objets de dépense dans le projet de budget-programme pour 2021 afin que les mandats élargis de ces sous-programmes puissent être exécutés efficacement
14.	Environnement	401,6	Ressources liées à la tenue de la cinquième Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui découle de l'adoption par l'Assemblée générale des résolutions 73/260 et 67/251
Titre V.	**Coopération régionale pour le développement**	**40,0**	
20.	Développement économique en Europe	40,0	Ressources liées à la soixante-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe en 2021, conformément à la résolution 62/225 de l'Assemblée générale et au paragraphe 9 de l'annexe I de la résolution 2006/38 du Conseil économique et social
Titre VI.	**Droits humains et affaires humanitaires**	**1 824,8**	
24.	Droits humains	1 824,8	Ressources liées à l'allongement de la durée prévue pour les réunions et à l'accroissement de la charge de travail du système des organes conventionnels des droits de l'homme, en application de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale et conformément au rapport du Secrétaire général sur la situation du système des organes conventionnels des droits de l'homme (A/74/643) ; et aux mandats supplémentaires découlant de la résolution 69/16 de l'Assemblée et des résolutions 26/2, 27/21, 39/11, 40/1, 40/20, 42/7, 42/23 et 42/30 du Conseil des droits de l'homme
Titre VIII.	**Services communs d'appui**	**339,8**	
29A.	Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	204,9	Ressources liées à la création de 3 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) [2 P-2 et 1 G(1°C)] et ressources non affectées à des postes pour assurer les services fonctionnels pour les réunions des membres, désormais plus nombreux, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, conformément à la résolution 74/267 de l'Assemblée générale
29B.	Département de l'appui opérationnel	125,7	Ressources liées aux dépenses non renouvelables engagées pour effectuer les aménagements nécessaires dans les bureaux existants pour accueillir les membres supplémentaires du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le personnel supplémentaire du secrétariat du Comité consultatif, conformément à la résolution 74/267 de l'Assemblée générale

		Montant	*Description*
29E.	Administration (Genève)	9,2	Ressources liées aux besoins supplémentaires découlant de la résolution 42/23 du Conseil des droits de l'homme et de la résolution 74/50 de l'Assemblée générale sur la vérification du désarmement nucléaire
Titre XIV.	**Contributions du personnel**	**760,8**	
36.	Contributions du personnel	760,8	Ressources liées aux contributions du personnel pour les postes et les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) supplémentaires qu'il est proposé de créer au titre de divers chapitres du budget
Total		**10 737,4**	

Abréviations : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; G(1re C) = agent(e) des services généraux (1re classe).

Autres changements (augmentation de 9,2 millions de dollars)

55. La présente section traite des changements relatifs aux ressources, qui représentent un montant de 9,2 millions de dollars, comme indiqué dans le tableau 10.

Tableau 10
Autres changements
(En milliers de dollars des États-Unis)

		Montant	*Description*
Titre I.	**Politiques, direction et coordination d'ensemble**	**(1 545,3)**	
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	34,1	Une augmentation (108,6 dollars) au titre du Bureau de l'administration de la justice en rapport avec la proposition de création de 1 emploi de temporaire (P-4) dont le ou la titulaire renforcerait l'indépendance institutionnelle du système de justice interne, consacrée par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/251, est compensée en partie par une diminution globale (74,5 dollars) au titre du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies, qui représente le résultat net du fait qu'il est proposé de supprimer 1 poste (D-1) et de créer 1 poste (P-3) à Genève ainsi que de recruter du personnel temporaire à Nairobi pour renforcer la présence régionale du Bureau
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	(1 579,4)	Principalement en raison de l'application de la stratégie Informatique et communications, qui s'est traduite par le transfert de 11 postes [1 P-2, 1 G(1re C) et 9 G(AC)] au sous-chapitre 29E [Administration (Genève)]
Titre II.	**Affaires politiques**	**(7 112,6)**	
3.	Affaires politiques	(7 071,4)	Correspond principalement à la diminution nette au titre : a) des missions politiques spéciales (7 024,2 dollars) résultant : i) de la fermeture et de la liquidation du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau ; ii) de l'application des barèmes des traitements les plus récents, du calcul des dépenses communes de personnel sur la base des dépenses effectives et de l'application de taux de vacance tenant compte de l'occupation effective des postes ; iii) des autres changements relatifs aux ressources proposés en fonction des éléments les plus récents concernant les besoins opérationnels des missions ; b) du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (47,2 dollars), principalement en raison du fait qu'il est proposé de régulariser le poste de coordonnateur(trice)

		Montant	*Description*
			spécial(e)adjoint(e)/coordonnateur(trice) de l'action humanitaire/coordonnateur(trice) résident(e) afin que le ou la titulaire ait rang de sous-secrétaire général(e), dans le cadre d'un dispositif de partage des coûts sur une base paritaire (50 %-50 %) avec le Bureau de la coordination des activités de développement, alors que le poste était auparavant classé à la classe D-2 et entièrement à la charge du Bureau du Coordonnateur spécial, et de la réduction des objets de dépense autres que les postes
5.	Opérations de paix	(41,2)	Correspond à des diminutions nettes au titre : a) du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (11,1 dollars), conformément aux tendances récentes observées concernant les dépenses effectives au titre des objets de dépense autres que les postes ; b) de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (30,1 dollars), en raison de la proposition de supprimer 3 postes (2 SM et 1 AL) suite au transfert du Bureau de liaison d'Ismaïlia (Égypte) au Caire, contrebalancée par des augmentations au titre des objets de dépense autres que les postes
Titre III.	**Justice internationale et droit international**	**(923,9)**	
7.	Cour internationale de Justice	1 105,8	Correspond principalement à l'augmentation des besoins au titre : a) des membres de la Cour internationale de Justice eu égard au rapatriement et à l'installation de 5 juges, à l'augmentation des droits à prestations de retraite des anciens juges et des veufs ou veuves de juges et à l'engagement de 2 experts nommés par la Cour pour une période de 7 semaines afin de travailler sur des affaires qui sont actuellement inscrites au rôle de la Cour ; b) du Greffe, en raison du fait qu'il est proposé de créer 1 poste (P-4) et de reclasser 1 poste (de la classe P-3 à la classe P-4) et de l'augmentation des objets de dépense autres que les postes, principalement au titre de la rubrique Autres dépenses de personnel, pour faire face au volume de travail plus important pendant les sessions de la Cour ; c) de la composante Appui au programme, concernant le remplacement du matériel obsolète, les ressources nécessaires pour l'amélioration de la sécurité des réseaux TIC et les activités en rapport avec le soixante-quinzième anniversaire de la Cour en 2021
8.	Affaires juridiques	(2 029,7)	Correspond à une diminution au titre : a) du Bureau des affaires juridiques (45,9 dollars), en raison de la proposition de suppression de 1 poste [G(AC)] et du reclassement de 1 poste (de la classe P-2 à la classe P-3) ; b) du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar (1 983,8 dollars), en raison de la diminution des crédits prévus pour la location de locaux et les services de sécurité assurés par des sociétés privées à Genève, du fait de la construction de bureaux dans l'enceinte du Palais des Nations, et de l'incidence nette de la proposition de suppression de 5 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (P-1) et de la création de 3 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (2 P-3 et 1 P-4), ainsi que des ressources connexes au titre des objets de dépense autres que les postes, pour permettre au Mécanisme de s'acquitter plus efficacement de son mandat

		Montant	*Description*
Titre V.	**Coopération régionale pour le développement**	**(108,9)**	
20.	Développement économique en Europe	(46,5)	Correspond à la proposition de suppression de 1 poste [G(1ᵉC)], contrebalancée en partie par la proposition de création de 1 poste (P-3) pour renforcer le contrôle financier et budgétaire et les rapports sur l'exécution du budget et par le recours à du personnel temporaire (autre que pour les réunions) afin de faire face aux périodes de pointe
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	(62,4)	Correspond principalement à l'entreprise de réforme interne de la CESAO, adoptée dans la résolution 335 (S-VI) du 21 décembre 2019 de la Commission et figurant dans la note du Secrétaire général transmettant le rapport intitulé « Nouvelle vision stratégique de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale » (E/2020/12)
Titre VII.	**Communication globale**	**1 880,0**	
28.	Communication globale	1 880,0	Correspond principalement aux ressources proposées pour renforcer la capacité du Département de la communication globale à mettre en œuvre sa nouvelle stratégie de communication globale pour le compte de l'ONU
Titre VIII.	**Services communs d'appui**	**8 099,7**	
29A.	Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	4 600,0	Correspond à : a) l'augmentation proposée des ressources prévues au titre de la formation (700,0 dollars) ; b) la part des ressources nécessaires pour le projet Umoja imputée au budget ordinaire en 2021 (3 900,0 dollars)
29C.	Bureau de l'informatique et des communications	2 000,0	Correspond au renforcement de la capacité à assurer la continuité des opérations et de la résilience opérationnelle des infrastructures et services numériques, à l'amélioration des fonctionnalités grâce à la mise en place de réseaux sécurisés et de services de diffusion et de conférence stables et efficaces, à l'amélioration du fonctionnement des outils de collaboration et au renforcement de l'infrastructure des systèmes d'information
29E.	Administration (Genève)	1 499,7	Correspond à l'application de la stratégie Informatique et communications, qui s'est traduite par le gain de 11 postes [1 P-2, 1 G(1ᵉC) et 9 G(AC)] par transfert du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)
Titre X.	**Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales**	**(163,8)**	
32.	Dépenses spéciales	(163,8)	La diminution correspond au fait que des prestations de retraite ont été versées à 1 ancien Secrétaire général en 2021, contre 2 en 2020, et à une diminution des compensations financières et des frais bancaires sur la base des dépenses effectivement engagées en 2018 et 2019, et est en partie contrebalancée par une augmentation des assurances générales compte tenu des dépenses effectivement engagées au cours des périodes récentes
Titre XI.	**Dépenses d'équipement**	**5 000,0**	
33.	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	5 000,0	Ces ressources concernent le réseau institutionnel : il s'agit de financer les services d'assistance relatifs aux commutateurs et aux routeurs standard, qui sont installés dans tous les lieux d'affectation et au Siège (2 000,0 dollars) et la mise à niveau de l'infrastructure de réseau au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans les commissions régionales (3 000,0 dollars)

		Montant	*Description*
Titre XIV.	**Contributions du personnel**	**4 106,4**	
36.	Contributions du personnel	4 106,4	Ces ressources s'expliquent par l'incidence qu'ont les changements liés aux postes et au personnel temporaire (autre que pour les réunions) sur les contributions du personnel, compte tenu des dépenses déjà effectivement engagées et des changements relatifs aux postes proposés pour 2021
Total		**9 231,6**	

Abréviations : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; G(1re C) = agent(e) des services généraux (1re classe).

3. Postes proposés

56. Au total, 9 947 postes sont proposés au titre des chapitres des dépenses pour 2021, soit 9 747 postes permanents et 200 postes temporaires, dont on trouve un récapitulatif dans le tableau 11 ci-après.

Tableau 11
Récapitulatif des modifications apportées au tableau d'effectifs, pour l'ensemble de l'Organisation et par catégorie de poste

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*Agents des services généraux et des catégories apparentées*							
	VSG/ SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*G(1re C)*	*G(AC)*	*ASS*	*AL*	*SM*	*AN*	*ACM*	*Total*
Postes permanents																
2020	35	31	114	296	886	1 499	1 391	509	269	2 286	307	1 877	95	81	95	9 771
Création	–	–	–	–	2	1	5	2	–	1	–	–	–	–	–	11
Suppression	–	–	–	(1)	–	–	–	–	(5)	(21)	–	(7)	(1)	–	–	(35)
Réaffectation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Reclassement ou déclassement	–	–	–	–	4	(2)	(1)	(1)	4	(4)	–	–	–	–	–	–
Transfert	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2021	**35**	**31**	**114**	**295**	**892**	**1 498**	**1 395**	**510**	**268**	**2 262**	**307**	**1 870**	**94**	**81**	**95**	**9 747**
Postes temporaires																
2020	2	1	2	2	16	33	54	13	2	27	–	31	12	6	–	201
Création	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Suppression	–	–	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	–	–	–	(2)
Reclassement ou déclassement	–	1	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Transfert	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2021	**2**	**2**	**1**	**2**	**16**	**33**	**53**	**13**	**2**	**26**	**–**	**31**	**13**	**6**	**–**	**200**
Total																
2020	37	32	116	298	902	1 532	1 445	522	271	2 313	307	1 908	107	87	95	9 972
Création	–	–	–	–	2	1	5	2	–	1	–	–	1	–	–	12

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*Agents des services généraux et des catégories apparentées*							
	VSG/ SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*G(1ºC)*	*G(AC)*	*ASS*	*AL*	*SM*	*AN*	*ACM*	*Total*
Suppression	–	–	–	(1)	–	–	(1)	–	(5)	(22)	–	(7)	(1)	–	–	(37)
Réaffectation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Reclassement ou déclassement	–	1	(1)	–	4	(2)	(1)	(1)	4	(4)	–	–	–	–	–	–
Transfert	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2021	**37**	**33**	**115**	**297**	**908**	**1 531**	**1 448**	**523**	**270**	**2 288**	**307**	**1 901**	**107**	**87**	**95**	**9 947**

Abréviations : ACM= agent(e) des corps de métier ; AL = agent(e) local(e); AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; ASS = agent(e) des services de sécurité ; G(1ºC) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA= secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VSG = vice-secrétaire général(e).

57. L'effectif proposé représente une réduction nette de 25 postes, à savoir 37 suppressions et 12 créations de postes. Il tient compte également du transfert de 11 postes du chapitre 2 (DGACM) au chapitre 29E (ONUG) ainsi que du reclassement de 12 postes et de la réaffectation de 1 poste, qui n'ont aucune incidence sur le nombre total de postes. Les changements relatifs aux postes sont présentés plus en détail, par chapitre du budget, dans les tableaux 12 et 13 ci-dessous.

Tableau 12
Suppressions et créations de postes proposées, par chapitre du budget

Type de changement	*Chapitre*	*Nombre*	*Classe*	*Justification*
Suppression	1	(1)	1 D-1	Il est proposé de supprimer le poste (D-1) de Chef de Bureau à New York, qui relève du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies, dans le cadre de la restructuration de ce dernier, qui prévoit de décentraliser ses services vers des lieux d'affectation situés hors de New York, sachant que c'est là que sont traitées de nombreuses affaires de médiation. La personne titulaire du poste de spécialiste hors classe du règlement des différends (médiateur(trice) hors classe) (P-5) à New York continuerait d'assurer les services de médiation à New York et à formuler des directives applicables à l'ensemble des lieux d'affectation. La suppression proposée est partiellement contrebalancée par la création proposée d'un poste de spécialiste du règlement des différends (P-3) à Genève.
	2	(24)	4 G(1ºC) ; 20 G(AC)	Les suppressions proposées sont liées au projet du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences visant à accroître la flexibilité et à optimiser l'utilisation des effectifs dans le cadre de la prestation de ses services. La suppression de ces postes serait contrebalancée par l'augmentation des financements nécessaires au titre du personnel temporaire pour les réunions.
	5	(3)	1 SM ; 2 AL	Il est proposé de supprimer un poste d'agent(e) du Service mobile relevant de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve à la suite de la réorganisation de la Section des technologies de la mission, opérée afin de gagner en pertinence, en adaptabilité et en agilité. La proposition de suppression de deux postes d'agent(e) local(e) est liée à la réinstallation du Bureau de liaison du Caire d'Ismaïliya au Caire.
	8	(3)	1 P-3; 2 G(AC)	La proposition de supprimer 2 postes [1 P-3 ,1 GS (OL)] relevant du Bureau des affaires juridiques s'explique par le non-renouvellement de crédits qui avaient été approuvés pour une durée limitée jusqu'à la fin de 2020, en application de la résolution 71/257 de l'Assemblée générale. La

Type de changement	*Chapitre*	*Nombre*	*Classe*	*Justification*
				proposition de supprimer 1 poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) tient à la redistribution du travail.
	20	(1)	1 G(1e C)	La proposition de suppression tient à la redistribution du travail.
	34	(5)	5 AL	La suppression proposée tient compte des résultats de l'analyse opérationnelle des effectifs des services de sûreté et de sécurité.
Total partiel (suppression)		**(37)**		
Création	1	3	2 (P-3) ; 1 G(AC)	Il est proposé de créer 2 postes [1 P-3, 1 G(AC)] au secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, ce qui permettra de faire face à l'augmentation de la charge de travail résultant de la prolongation, estimée à environ quatre semaines, de la durée prévue pour les réunions du Comité, suite à l'augmentation du nombre de membres. Il est proposé de créer un poste P-3 à Genève au Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies afin d'aider le Bureau à intégrer la fonction de médiation dans ses opérations régionales au moyen des ressources existantes et afin de renforcer encore la présence régionale du Bureau et d'améliorer l'accès aux services de médiation au niveau régional
	2	3	1 P-3 ; 2 P-2	Il est proposé de créer un poste P-3 dont le ou la titulaire contribuera à fournir les services spécialisés de fond nécessaires pour améliorer la qualité de la planification et de la coordination de bout en bout, optimiser l'efficacité opérationnelle dans un contexte marqué par la complexité croissante des activités et l'intégration accrue des lieux d'affectation et préparer la prochaine génération de systèmes mondiaux intégrés de gestion des conférences et des manifestations. Il est proposé de créer un poste P-2 dont le ou la titulaire contribuera à améliorer la planification et la coordination des opérations contractuelles au sein du Groupe de gestion de la traduction contractuelle nouvellement intégré et à rationaliser les flux de travail internes. En outre, le ou la titulaire supervisera le recrutement de personnel temporaire à partir de la liste de candidates et de candidats présélectionnés. La création proposée d'un poste P-2 aidera le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à faire face à l'augmentation de la demande et en général de la charge de travail liée à l'élaboration de contenus multicanaux (produits numériques interactifs, applications, sites Web, éléments de signalisation, emballages, conceptualisation, infographies, stratégie d'image, logos, expositions et installations). Cela permettra d'améliorer la fourniture de services axés sur l'expérience utilisateur et garantira que tous les produits numériques sont conformes aux normes d'accessibilité les plus récentes.
	3	1	SM	Il est proposé de créer un poste d'agent(e) de protection rapprochée (agent(e) du Service mobile) relevant du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient afin de renforcer le Groupe de la protection rapprochée qui assure la protection du Coordonnateur ou de la Coordonnatrice spécial(e) et de son adjoint ou adjointe, qui assume également les fonctions de Coordonnateur(trice) résident(e) et de Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire. Ce poste supplémentaire est proposé pour faire face à l'augmentation importante des besoins opérationnels en matière de sécurité au cours des dernières années.
	7	1	1 P-4	La création proposée d'un poste P-4 aidera la Cour à répondre à la demande accrue de services à laquelle fait face le Département des affaires linguistiques, qui résulte de l'augmentation de la charge de travail de la Cour, et à faire en sorte que la Cour soit en mesure de travailler aussi bien en anglais qu'en français, conformément à sa mission.
	10	1	1 P-5	Il est proposé de créer un poste de spécialiste hors classe de la gestion des programmes dont la ou le titulaire dirigerait les activités liées à l'exécution des mandats élargis du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les

Type de changement	*Chapitre*	*Nombre*	*Classe*	*Justification*
				moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, tels qu'ils sont définis dans les Orientations de Samoa, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les résolutions pertinentes ultérieures, en particulier en ce qui concerne la prestation de services au mécanisme intergouvernemental, le concours à apporter aux petits États insulaires en développement dans le cadre des consultations de groupe, l'établissement de partenariats et l'intensification des échanges avec les mécanismes de coordination opérant à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies.
	20	1	1 P-3	La création d'un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) va dans le sens des mesures prises par le Secrétaire général pour attirer et former des jeunes. La ou le titulaire de ce poste contribuerait au déroulement de la procédure budgétaire annuelle et aiderait à assurer le contrôle financier, le suivi de l'exécution du budget et le contrôle du budget ordinaire. Par ailleurs, du fait de l'entrée en vigueur du dispositif de délégation de pouvoirs aux responsables d'entités, il convient de renforcer le contrôle et la supervision de la gestion budgétaire et financière. La ou le titulaire du poste assumerait les fonctions dont s'acquitte l'assistant(e) administratif(ve) principal(e) dont le poste, prêté par le sous-programme 2, devrait être supprimé.
	34	2	1 P-5 ; 1 P-3	Il est proposé de créer un poste de spécialiste de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi (P-3) afin de renforcer le suivi stratégique du Département en ce qui concerne le respect des politiques de sécurité, les fonctions d'évaluation, y compris les enseignements à retenir et les meilleures pratiques qui font partie intégrante du modèle de gouvernance renforcée. Il est proposé de créer un poste de Chef chargé de la sécurité physique pour renforcer la capacité du Département à assumer ses responsabilités en matière de normalisation, de conduite d'évaluations de la sécurité physique et de la vulnérabilité aux explosions et de mise en œuvre de mesures de gestion des risques liés à la sécurité physique dans tous les locaux des Nations Unies à travers le monde ainsi qu'au sein de la zone de responsabilité des organisations relevant du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.
Total partiel (création)		**12**		
Total (variation nette découlant des changements relatifs aux postes)		**(25)**		

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; G(1ᵉC) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SM = agent(e) du Service mobile.

Tableau 13
Transferts, reclassements et réaffectations de poste proposés, par chapitre du budget

Type de changement	*Chapitre*	*Nombre*	*Classe*	*Justification*
Transfert[a]	2	(11)	1 P-2, 1 G(1ᵉC) et 9 G(AC)	Le transfert proposé s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre officielle de la stratégie Informatique et communications pour ce qui est des services d'assistance informatique et des infrastructures à Genève. La Division de la gestion des conférences opte pour une approche plus stratégique et privilégie les innovations pour moderniser ses modalités de fonctionnement ; il s'en remet donc au Service de l'informatique et des communications pour assurer les services d'assistance informatique et d'infrastructure requis.
	29E	11	1 P-2, 1 G(1ᵉC) et 9 G(AC)	
Total partiel (transfert)		–		

Type de changement	*Chapitre*	*Nombre*	*Classe*	*Justification*
Reclassement	2	1	P-3 à P-4	Il est proposé de reclasser de P-3 à P-4 un poste d'éditeur(trice) de langue chinoise afin de faire en sorte qu'il y ait le même nombre d'éditeurs de même classe dans toutes les langues.
	3	1	D-2 à SSG	Il est proposé, à titre de régularisation, de reclasser le poste de Coordonnateur(trice) spécial(e) adjoint(e) et coordonnateur(trice) résident(e) (D-2 à SSG) du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Le coût du poste est partagé à 50 % avec le Bureau de la coordination des activités de développement.
	7	1	P-3 à P-4	Il est proposé de reclasser de P-3 à P-4 un poste de juriste pour aider la Cour internationale de Justice à faire face à l'augmentation du volume de travail, qui nécessite un juriste hors classe capable de s'acquitter des fonctions et responsabilités beaucoup plus complexes que celles associées à un poste P-3, notamment la fourniture d'un appui global aux activités de la Cour en séance plénière et d'une assistance de haut niveau aux comités chargés de rédiger les arrêts et les avis consultatifs de la Cour.
	8	1	P-2 à P-3	Il est proposé de reclasser de P-2 à P-3 un poste d'éditeur(trice) adjoint(e) de 1re classe du Bureau des affaires juridiques, pour tenir compte de la complexité des attributions attachées au poste, notamment l'examen approfondi de documents juridiques complexes dans une centaine de langues différentes qui ont trait aux textes reproduits dans le Recueil des Traités. En outre, ce reclassement permettrait de faire face à l'augmentation du volume de travail découlant du grand nombre de traités en enregistrés et à la complexité accrue des tâches connexes.
	29 B	4	G(AC) à G(1eC)	Il est proposé de reclasser de G(AC) à G(1eC) 3 postes d'assistant(e) à la gestion des installations du Groupe des manifestations spéciales, qui coordonne les manifestations complexes et de premier plan, afin de prendre en compte les responsabilités supplémentaires associées à ces postes, y compris l'augmentation du volume de travail et des responsabilités décisionnelles touchant les questions politiquement sensibles qui ont des incidences financières et présentent des risques. Il est proposé de reclasser de G(AC) à G(1eC) un poste d'assistant(e) à la gestion des ressources humaines pour tenir compte de l'augmentation de la demande de services relatifs aux ressources humaines, qui consistent à : fournir des conseils spécialisés aux responsables d'entité, aux chefs de service et aux membres du personnel sur les questions complexes touchant les ressources humaines, notamment sur la gestion des délégations de pouvoirs en matière de ressources humaines dans le contexte du nouveau système de délégation des pouvoirs ; conseiller les responsables d'entité et les chefs de service sur les recrutements, les affectations, les prises de fonctions, l'administration des prestations, le classement des emplois, le perfectionnement du personnel, la gestion de la performance, les questions relatives aux visas et d'autres activités de gestion des ressources humaines.
	34	4	P-4 à P-5	Il est proposé de reclasser de P-4 à P-5 le poste de Chef de la Section de la conformité, de l'évaluation et du suivi (P-4) afin de renforcer le suivi stratégique de l'application par le Département de la sûreté et de la sécurité des politiques relatives à la sécurité et ses services d'évaluation, notamment le recensement des enseignements et des meilleures pratiques, qui font partie intégrante du modèle de gouvernance amélioré. Il est proposé de reclasser de P-4 à P-5 trois postes d'agent(e) de sécurité afin de permettre au Département de resserrer sa coopération avec les institutions nationales et locales de maintien de l'ordre et de renforcer la sécurité des locaux et du personnel des Nations Unies à Bangkok, Addis-Abeba et Beyrouth.
Total partiel (reclassement)		**12**		

Type de changement	*Chapitre*	*Nombre*	*Classe*	*Justification*
Réaffectation	22	1	P-3	Il est proposé de réaffecter un poste de statisticien(ne) (P-3) en tant que poste d'économiste (P-3) pour appuyer les activités menées au titre du sous-programme 3 (Prospérité économique partagée) dans le domaine économique en vue d'aider plus efficacement les États membres à intégrer les efforts de développement économique. Cette proposition s'inscrit également dans le cadre de la restructuration de la CESAO, qui a été approuvée par celle-ci dans sa résolution 335 (S-VI) du 21 décembre 2019 et présentée dans la note en date du 7 février 2020, par laquelle le Secrétaire générale a transmis le rapport intitulé « Nouvelle vision stratégique de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale » (E/2020/12).
Total partiel (réaffectation)		**1**		

Abréviations : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; G(1re C) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

[a] Ne sont pas pris en compte les transferts de poste entre les composantes ou les sous-programmes d'un chapitre.

58. Le pourcentage de postes d'administrateur(trice) et de fonctionnaire de rang supérieur a augmenté par rapport à celui des postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées au cours des quatre derniers exercices biennaux. Comme dans les précédents projets de budget, le ratio entre les postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées et les postes d'administrateur(trice) et de fonctionnaire de rang supérieur fait apparaître une diminution progressive de la proportion des postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées sur le nombre total de postes approuvés, comme l'illustre la figure III, qui donne un aperçu de la répartition des postes par catégorie sur les derniers exercices biennaux.

Figure III
Répartition des postes, par catégorie, au cours de la dernière décennie
(En pourcentage)

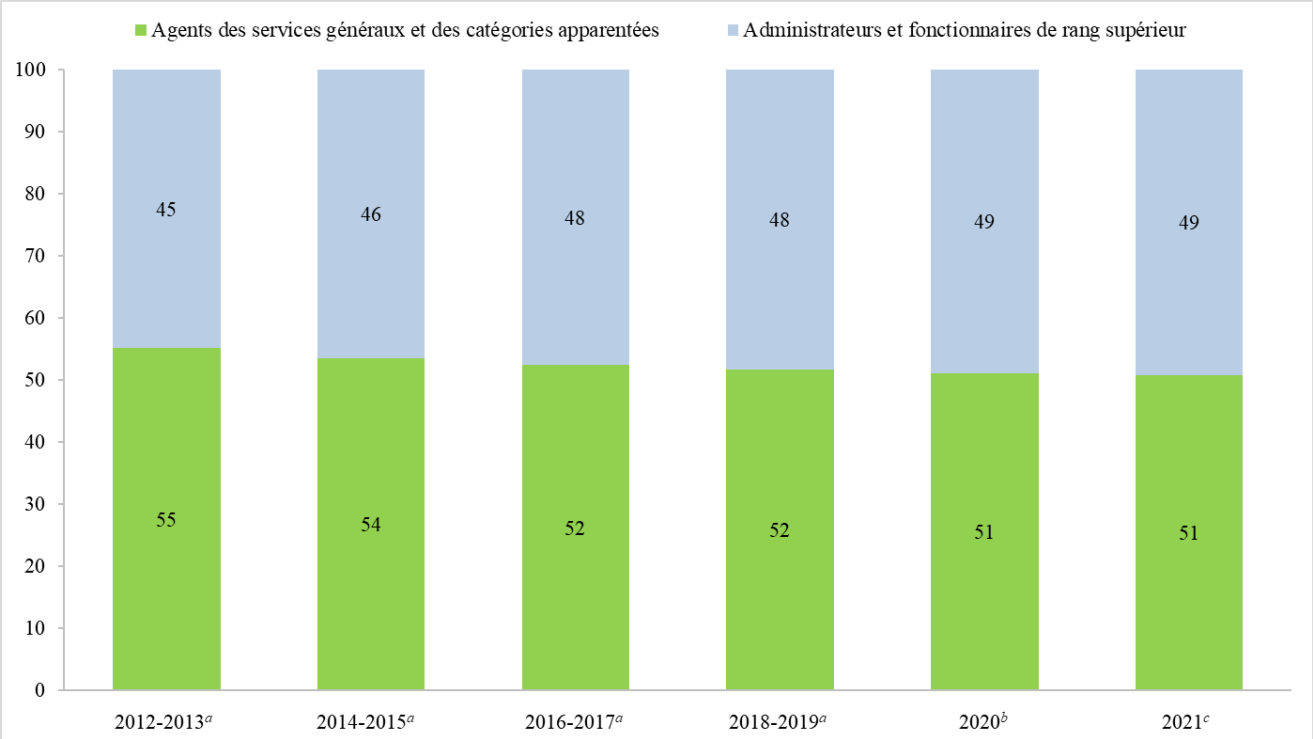

	2012-2013[a]		*2014-2015*[a]		*2016-2017*[a]		*2018-2019*[a]		*2020*[b]		*2021*[c]	
Catégorie	*Nombre*	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	4 631	44,8	4 736	46,5	4 806	47,6	4 816	48,3	4 884	49,0	4 892	49,2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	5 706	55,2	5 450	53,5	5 286	52,4	5 155	51,7	5 088	51,0	5 055	50,8
Total (postes)	**10 337**		**10 186**		**10 092**		**9 971**		**9 972**		**9 947**	
Ratio entre les postes d'agent(e) des services généraux et ceux d'administrateur (trice)	1,23		1,15		1,10		1,07		1,04		1,03	

[a] Sur la base du montant final des crédits ouverts.
[b] Sur la base du montant des crédits ouverts pour 2020.
[c] Sur la base des prévisions de dépenses.

4. Actualisation des coûts

59. Au cours du processus d'actualisation des coûts, des ajustements sont apportés aux montants des crédits demandés compte tenu des variations des quatre paramètres suivants : a) les taux de change ; b) les taux d'inflation ; c) les coûts standard de personnel, notamment les traitements et les dépenses communes de personnel ; d) les taux de vacance précédemment approuvés par l'Assemblée générale ou retenus comme hypothèse. Le projet de budget-programme pour 2021 a été établi sur la base des mêmes niveaux de prix et des mêmes taux de change que le budget-programme de 2020. L'incidence des changements concernant ces paramètres a été présentée dans une colonne distincte intitulée « Actualisation des coûts » dans les rapports sur le projet de budget-programme. Les montants actualisés seront réajustés une nouvelle fois en décembre 2020, pour tenir compte de l'actualisation des quatre paramètres en fonction de l'évolution effectivement constatée en 2020.

60. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation » (A/74/585), la mise en service d'Umoja en 2015 a permis en général d'établir de meilleures prévisions de dépenses dans diverses monnaies, ce qui a conduit à l'affinement des hypothèses concernant les taux de change, l'inflation, les changements concernant les coûts standard et les taux de vacance en 2020, sur la bases desquelles ont été établies les prévisions pour 2021.

61. Conformément à la méthode en vigueur, les prévisions pour 2021, avant actualisation des coûts, sont établies sur la base des taux approuvés pour 2020 par l'Assemblée générale, qui sont présentés dans le rapport du Secrétaire général, et des taux de vacance approuvés. Ces montants sont actualisés en fonction des taux d'inflation prévus pour 2021, des coefficients d'ajustement et des taux d'ajustement au coût de la vie (voir annexe III, tableaux complémentaires 6 et 7).

62. Les taux de change utilisés pour établir les prévisions sont fondés sur les taux approuvés pour 2020 [voir annexe III, tableau complémentaire 7 a)]. Les coefficients d'ajustement utilisés pour établir les prévisions sont fondés sur les taux de février 2020, ajustés en fonction des taux d'inflation prévus pour 2021 publiés dans l'hebdomadaire *The Economist*. Les taux d'ajustements au coût de la vie utilisés pour établir les prévisions concernant les agents des services généraux et des catégories apparentées et les coefficients d'inflation ayant servi à établir celles relatives aux objets de dépense

autres que les postes sont fondées sur les données les plus récentes concernant les indices des prix à la consommation publiées dans l'hebdomadaire *The Economist*.

63. Les prévisions concernant les traitements nets et les contributions du personnel pour 2021 ont été établies sur la base des tendances observées en 2019, qui sont présentées dans le rapport du Secrétaire général (A/74/585). Les dépenses communes de personnel inscrites au budget représentent un pourcentage du traitement net des administrateurs et de celui des agents des services généraux et des catégories apparentées pour chaque lieu d'affectation. Elles comprennent les différentes indemnités – indemnité pour charges de famille, prime de mobilité et de sujétion, indemnité pour frais d'études, congé dans les foyers, cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et au régime d'assurance maladie – et les dépenses liées à la nomination, aux transferts et à la cessation de service des fonctionnaires. Le projet de budget-programme pour 2021 a été établi sur les mêmes bases – traitements nets, contributions du personnel et taux retenus pour les dépenses communes de personnel – que celles utilisées dans le cadre du budget-programme approuvé pour 2020.

64. Les taux de vacance approuvés pour les postes reconduits (9,1 % pour les administrateurs, 7,4 % pour les agents des services généraux) et pour les nouveaux postes (50 %) sont maintenus.

65. Le montant prévu au titre de l'actualisation préliminaire des coûts pour 2021 s'élève à 49,2 millions, soit 1,65 % du projet de budget ordinaire, ou 2,16 % en excluant les missions politiques spéciales. Les prévisions concernant les taux d'inflation sont présentées dans le tableau complémentaire 7 b) de l'annexe III.

5. Principaux facteurs qui auront une incidence sur le montant des ressources demandées pour 2021 et 2022

66. L'Assemblée générale examinera, durant la partie principale de sa soixante-quinzième session, les propositions ci-après, qui auront une incidence sur le projet de budget-programme pour 2021 :

a) Les propositions formulées dans les rapports sur l'état d'avancement des projets de construction en cours à Addis-Abeba, Bangkok, Nairobi et Santiago ;

b) Les prévisions révisées concernant le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne qui pourrait découler de la résolution du Conseil de sécurité sur la question.

67. L'Assemblée générale examinera, durant la partie principale de sa soixante-quinzième session, les propositions ci-après, qui auront éventuellement une incidence sur le projet de budget-programme pour 2021 :

a) Les prévisions révisées concernant les mandats nouveaux ou élargis qui pourraient découler de résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme et le Conseil économique et social ;

b) Les prévisions révisées concernant les mandats nouveaux ou élargis qui pourraient découler de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité (missions politiques spéciales) ;

c) Les propositions formulées dans le rapport annuel sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies ;

d) Les propositions formulées dans le rapport annuel de la Commission de la fonction publique internationale ;

e) Les propositions formulées dans le cadre de l'examen de la situation de l'ensemble des organes conventionnels des droits de l'homme effectué six ans au plus tard à compter de la date d'adoption de la résolution 68/268 ;

f) Les propositions formulées dans le douzième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré ;

g) Les propositions recensées dans les états des incidences sur le budget-programme des projets de résolution que l'Assemblée générale sera appelée à examiner durant la partie principale de sa soixante-quinzième session ;

h) Les incidences administratives et financières des recommandations formulées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dans son rapport ;

i) Les propositions formulées dans le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

68. En raison de la pandémie de COVID-19, un certain nombre de réunions ont été reportées à une date ultérieure, qui sera fixée par l'Assemblée générale pendant la partie principale de sa soixante-quinzième session. Les réunions qui ont été reportées sont notamment les suivantes :

a) La session de fond de la Commission du désarmement ;

b) La première partie de la soixante-douzième session de la Commission du droit international ;

c) La vingtième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud ;

d) La 21e réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer ;

e) Le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ;

f) La Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites.

69. Lorsque l'Assemblée générale aura fixé de nouvelles dates pour ces réunions, le Secrétaire général réévaluera les incidences budgétaires correspondantes et en informera l'Assemblée, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de celle-ci.

70. Pour 2022, les propositions énumérées aux paragraphes 66 à 68 ci-dessus continueront d'avoir une incidence sur les ressources demandées dès lors que les besoins visés sont récurrents. D'autres facteurs pourraient également influer sur le projet de budget pour 2022, notamment les incidences budgétaires des activités suivantes :

a) L'examen, à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, d'un futur rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, comme suite à la résolution 74/222 ;

b) Les travaux relatifs à la vérification du désarmement nucléaire, en application de la résolution 74/50 de l'Assemblée générale.

71. En outre, l'Assemblée générale examinera, durant la reprise de la soixante-quinzième session, les propositions ci-après, qui auront éventuellement une incidence sur le projet de budget-programme pour 2022 :

a) Les prévisions révisées concernant les mandats nouveaux ou élargis qui pourraient découler de résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme et le Conseil économique et social ;

b) Les prévisions révisées concernant les mandats nouveaux ou élargis qui pourraient découler de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité (missions politiques spéciales) ;

c) Les propositions budgétaires relatives au programme de travail prévu pour le troisième cycle du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques (2021-2025), qui pourraient découler d'une résolution adoptée par l'Assemblée ;

d) Les mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, comme suite à la section XIV de la résolution 74/363 ;

e) Les propositions issues de l'étude assortie de recommandations sur le fonctionnement du système redynamisé des coordonnateurs résidents, et notamment sur ses modalités de financement, comme suite à la résolution 72/279.

6. Fonds de réserve pour les exercices 2021 et 2022

72. Il convient de rappeler que, dans son rapport intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : améliorer et simplifier la procédure de planification des programmes et d'établissement du budget » (A/72/492/Add.1), le Secrétaire général a estimé que, dans le cadre d'un cycle budgétaire annuel, l'esquisse budgétaire n'aurait plus besoin de faire l'objet d'un rapport distinct. Étant donné que le montant du fonds de réserve est exprimé en pourcentage du montant de l'esquisse budgétaire approuvée par l'Assemblée générale, le Secrétaire général a également proposé qu'il le soit en pourcentage du montant total du projet de budget annuel. À titre d'exemple, le montant du fonds de réserve concernant le budget annuel de 2021 serait proposé dans le budget annuel de 2020 et approuvé par la Cinquième Commission au moment de l'approbation de ce budget, et serait exprimé en pourcentage du budget annuel approuvé pour 2020.

73. Grâce à cette mesure, le montant du fonds de réserve continuerait d'être fixé avant l'exercice budgétaire auquel il se rapporte. Les autres dispositions régissant l'utilisation du fonds de réserve, qui sont énoncées dans les résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale, demeureraient applicables. Cette proposition a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/266 A.

74. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé que le montant du fonds de réserve pour 2022 soit fixé à 0,75 % du montant du budget-programme approuvé pour 2021.

75. Quant au montant du fonds de réserve pour 2021, il est proposé qu'il soit fixé à 0,75 % du budget-programme approuvé pour 2020 et qu'il s'élève donc à 23 053 700 dollars. Il convient de rappeler que, dans son rapport intitulé « Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées » (A/C.5/74/14), le Secrétaire général a demandé à l'Assemblée d'approuver que le montant du fonds de réserve pour 2021 soit fixé à 0,75 % du montant du budget-programme approuvé pour 2020, ce que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé dans son rapport (A/74/7/Add.29). Dans sa résolution 74/263, l'Assemblée a noté que le solde du fonds de réserve s'établissait à 8 200 dollars pour l'exercice 2020. Le montant du fonds pour 2021 n'a pas été décidé.

7. Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

76. Les figures IV et V donnent un aperçu de l'évolution du montant des ressources demandées sur une base annuelle.

Figure IV
Montant estimatif des ressources demandées pour 2021 par rapport aux années précédentes
(En millions de dollars des États-Unis)

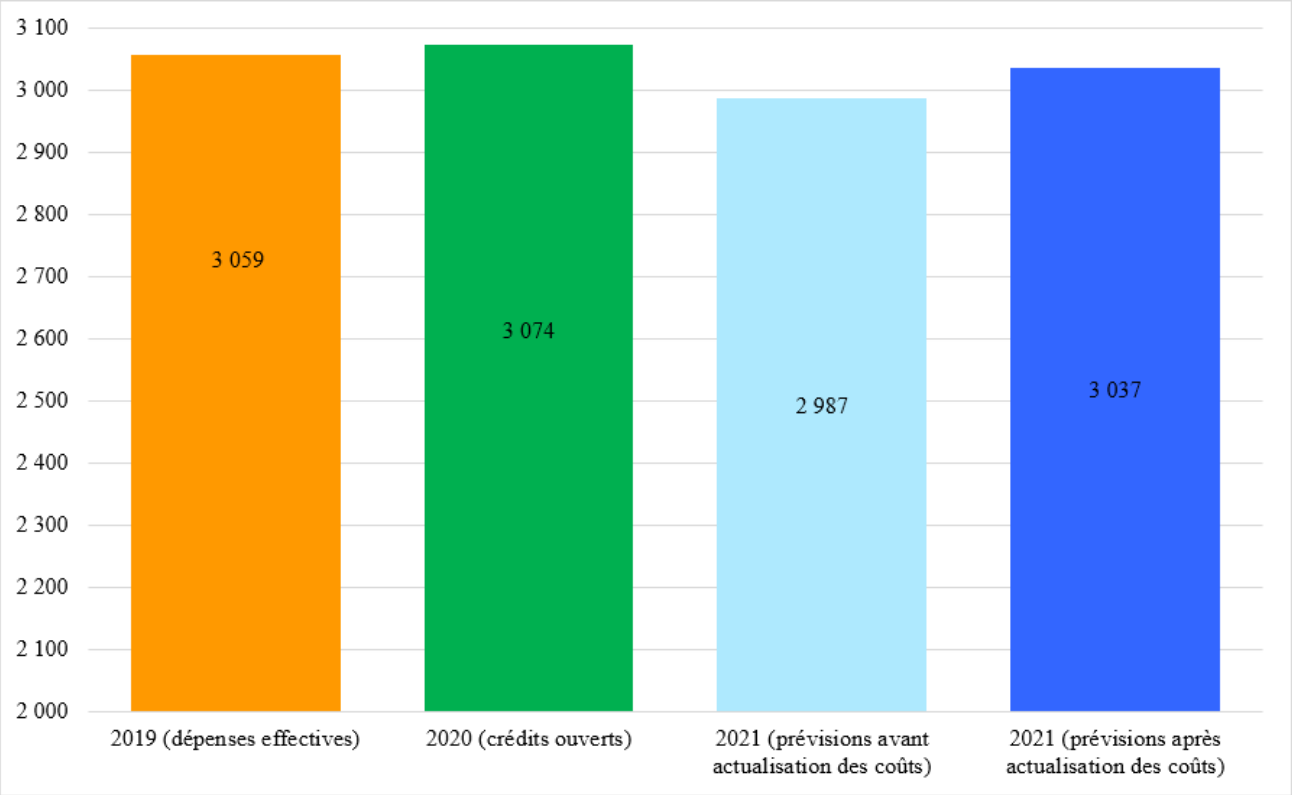

Figure V
Évolution des ressources par titre du budget au cours de la dernière décennie
(En millions de dollars des États-Unis)

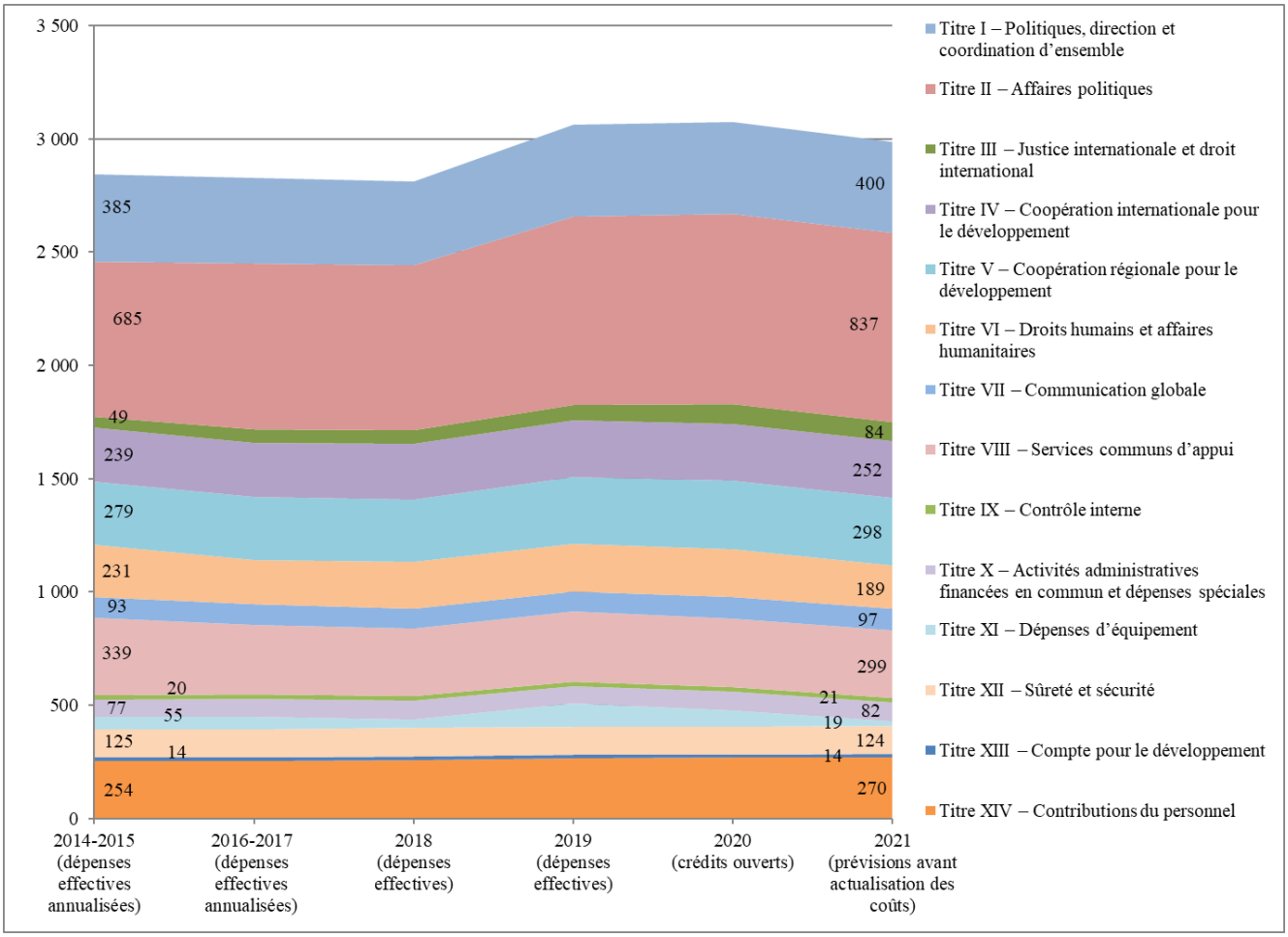

8. Prévisions de recettes pour 2021

77. Le montant des recettes prévues pour 2021 est estimé à 292,9 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 2,7 millions de dollars (0,9 %) par rapport aux prévisions pour 2020 (295,6 millions de dollars).

Chapitre des recettes	*2020 (crédits ouverts)*	*2021 (prévisions)*	*Augmentation/ (diminution)*	*Pourcentage*
Chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel)	273 171,4	273 828,8	657,4	0,2
Chapitre 2 des recettes (Recettes générales)	21 744,0	19 265,1	(2 478,9)	(11,4)
Chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public)	675,3	(155,3)	(830,6)	(123,0)
Total	**295 590,7**	**292 938,6**	**(2 652,1)**	**(0,9)**

78. La compression des recettes estimée à 2,7 millions de dollars tient essentiellement à la diminution des recettes prévues au chapitre 2 des recettes (Recettes générales), qui s'explique principalement par la baisse des revenus locatifs, du remboursement de dépenses des années précédentes et des

recettes accessoires, et à celle des recettes prévues au chapitre 3 des recettes (Services au public), qui s'explique par la baisse prévue des recettes provenant des activités commerciales, ces diminutions étant partiellement compensées par une augmentation de 0,6 million de dollars au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

9. Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

Quotes-parts hors budget ordinaire

79. Le montant total des ressources extrabudgétaires est estimé à 563,5 millions de dollars en 2021, soit une augmentation nette de 32,2 millions de dollars par rapport aux prévisions de dépenses pour 2020. Cette augmentation est principalement liée aux ressources demandées au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix aux chapitres 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité), 29B (Département de l'appui opérationnel) et 30 (Contrôle interne). Pour plus de précisions à ce sujet, on se reportera au rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 (A/74/743).

Ressources extrabudgétaires

80. Le montant total des ressources extrabudgétaires est estimé à 12,7 milliards de dollars en 2021, soit une diminution nette de 112,2 millions de dollars par rapport aux prévisions de dépenses pour 2020. La variation s'explique principalement par une diminution prévue des contributions au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) (9,9 millions de dollars), du chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) (41,8 millions de dollars), du chapitre 25 (Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance) (51,8 millions de dollars) et du chapitre 26 (Réfugiés de Palestine) (40,6 millions de dollars).

81. La diminution du montant des ressources extrabudgétaires est en partie compensée par :

a) l'augmentation prévue du montant des contributions au titre des chapitres 15 (Établissements humains) (11,7 millions de dollars) et 27 (Aide humanitaire) (11,6 millions de dollars) ;

b) les activités prévues pour 2021 au chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) (5,6 millions de dollars).

Annexe I

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Document	*Recommandation*	*Mesure prise*
A/74/7 (Supp)		
Par. 20	Le Comité consultatif estime que le projet de budget-programme pour 2020 présenté par le Secrétaire général ne répond pas pleinement aux demandes spécifiques formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/266 A et ne respecte pas systématiquement les procédures et pratiques budgétaires établies. Des exemples précis sont donnés dans les paragraphes qui suivent.	La présentation du projet de budget pour 2021 est conforme aux résolutions 72/266, 74/262 et 74/251 et aux procédures et pratiques budgétaires établies, comme indiqué dans le tableau 1 du présent rapport.
Par. 21 et 27	Par conséquent, les prévisions de dépenses sont fondées, dans leur intégralité, sur un plan-programme qui n'a pas encore été approuvé par l'Assemblée générale (voir aussi par. 27 ci-dessous). Le Comité consultatif note également que la présentation retenue par le Secrétaire général, qui a réuni le plan-programme et le projet de budget pour 2020 dans un seul rapport dont ont été saisis simultanément différents organes subsidiaires appuyés par les mêmes bureaux du Secrétariat, a eu une incidence sur les entretiens qu'il a eus avec les fonctionnaires du Secrétariat, le déroulement de la procédure d'examen et l'exactitude de l'information fournie dans la documentation (voir par. 46 et 47 ci-dessous). Il compte que le Secrétaire général achèvera son étude de l'incidence des changements concernant le cycle budgétaire sur les travaux des organes subsidiaires de l'Assemblée générale, laquelle devrait comprendre des propositions visant à préserver l'ordre des procédures d'examen, et qu'il en transmettra les conclusions à l'Assemblée pour examen lors de la partie principale de sa soixante-quatorzième session.	Comme suite au paragraphe 7 de la résolution 74/251 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a soumis son rapport sur la nature séquentielle des procédures d'examen du projet de budget-programme à l'Assemblée pour qu'elle l'examine durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-quatorzième session.
Par. 26	Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'expliquer clairement et intégralement les méthodes approuvées qu'il entend appliquer lors de l'élaboration des projets de budget-programme pour les exercices 2021 et 2022, en citant les dispositions applicables des résolutions qu'elle a adoptées à cet égard, notamment les résolutions 47/212 A et 72/266	Voir la partie B du rapport.

Document	*Recommandation*	*Mesure prise*
	A. En outre, le Secrétaire général devrait indiquer clairement quelles sont les dispositions et les règles que l'on pourrait officiellement suspendre ou ne plus appliquer pendant la période expérimentale.	
Par. 30	Tout en sachant bien que le Comité du programme et de la coordination et lui doivent étudier le projet de budget-programme chacun en fonction de son mandat, comme l'a réaffirmé l'Assemblée générale dans sa résolution 72/266 A, le Comité consultatif tient à souligner que les ressources demandées doivent être dûment justifiées.	Dans chaque fascicule du budget, la partie I présente le plan-programme proposé, y compris les produits prévus, et des informations sur les résultats escomptés, éléments qui servent à calculer et à justifier les ressources demandées dans la partie II. Les éventuelles variations des ressources demandées par rapport aux crédits ouverts pour 2020 sont systématiquement expliquées par facteur, composante, sous-programme et rubrique budgétaire. Le document complémentaire donne des explications plus détaillées sur ce que les ressources permettront de financer et les raisons des éventuelles variations.
Par. 33	Tout en étant conscient des difficultés que pose le passage à un exercice budgétaire annuel, le Comité consultatif estime que la tâche est rendue plus difficile encore du fait de la présentation fragmentée de l'information budgétaire, de l'absence d'informations sur les variations entre les ressources demandées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019 et des incidences qu'a la présentation révisée sur la procédure d'examen d'elle-même (voir par. 22 ci-dessus). Globalement, il estime que la nouvelle présentation budgétaire proposée par le Secrétaire général, en ne faisant pas clairement et explicitement le lien entre les ressources demandées et les activités dont le Secrétariat est chargé en vertu de son mandat, ne favorise pas la cohérence d'ensemble du budget.	On se référera au tableau 4 ci-dessus, qui indique les éléments de la présentation des postes et des autres objets de dépense pour 2021 ainsi que la directive suivie pour procéder à la modification. La présentation des ressources demandées par sous-programme et par composante est maintenue et cadre avec celle du plan-programme et des résultats escomptés, ce qui permet de bien mettre en évidence les ressources nécessaires à l'exécution des activités prescrites au niveau des sous-programmes.
Par. 34	Dans la nouvelle présentation, l'information sur les activités relatives au programme et l'information financière portant sur les sous-programmes ou composantes sont dispersées dans plusieurs parties du fascicule budgétaire et du document complémentaire, alors qu'auparavant elles étaient présentées ensemble, le document complémentaire venant apporter des précisions pour permettre une analyse approfondie des diverses catégories de dépenses. Par exemple, l'information concernant le projet de plan-programme figure à la section A du fascicule budgétaire, tandis	Le fait de présenter le projet de plan-programme et les informations sur les résultats escomptés dans une partie du fascicule et les ressources proposées au titre des postes et des autres objets de dépense dans une autre est conforme au paragraphe 10 de la résolution 72/266, auquel l'Assemblée générale a décidé que le projet de budget-programme comprendrait trois parties : a) la partie I : le plan-cadre, dans lequel il serait fait état des priorités à long terme et des objectifs de l'Organisation. Conformément au paragraphe 8, cette partie est présentée tous les

Document	*Recommandation*	*Mesure prise*
	que la liste des mandats et des produits se trouve dans le document complémentaire.	trois ans dans le cadre du projet de budget-programme ; b) la partie II : le plan-programme, dans lequel figureraient une description des programmes et sous-programmes et des informations sur les résultats escomptés ; c) la partie III : les ressources nécessaires pour les postes et les objets de dépense autres que les postes, par programme et sous-programme.
Par. 35	Après avoir examiné le projet de budget pour 2020, le Comité considère en outre que la liste complète des produits, qui rend compte de toutes les activités à mener aux fins de l'exécution des mandats et permet de justifier dans le détail les ressources demandées, doit figurer dans le projet de budget, dont il fait partie intégrante, et non pas dans le document complémentaire, qui n'est pas un document officiel de l'Organisation publié dans les six langues officielles.	La liste détaillée des produits, qui figurait auparavant dans le document complémentaire, est désormais donnée dans le rapport publié pour chaque sous-programme.
Par. 36	En ce qui concerne la présentation de l'information financière, tout en notant que le fascicule du budget contient un diagramme à barres présentant les variations entre les ressources demandées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, le Comité consultatif souligne que les commentaires explicatifs sont pour la plupart très généraux et dépourvus d'éléments précis d'information. En outre, il n'est pas présenté d'informations agrégées par catégorie d'objets au niveau des programmes à des fins de comparaison, ce qui rend difficile l'analyse des évolutions et tendances générales. Le document complémentaire, qui auparavant présentait, pour chaque composante et sous-programme et chaque objet de dépense, des informations financières détaillées sur les ressources demandées au titre des postes et autres objets de dépense et leurs variations, n'apporte des explications sur la variation du montant des ressources demandées que dans de très rares cas.	On se référera au tableau 4 ci-dessus, qui indique les éléments de la présentation des postes et des autres objets de dépense pour 2021 ainsi que la directive suivie pour procéder à la modification.
Par. 37	En ce qui concerne la présentation des données, s'il estime que les figures et graphiques peuvent être utiles pour illustrer des tendances et présenter des agrégats de données à des fins de comparaison et d'analyse, le Comité consultatif est d'avis que ces illustrations, qui occupent désormais une place considérable dans le fascicule principal	On se référera au tableau 4 ci-dessus, qui indique les éléments de la présentation des postes et des autres objets de dépense pour 2021 ainsi que la directive suivie pour procéder à la modification. Le projet de budget-programme pour 2021 contient davantage de tableaux que de figures et de graphiques.

Document	*Recommandation*	*Mesure prise*
	du budget, devaient être utilisées avec discernement. De son point de vue, les figures et graphiques devraient venir compléter la présentation des données et non s'y substituer. Par exemple, il estime qu'il serait plus utile et éclairant de présenter les données concernant la répartition des ressources pour 2020 et la variation entre les ressources demandées et les crédits ouverts sous la forme d'un tableau où figureraient les chiffres, plutôt que sous la forme d'un diagramme à barres présentant uniquement le montant de la variation et sa valeur en pourcentage.	
Par. 39	Le Comité consultatif rappelle que, conformément à la pratique budgétaire en vigueur, c'est après que le Secrétaire général eut présenté un prototype approuvé par l'Assemblée générale que des changements importants ont été apportés à la structure et à la présentation du projet de budget-programme (voir A/47/7/Add.9, par. 15 à 19). Il rappelle en outre l'observation qu'il a formulée dans le cadre de la réforme de l'administration engagée par le Secrétaire général et qu'a fait sienne l'Assemblée, à savoir qu'il supposait que toute autre proposition tendant à modifier la présentation et le contenu des projets de budget, selon le cas, serait soumise à l'Assemblée pour examen (A/72/7/Add.24, par. 60). Par conséquent, au vu de l'ampleur des modifications apportées à la structure, au contenu et à la présentation du nouveau budget et des documents de planification, et compte tenu également des moyens considérables qui ont été déployés (voir par. 17 ci-dessus), le Comité se serait attendu à ce que le Secrétaire général se conforme à la pratique établie et obtienne au préalable l'assentiment de l'Assemblée générale.	Dans l'annexe III de son rapport (A/72/492/Add.1), le Secrétaire général a présenté un modèle de fascicule du budget annuel. Après avoir examiné la proposition du Secrétaire général, l'Assemblée générale a approuvé le changement qui était proposé, à savoir le remplacement à titre expérimental des exercices budgétaires biennaux par des exercices annuels à compter du budget-programme de 2020, et prié le Secrétaire général de procéder en 2022, c'est-à-dire à l'issue du premier cycle budgétaire complet, à un examen des modifications qui auraient été apportées au cycle budgétaire. L'Assemblée a également décidé que le projet de budget-programme se composerait de trois parties : a) la partie I : le plan-cadre, dans lequel il serait fait état des priorités à long terme et des objectifs de l'Organisation ; b) la partie II : le plan-programme, dans lequel figureraient une description des programmes et sous-programmes et des informations sur les résultats escomptés ; c) la partie III : les ressources nécessaires pour les postes et les objets de dépense autres que les postes, par programme et sous-programme. En application des décisions susvisées, le Secrétaire général a présenté le premier projet de budget-programme portant sur un exercice annuel, à savoir 2020. Le projet de budget-programme pour 2021 tient compte d'autres modifications, effectuées comme suite aux recommandations formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 74/251 et 74/262. Il est admis que, pendant cette période expérimentale, la structure du budget continuera à être revue chaque année compte

Document	*Recommandation*	*Mesure prise*
		tenu des recommandations de l'Assemblée générale sur le projet de budget-programme.
Par. 40	Le Comité consultatif recommande que, pour les projets de budget annuel devant encore être établis au cours de la période expérimentale (2021 et 2022), l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que les observations formulées ci-dessus soient prises en compte en vue de remédier aux défauts constatés.	Dans son projet de budget-programme pour 2021, le Secrétaire général a revu la présentation du budget de façon à donner suite à la demande de l'Assemblée générale, comme le montre le tableau 4 ci-dessus.
Par. 43	Le Comité consultatif est d'avis que la procédure d'examen du rapport final sur l'exécution du budget manque de clarté et compte que le Secrétaire général donnera de plus amples explications à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.	On se référera aux paragraphes 36 et 37 du présent rapport, qui donnent des informations sur le moment où le rapport sur l'exécution du budget sera présenté.
Par. 47	Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de tout mettre en œuvre pour que les procédures de vérification s'améliorent au Secrétariat en vue de l'établissement de la version définitive des futurs projets de budget. En ce qui concerne la pratique future de l'Organisation, lorsque des modifications de fond sont apportées au texte ou aux données figurant dans les projets de budget, le Comité compte que, au lieu de faire l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques, les documents concernés feront l'objet de rectificatifs en bonne et due forme.	Des efforts ont été faits pour améliorer les procédures de vérification appliquées dans le cadre de l'établissement du projet de budget-programme pour 2021. Au moment de l'établissement du présent rapport, les fascicules du budget n'avaient fait l'objet d'aucun nouveau tirage pour raisons techniques ni d'aucun rectificatif.
Par. 50	Le Comité consultatif estime que ces renseignements sont utiles lorsqu'il s'agit d'examiner les ressources demandées. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de continuer à faire figurer dans la documentation budgétaire, pour tous les chapitres, des informations récapitulatives cohérentes sur la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle et par le Comité.	Chaque fois qu'il convient, ces informations sont désormais présentées dans le fascicule concerné sous forme d'annexe.
Par. 54	Le Comité consultatif rappelle une fois encore qu'à son avis, les ressources nécessaires au Secrétariat et la structure générale de ses effectifs doivent toujours être déterminées dans le souci d'assurer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des mandats (A/68/7, par. 19 ; A/70/7, par. 21 ; et A/72/7, par. 54).	Le projet de budget établi par le Secrétaire général pour 2021 tient compte des ressources nécessaires à l'exécution complète, efficiente et efficace des mandats.

Document	*Recommandation*	*Mesure prise*
Par. 57 et 64	Le Comité consultatif compte qu'à l'avenir, les projets de budget présenteront des chiffres ventilés concernant le montant des crédits ouverts, avec indication des résolutions spécifiques de l'Assemblée générale auxquelles ils se rapportent. Pour l'exercice 2021, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'utiliser comme base de comparaison le montant du crédit ouvert pour 2020, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale à la partie principale de sa soixante-quatorzième session.	Le montant des crédits ouverts pour 2020 est fondé sur le montant approuvé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 74/264 A à C.
Par. 71	Le Comité consultatif estime que d'autres améliorations sont nécessaires pour mieux expliquer et préciser les variations des ressources dans les futurs projets de budget, en particulier celles qui découlent des mesures d'efficacité, des gains de productivité et des améliorations technologiques. Il compte que des informations détaillées sur ces variations, par chapitre du budget, seront fournies à l'Assemblée générale lors de l'examen du présent rapport.	On se référera aux paragraphes 50 et 55 du présent rapport. En outre, le tableau 10 donne des explications par chapitre du budget sur les variations entrant dans la catégorie Autres changements, qui regroupe les variations qui ne relèvent ni de la catégorie Ajustements techniques ni de la catégorie Mandats nouveaux et mandats élargis. Les informations sur les variations entrant dans les catégories Ajustements techniques et Mandats nouveaux et mandats élargis sont données dans les tableaux 7 à 9 du rapport. Les tableaux 7 à 10 contiennent désormais des informations plus détaillées, puisque les variations sont expliquées au niveau des chapitres et non plus au niveau des titres du budget.
Par. 72	Le Comité consultatif est également d'avis qu'une plus grande clarté s'impose en ce qui concerne la classification des variations des ressources, en particulier pour faire une distinction entre celles qui découlent des mandats nouveaux et élargis et celles qui sont à l'initiative du Secrétaire général, de l'autre.	On se référera au paragraphe 50 du présent rapport, où les variations sont expliquées. La catégorie Autres changements regroupe les variations qui ne relèvent ni de la catégorie Ajustements techniques ni de la catégorie Mandats nouveaux et mandats élargis. Les raisons justifiant ces variations sont expliquées en détail dans les fascicules concernés et dans le tableau 10 ci-dessus. Les informations sur les variations entrant dans les catégories Ajustements techniques et Mandats nouveaux et mandats élargis sont données dans les tableaux 7 à 9 du rapport. Les tableaux 7 à 10 contiennent désormais des informations plus détaillées, puisque les variations sont expliquées au niveau des chapitres et non plus au niveau des titres du budget. En outre, on trouvera à l'annexe II la définition des termes se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines et la liste des ressources couvertes par chaque rubrique budgétaire.

Document	*Recommandation*	*Mesure prise*
Par. 81	Le Comité consultatif souligne que les propositions concernant les postes doivent toujours être justifiées au cas par cas, compte tenu des ressources nécessaires pour absorber la charge de travail et assurer l'exécution des programmes et activités prescrits (A/72/7, par. 87).	Les fascicules comprennent une annexe contenant des précisions sur les modifications apportées au tableau d'effectifs et présentant notamment les raisons qui justifient les demandes de création de postes.
Par. 86 et 87	Le Comité constate de nouveau avec préoccupation que la composition du tableau d'effectifs proposée pour le Secrétariat dans le projet de budget fait apparaître une fois de plus une augmentation du nombre des postes de classe D-1 et de rang supérieur (voir aussi A/68/7, par. 102 ; A/70/7, par. 88 ; et A/72/7, par. 93). Il déplore en outre que le projet de budget ne contienne aucune information concernant les mesures prises par le Secrétaire général pour inverser cette tendance, en dépit des demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/247 et 71/263. Le Comité consultatif craint toujours que les réductions de postes d'administrateur(trice) de rang inférieur n'aient une incidence négative sur les initiatives en cours en matière de gestion des ressources humaines, telles que le programme Jeunes administrateurs, et les autres efforts déployés en vue d'atteindre des objectifs importants dans le domaine des ressources humaines, tels que ceux relatifs à l'équilibre géographique et à la parité femmes-hommes, et de rajeunir les effectifs du Secrétariat. Le Comité formule de nouveau la recommandation qu'il a faite à l'occasion de son examen des rapports les plus récents du Secrétaire général sur la gestion des ressources humaines, à savoir qu'il y ait une analyse plus approfondie de la question et qu'elle soit assortie de recommandations sur des solutions à long terme, que le Secrétaire général devra présenter à l'Assemblée générale pour examen (A/73/497, par. 15 et 82).	L'Organisation connaîtra une importante vague de départs à la retraite entre 2021 et 2026, due notamment à l'effet cumulé de la mesure autorisant le personnel à rester en fonctions au-delà de l'âge de départ à la retraite. Cette évolution démographique offre à l'Organisation une occasion supplémentaire de répondre efficacement aux préoccupations récurrentes des États Membres concernant la structure par classe et la nécessité d'un rajeunissement des effectifs, en tenant dûment compte de la répartition géographique et de l'équilibre femmes-hommes. Le Secrétaire général entend saisir cette occasion pour examiner et revoir s'il y a lieu la structure de ses effectifs, en privilégiant les postes de classe inférieure et non plus les postes de haut niveau lorsque les circonstances s'y prêteront.
Par. 94	Le Comité consultatif redit sa préoccupation quant à la multiplication des affectations « temporaires » de fonctionnaires à des postes de rang supérieur pour une longue période et formule de nouveau la recommandation que l'Assemblée générale avait déjà fait sienne, à savoir que tous les postes actuellement vacants et ceux qui le seront devraient être pourvus rapidement et que les recrutements pour ce faire devraient être menés à bien promptement	Comme suite au paragraphe 19 de la résolution 74/262 de l'Assemblée générale, on trouvera des informations sur les affectations temporaires d'un an ou plus donnant lieu au versement d'une indemnité de fonctions dans le document complémentaire.

Document	*Recommandation*	*Mesure prise*
	(A/73/755, par. 79 ; A/73/799, par. 8 ; et A/73/498, par. 20). Le Comité recommande également que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer dans tous les futurs projets de budget, y compris ceux concernant les missions politiques spéciales, des renseignements sur les affectations temporaires donnant lieu au versement d'une indemnité de fonctions, et notamment sur la durée de ces affectations et l'avancement des procédures de recrutement correspondantes	
Par. 97	Le Comité consultatif rappelle que la vocation du personnel temporaire (autre que pour les réunions) est de faire face aux périodes exceptionnelles ou de forte charge de travail et de remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée. Le Comité réaffirme que tous les emplois de temporaire (autre que pour les réunions), y compris ceux qui sont reconduits, doivent être pleinement justifiés dans les futurs projets de budget, qu'ils aient ou non déjà été approuvés dans le budget de l'exercice précédent (A/71/836, par. 128).	Le document complémentaire qui accompagne chaque fascicule du budget contient un descriptif des ressources demandées à chacune des rubriques budgétaires, y compris à la rubrique Autres dépenses de personnel, où les raisons justifiant les emplois de temporaire demandés sont exposées.
Par. 98	Le Comité consultatif rappelle son observation, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/262 B, selon laquelle les ressources prévues pour les voyages officiels devraient être utilisées judicieusement (A/72/7/Add.44, par. 7). Le Comité souligne à nouveau qu'avant d'autoriser un voyage, il importe avant tout de déterminer si des contacts directs sur place sont nécessaires à l'exécution d'un mandat (A/70/7, par. 108, et A/72/7, par. 107).	Lorsqu'ils évaluent les ressources nécessaires au titre des voyages officiels et formulent leurs propositions, les directeurs de programme réfléchissent aux moyens qui permettraient de tenir les réunions autrement qu'en présentiel, par exemple en recourant aux systèmes de visioconférence. Des informations détaillées sur les voyages prévus en 2021 sont également présentées dans le document complémentaire.
Par. 100	Le Comité consultatif note que les taux d'application se sont globalement améliorés en 2018 dans plusieurs chapitres du budget et que des objectifs ambitieux ont été fixés pour 2019 et 2020. Le Comité estime que des plans et stratégies concrets devraient être élaborés pour atteindre ces objectifs et compte que le Secrétaire général fournira des informations sur ces plans dans son prochain projet de budget (voir également les observations formulées sur ce point dans les sections correspondantes du chapitre II ci-après).	Chaque fascicule contient un paragraphe présentant les mesures que le service concerné compte appliquer pour améliorer le taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion durant l'exercice budgétaire en cours et l'exercice suivant.
Par. 104	Le Comité consultatif rappelle que le recours aux consultants doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses propres compétences internes pour les	Lorsqu'ils évaluent les ressources nécessaires au titre des consultants et formulent leurs propositions, les directeurs de programmes réfléchissent aux moyens qui permettraient de

Document	*Recommandation*	*Mesure prise*
	activités de fond ou les fonctions récurrentes à long terme, comme indiqué par l'Assemblée générale. Le Comité compte que les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans le cadre de son récent audit de performance sur le recours de consultants seront appliquées rapidement.	faire appel aux compétences internes plutôt qu'à des consultants. Des informations détaillées sur les ressources demandées pour 2021 au titre des consultants sont également présentées dans le document complémentaire.
Par. 107	Le Comité consultatif note avec préoccupation que le projet de budget-programme pour 2020 ne donne pas suffisamment de détails sur les différents éléments figurant dans la catégorie des dépenses relatives aux subventions et contributions, qui varient en nature et en ampleur selon le chapitre du budget-programme. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer dans les futurs projets de budget une analyse détaillée de cette catégorie de dépenses afin d'améliorer la transparence et la cohérence des informations relatives à ces dépenses.	On se référera à l'annexe II du présent rapport, qui présente des informations sur les éléments figurant dans chaque rubrique budgétaire.
Par. 111	Le Comité consultatif rappelle les paragraphes 39 à 41 de la résolution 64/243, dans laquelle l'Assemblée générale a notamment souligné que tous les postes extrabudgétaires devaient absolument être administrés et gérés avec la même rigueur que les postes inscrits au budget ordinaire, que les ressources extrabudgétaires devaient être utilisées de manière conforme aux politiques, objectifs et activités de l'Organisation, et que les projets de budget-programme devaient donner des indications claires et précises concernant ces ressources, afin que la distinction soit faite entre les contributions volontaires et statutaires et les dépenses d'appui aux programmes. Le Comité continue de souligner qu'il est important d'appliquer avec cohérence les dispositions de ladite résolution à tous les chapitres du budget.	Des informations sur les quotes-parts hors budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires, y compris sur ce que ces ressources doivent financer, sont présentées dans le fascicule et dans le document complémentaire chaque fois qu'il convient.

Annexe II

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans une autre unité administrative.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé.
- **Transformation de poste** : deux cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu ;
  - Transformation d'un poste auparavant financé au moyen des ressources extrabudgétaires ou des quotes-parts hors budget ordinaire : il s'agit de transformer un poste financé au moyen d'autres ressources en poste permanent ou temporaire inscrit au budget ordinaire.

B. Terminologie se rapportant aux catégories de dépenses

Catégorie de dépenses	*Dépenses couvertes*
Postes	Postes permanents et temporaires d'administrateur(trice) et d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées
Autres dépenses de personnel	Emplois de temporaire, y compris les emplois linguistiques ; heures supplémentaires et sursalaire de nuit ; assurance santé après la cessation de service ; personnel temporaire pour les réunions ; Volontaires des Nations Unies ; indemnité d'habillement et indemnité de décès ou d'invalidité versées au personnel militaire et au personnel de police
Émoluments des non-fonctionnaires	Honoraires, pensions et autres prestations des non-fonctionnaires tels que les juges
Dépenses de représentation	Dépenses de représentation et les dépenses connexes
Consultants	Honoraires des consultants et des prestataires institutionnels et voyages des consultants

Catégorie de dépenses	*Dépenses couvertes*
Experts	Coût des experts, y compris les voyages
Voyages des représentants	Voyages des représentants d'organes intergouvernementaux et des observateurs électoraux, le cas échéant
Voyages du personnel	Voyages officiels, y compris voyages aux fins de formation ou de participation à des ateliers et séminaires
Services contractuels	Traduction contractuelle, services techniques contractuels, services informatiques, travaux contractuels d'imprimerie, cours de langue pour le personnel, élaboration de produits d'information et formation et perfectionnement du personnel
Frais généraux de fonctionnement	Communications, informatique et bureautique, entretien du mobilier et du matériel, matériel majeur appartenant aux contingents pour le personnel militaire et le personnel de police, location et entretien des locaux, location de mobilier et de matériel, transports, services collectifs de distribution et services divers
Fournitures et accessoires	Ouvrages et fournitures de bibliothèque, fournitures de matériel d'exploitation, fournitures d'information, papeterie et fournitures de bureau et fournitures et accessoires divers
Mobilier et matériel	Matériel de communication, matériel de conférence et de reproduction, matériel de bureautique, mobilier et matériel de bureau, matériel d'information, matériel de transport et matériel divers
Aménagement des locaux	Gros travaux d'entretien, amélioration des locaux et travaux de construction et d'agrandissement
Subventions et contributions	Bourses individuelles aux fins de la participation à des séminaires ou des voyages d'études ; subventions remises par l'Organisation des Nations Unies aux bénéficiaires finals ou aux partenaires d'exécution ; subventions relevant d'un accord de financement. Sont également compris dans cette catégorie de dépenses les mouvements de ressources entre les fonds internes de l'Organisation, par exemple les transferts entre le budget ordinaire et les projets de construction pluriannuels ou les retraits du Compte pour le développement
Autres	Contributions du personnel et un montant au titre des missions politiques spéciales

Annexe III

Récapitulatif des ressources financières et postes nécessaires

Tableaux complémentaires

Tableau complémentaire 1
Budget total et postes

a) Budget total, par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

			Augmentation/(diminution)	
	2020 (crédits ouverts)	*2021 (prévisions)*	*Montant*	*Pourcentage*
Budget ordinaire				
Dépenses	3 073 830,5	3 036 585,6	(37 244,9)	(1,2)
Recettes générales	22 419,3	19 109,8	(3 309,5)	(14,8)
Total partiel (budget ordinaire)	**3 051 411,2**	**3 017 475,8**	**(33 935,4)**	**(1,1)**
Recettes provenant des contributions du personnel	**273 171,4**	**273 828,8**	**657,4**	**0,2**
Budget ordinaire (montant net)	2 778 239,8	2 743 647,0	(34 592,8)	(1,2)
Quotes-parts hors budget ordinaire	531 282,6	563 467,8	32 185,2	6,1
Ressources extrabudgétaires	12 844 400,4	12 732 238,5	(112 161,9)	(0,9)
Budget total (montant net)	**16 153 922,8**	**16 039 353,3**	**(114 569,5)**	**(0,7)**

b) Postes, par source de financement

			Augmentation/(diminution)	
	2020	*2021*	*Postes*	*Pourcentage*
Budget ordinaire				
Chapitres des dépenses	9 972	9 947	(25)	(0,3)
Chapitres des recettes	65	65	–	–
Total partiel	**10 037**	**10 012**	**(25)**	**(0,3)**
Quotes-parts hors budget ordinaire	1 393	1 391	(2)	(0,1)
Ressources extrabudgétaires	22 090	22 209	119	0,5
Total	**33 520**	**33 612**	**92**	**0,3**

Tableau complémentaire 2

Récapitulatif du projet de budget-programme pour 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Actualisation des coûts*	*2021 (prévisions après actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*			
Titre I. Politiques, direction et coordination d'ensemble	**403 345,2**	**403 729,4**	**(6 132,1)**	**4 322,7**	**(1 545,3)**	**(3 354,7)**	**(0,8)**	**400 374,7**	**9 549,5**	**409 924,2**
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	78 060,7	77 087,6	(148,6)	1 475,1	34,1	1 360,6	1,8	78 448,2	1 675,0	80 123,2
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	325 284,5	326 641,8	(5 983,5)	2 847,6	(1 579,4)	(4 715,3)	(1,4)	321 926,5	7 874,5	329 801,0
Titre II. Affaires politiques	**833 168,9**	**842 993,2**	**(1 050,9)**	**2 526,0**	**(7 112,6)**	**(5 637,5)**	**(0,7)**	**837 355,7**	**3 056,8**	**840 412,5**
3. Affaires politiques	766 580,2	773 224,1	–	2 015,0	(7 071,4)	(5 056,4)	(0,7)	768 167,7	1 610,0	769 777,7
4. Désarmement	12 482,8	13 245,0	(1 050,9)	261,0	–	(789,9)	(6,0)	12 455,1	300,9	12 756,0
5. Opérations de maintien de la paix	50 238,9	52 602,8	–	–	(41,2)	(41,2)	(0,1)	52 561,6	1 065,2	53 626,8
6. Utilisations pacifiques de l'espace	3 867,0	3 921,3	–	250,0	–	250,0	6,4	4 171,3	80,7	4 252,0
Titre III. Justice internationale et droit international	**65 199,0**	**86 599,2**	**(1 629,5)**	**22,0**	**(923,9)**	**(2 531,4)**	**(2,9)**	**84 067,8**	**1 859,5**	**85 927,3**
7. Cour internationale de Justice	26 397,8	28 145,5	(457,7)	–	1 105,8	648,1	2,3	28 793,6	582,0	29 375,6
8. Affaires juridiques	38 801,2	58 453,7	(1 171,8)	22,0	(2 029,7)	(3 179,5)	(5,4)	55 274,2	1 277,5	56 551,7
Titre IV. Coopération internationale pour le développement	**250 662,7**	**251 356,4**	**(286,0)**	**901,3**	**–**	**615,3**	**0,2**	**251 971,7**	**6 867,9**	**258 839,6**
9. Affaires économiques et sociales	82 353,1	83 293,4	350,4	–	–	350,4	0,4	83 643,8	2 366,7	86 010,5
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	5 639,4	5 886,2	–	499,7	–	499,7	8,5	6 385,9	185,3	6 571,2
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	7 289,2	7 985,9	–	–	–	–	–	7 985,9	234,1	8 220,0

	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Actualisation des coûts*	*2021 (prévisions après actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*			
12. Commerce et développement	70 729,7	68 087,9	–	–	–	–	–	68 087,9	1 546,5	69 634,4
13. Centre du commerce international	18 567,9	18 861,8	–	–	–	–	–	18 861,8	132,0	18 993,8
14. Environnement	23 089,8	23 364,3	–	401,6	–	401,6	1,7	23 765,9	953,1	24 719,0
15. Établissements humains	11 300,0	12 508,4	–	–	–	–	–	12 508,4	739,9	13 248,3
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	22 167,7	21 627,1	(636,4)	–	–	(636,4)	(2,9)	20 990,7	420,0	21 410,7
17. ONU-Femmes	9 525,7	9 741,4	–	–	–	–	–	9 741,4	290,3	10 031,7
Titre V. Coopération régionale pour le développement	**296 891,2**	**300 392,3**	**(1 882,7)**	**40,0**	**(108,9)**	**(1 951,6)**	**(0,6)**	**298 440,7**	**5 913,5**	**304 354,2**
18. Développement économique et social en Afrique	80 286,2	81 888,1	(752,0)	–	–	(752,0)	(0,9)	81 136,1	2 222,8	83 358,9
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	53 079,7	55 526,8	(907,2)	–	–	(907,2)	(1,6)	54 619,6	373,1	54 992,7
20. Développement économique en Europe	33 588,4	33 290,0	–	40,0	(46,5)	(6,5)	(0,0)	33 283,5	749,8	34 033,3
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	59 914,9	57 591,8	(285,8)	–	–	(285,8)	(0,5)	57 306,0	729,4	58 035,4
22. Développement économique et social en Asie occidentale	36 995,9	36 518,0	62,3	–	(62,4)	(,1)	(0,0)	36 517,9	1 119,5	37 637,4
23. Programme ordinaire de coopération technique	33 026,1	35 577,6	–	–	–	–	–	35 577,6	718,9	36 296,5
Titre VI. Droits humains et affaires humanitaires	**209 666,1**	**212 707,7**	**(25 365,0)**	**1 824,8**	**–**	**(23 540,2)**	**(11,1)**	**189 167,5**	**3 131,0**	**192 298,5**
24. Droits humains	114 114,6	115 119,3	(16 044,5)	1 824,8	–	(14 219,7)	(12,4)	100 899,6	2 053,1	102 952,7
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	43 327,9	40 098,9	–	–	–	–	–	40 098,9	295,3	40 394,2
26. Réfugiés de Palestine	29 331,7	32 365,5	–	–	–	–	–	32 365,5	358,3	32 723,8
27. Aide humanitaire	22 891,9	25 124,0	(9 320,5)	–	–	(9 320,5)	(37,1)	15 803,5	424,3	16 227,8

	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Actualisation des coûts*	*2021 (prévisions après actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*			
Titre VII. Communication globale	**89 452,3**	**94 692,4**	**273,6**	**–**	**1 880,0**	**2 153,6**	**2,3**	**96 846,0**	**2 517,9**	**99 363,9**
28. Communication globale	89 452,3	94 692,4	273,6	–	1 880,0	2 153,6	2,3	96 846,0	2 517,9	99 363,9
Titre VIII. Services communs d'appui	**305 172,0**	**301 780,4**	**(11 599,2)**	**339,8**	**8 099,7**	**(3 159,7)**	**(1,0)**	**298 620,7**	**6 541,1**	**305 161,8**
29. Services de gestion et d'appui										
A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	54 274,6	52 921,4	(3 282,1)	204,9	4 600,0	1 522,8	2,9	54 444,2	1 444,6	55 888,8
B. Département de l'appui opérationnel	91 024,9	93 025,6	(6 795,9)	125,7	–	(6 670,2)	(7,2)	86 355,4	1 792,4	88 147,8
C. Bureau de l'informatique et des communications	54 007,8	49 959,8	–	–	2 000,0	2 000,0	4,0	51 959,8	1 148,1	53 107,9
E. Administration (Genève)	71 518,2	69 736,4	44,2	9,2	1 499,7	1 553,1	2,2	71 289,5	853,2	72 142,7
F. Administration (Vienne)	18 099,0	18 088,4	–	–	–	–	–	18 088,4	327,0	18 415,4
G. Administration (Nairobi)	16 247,6	18 048,8	(1 565,4)	–	–	(1 565,4)	(8,7)	16 483,4	975,8	17 459,2
Titre IX. Contrôle interne	**20 052,2**	**20 509,9**	**171,3**	**–**	**–**	**171,3**	**0,8**	**20 681,2**	**630,2**	**21 311,4**
30. Contrôle interne	20 052,2	20 509,9	171,3	–	–	171,3	0,8	20 681,2	630,2	21 311,4
Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	**78 250,9**	**82 409,4**	**(9,5)**	**–**	**(163,8)**	**(173,3)**	**(0,2)**	**82 236,1**	**3 761,1**	**85 997,2**
31. Activités administratives financées en commun	6 290,0	6 245,8	(9,5)	–	–	(9,5)	(0,2)	6 236,3	150,6	6 386,9
32. Dépenses spéciales	71 960,9	76 163,6	–	–	(163,8)	(163,8)	(0,2)	75 999,8	3 610,5	79 610,3
Titre XI. Dépenses d'équipement	**102 036,6**	**71 046,1**	**(56 584,9)**	**–**	**5 000,0**	**(51 584,9)**	**(72,6)**	**19 461,2**	**388,0**	**19 849,2**
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	102 036,6	71 046,1	(56 584,9)	–	5 000,0	(51 584,9)	(72,6)	19 461,2	388,0	19 849,2
Titre XII. Sûreté et sécurité	**124 901,9**	**124 181,7**	**3,9**	**–**	**–**	**3,9**	**0,0**	**124 185,6**	**2 977,0**	**127 162,6**
34. Sûreté et sécurité	124 901,9	124 181,7	3,9	–	–	3,9	0,0	124 185,6	2 977,0	127 162,6

	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Actualisation des coûts*	*2021 (prévisions après actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*			
Titre XIII. Compte pour le développement	**14 199,4**	**14 199,4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**14 199,4**	**–**	**14 199,4**
35. Compte pour le développement	14 199,4	14 199,4	–	–	–	–	–	14 199,4	–	14 199,4
Titre XIV. Contributions du personnel	**265 531,5**	**267 233,0**	**(2 361,7)**	**760,8**	**4 106,4**	**2 505,5**	**0,9**	**269 738,5**	**2 045,3**	**271 783,8**
36. Contributions du personnel	265 531,5	267 233,0	(2 361,7)	760,8	4 106,4	2 505,5	0,9	269 738,5	2 045,3	271 783,8
Total (budget ordinaire)	**3 058 529,8**	**3 073 830,5**	**(106 452,7)**	**10 737,4**	**9 231,6**	**(86 483,7)**	**(2,8)**	**2 987 346,8**	**49 238,8**	**3 036 585,6**

Tableau complémentaire 3

Budget ordinaire : récapitulatif des prévisions de dépenses pour 2021, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Actualisation des coûts*	*2021 (prévisions après actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*			
Postes	1 298 353,9	1 324 138,3	2 729,8	256,2	(2 438,6)	547,4	0,0	1 324 685,7	32 171,0	1 356 856,7
Autres dépenses de personnel	186 058,5	203 012,9	(24 412,1)	4 379,9	4 094,8	(15 937,4)	(7,9)	187 075,5	5 718,2	192 793,7
Émoluments des non-fonctionnaires	10 650,6	10 469,0	–	–	39,9	39,9	0,4	10 508,9	253,6	10 762,5
Consultants	13 255,2	13 076,0	(486,8)	281,9	(67,5)	(272,4)	(2,1)	12 803,6	272,6	13 076,2
Experts	6 736,9	10 147,9	(1 185,8)	467,4	(56,1)	(774,5)	(7,6)	9 373,4	247,3	9 620,7
Voyages des représentants	19 093,9	23 012,8	(1 371,1)	1 640,6	(17,4)	252,1	1,1	23 264,9	442,4	23 707,3
Voyages du personnel	22 430,8	22 762,5	(1 759,3)	206,2	201,2	(1 351,9)	(5,9)	21 410,6	405,7	21 816,3
Services contractuels	73 246,3	70 042,4	(1 208,7)	124,5	3 866,8	2 782,6	4,0	72 825,0	1 510,4	74 335,4
Frais généraux de fonctionnement	150 751,7	132 148,1	(3 133,3)	325,7	(1 972,9)	(4 780,5)	(3,6)	127 367,6	2 896,6	130 264,2
Dépenses de représentation	424,1	580,0	(21,0)	19,2	20,8	19,0	3,3	599,0	12,4	611,4
Fournitures et accessoires	6 506,5	9 469,2	(49,8)	6,1	(242,1)	(285,8)	(3,0)	9 183,4	222,0	9 405,4
Mobilier et matériel	29 505,3	21 645,5	(3 429,2)	35,5	4 176,6	782,9	3,6	22 428,4	481,3	22 909,7
Aménagement des locaux	9 003,0	6 944,1	(3 526,1)	–	2 056,5	(1 469,6)	(21,2)	5 474,5	115,8	5 590,3
Subventions et contributions	260 769,6	247 367,0	(66 237,6)	218,4	2 487,4	(63 531,8)	(25,7)	183 835,2	2 444,2	186 279,4
Autres[a]	971 743,6	979 014,8	(2 361,7)	2 775,8	(2 917,8)	(2 503,7)	(0,3)	976 511,1	2 045,3	978 556,4
Total	**3 058 529,8**	**3 073 830,5**	**(106 452,7)**	**10 737,4**	**9 231,6**	**(86 483,7)**	**(2,8)**	**2 987 346,8**	**49 238,8**	**3 036 585,6**

[a] Comprend un montant de 706,8 millions de dollars au titre des missions politiques spéciales en 2021.

Tableau complémentaire 4
Répartition des effectifs, par titre du budget

A. Tableau d'effectifs proposé, par titre du budget et classe des postes modifiés

		Effectif approuvé pour 2020	*Changements*										*Effectif proposé pour 2021*
			VSG/SGA	*SSG*	*D–2*	*D–1*	*P–5*	*P–4*	*P–3*	*P–2/1*	*G*	*Total*	
I.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	1 877	–	–	–	(1)	–	1	2	1	(33)	(30)	1 847
II.	Affaires politiques	796	–	1	(1)	–	–	–	–	–	(2)	(2)	794
III.	Justice internationale et droit international	320	–	–	–	–	–	2	(1)	(1)	(2)	(2)	318
IV.	Coopération internationale pour le développement	1 298	–	–	–	–	1	–	–	–	–	1	1 299
V.	Coopération régionale pour le développement	1 882	–	–	–	–	–	–	1	–	(1)	–	1 882
VI.	Droits humains et affaires humanitaires	665	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	665
VII.	Communication globale	688	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	688
VIII.	Services communs d'appui	1 293	–	–	–	–	–	–	–	1	10	11	1 304
IX.	Contrôle interne	114	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	114
XII.	Sûreté et sécurité	1 039	–	–	–	–	5	(4)	1	–	(5)	(3)	1 036
	Total	**9 972**	**–**	**1**	**(1)**	**(1)**	**6**	**(1)**	**3**	**1**	**(33)**	**(25)**	**9 947**

Abréviations : G = agent(e) des services généraux ou des catégories apparentées ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VSG = vice-secrétaire général(e).

B. Tableau d'effectifs proposé, par titre du budget et cause de la modification

		Effectif approuvé pour 2020	*Changements*					*Effectif proposé pour 2021*
			Création	*Suppression*	*Transfert*	*Total*	*Pourcentage*	
I.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	1 877	6	(25)	(11)	(30)	(1,6)	1 847
II.	Affaires politiques	796	1	(3)	–	(2)	(0,3)	794
III.	Justice internationale et droit international	320	1	(3)	–	(2)	(0,6)	318
IV.	Coopération internationale pour le développement	1 298	1	–	–	1	0,1	1 299

		Effectif approuvé pour 2020	*Changements*					*Effectif proposé pour 2021*
			Création	*Suppression*	*Transfert*	*Total*	*Pourcentage*	
V.	Coopération régionale pour le développement	1 882	1	(1)	–	–	–	1 882
VI.	Droits humains et affaires humanitaires	665	–	–	–	–	–	665
VII.	Communication globale	688	–	–	–	–	–	688
VIII.	Services communs d'appui	1 293	–	–	11	11	0,9	1 304
IX.	Contrôle interne	114	–	–	–	–	–	114
XII.	Sûreté et sécurité	1 039	2	(5)	–	(3)	(0,3)	1 036
	Total	**9 972**	**12**	**(37)**	**–**	**(25)**	**(0,3)**	**9 947**

Tableau complémentaire 5

Budget ordinaire : postes permanents et temporaires autorisés pour 2020 et proposés pour 2021, par chapitre du budget

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*								
		VSG/ SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total partiel*	*G(1e C)*	*G(AC)*	*ASS*	*AL*	*SM*	*AN*	*ACM*	*Total partiel*	*Total*
1.	**Politiques, direction et coordination d'ensemble**																		
	2020	7	4	9	16	32	37	33	5	143	14	80	–	9	–	–	–	103	246
	Création	–	–	–	–	–	–	2	–	2	–	1	–	–	–	–	–	1	3
	Suppression	–	–	–	(1)	–	–	–	–	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)
	2021	**7**	**4**	**9**	**15**	**32**	**37**	**35**	**5**	**144**	**14**	**81**	**–**	**9**	**–**	**–**	**–**	**104**	**248**
2.	**Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences**																		
	2020	1	1	6	18	211	424	331	10	1 002	78	539	–	12	–	–	–	629	1 631
	Création	–	–	–	–	–	–	1	2	3	–	–	–	–	–	–	–	–	3
	Reclassement ou déclassement	–	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Transfert	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)	(1)	(9)	–	–	–	–	–	(10)	(11)
	Suppression	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(4)	(20)	–	–	–	–	–	(24)	(24)
	2021	**1**	**1**	**6**	**18**	**211**	**425**	**331**	**11**	**1 004**	**73**	**510**	**–**	**12**	**–**	**–**	**–**	**595**	**1 599**
3.	**Affaires politiques**																		
	2020	4	3	13	16	48	64	52	22	222	5	97	–	34	12	5	–	153	375
	Création	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1	1
	Reclassement ou déclassement	–	1	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2021	**4**	**4**	**12**	**16**	**48**	**64**	**52**	**22**	**222**	**5**	**97**	**–**	**34**	**13**	**5**	**–**	**154**	**376**
4.	**Désarmement**																		
	2020	1	–	2	4	13	8	8	4	40	4	14	–	4	–	–	–	22	62
	2021	**1**	**–**	**2**	**4**	**13**	**8**	**8**	**4**	**40**	**4**	**14**	**–**	**4**	**–**	**–**	**–**	**22**	**62**
5.	**Opérations de maintien de la paix**																		
	2020	1	4	5	6	6	4	3	3	32	–	9	–	199	94	2	–	304	336
	Réaffectation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*								
		VSG/ SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total partiel*	*G(1e C)*	*G(AC)*	*ASS*	*AL*	*SM*	*AN*	*ACM*	*Total partiel*	*Total*
	Transfert	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Suppression	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(2)	(1)	–	–	(3)	(3)
	2021	**1**	**4**	**5**	**6**	**6**	**4**	**3**	**3**	**32**	**–**	**9**	**–**	**197**	**93**	**2**	**–**	**301**	**333**
6.	**Utilisations pacifiques de l'espace**																		
	2020	–	–	1	1	2	7	4	3	18	–	5	–	–	–	–	–	5	23
	2021	**–**	**–**	**1**	**1**	**2**	**7**	**4**	**3**	**18**	**–**	**5**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**5**	**23**
7.	**Cour internationale de Justice**																		
	2020	–	1	1	1	4	15	18	20	60	6	50	–	–	–	–	–	56	116
	Création	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	1
	Reclassement ou déclassement	–	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2021	**–**	**1**	**1**	**1**	**4**	**17**	**17**	**20**	**61**	**6**	**50**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**56**	**117**
8.	**Affaires juridiques**																		
	2020	1	2	4	8	23	32	48	24	142	12	50	–	–	–	–	–	62	204
	Reclassement ou déclassement	–	–	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Suppression	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	(2)	–	–	–	–	–	(2)	(3)
	2021	**1**	**2**	**4**	**8**	**23**	**32**	**48**	**23**	**141**	**12**	**48**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**60**	**201**
9.	**Affaires économiques et sociales**																		
	2020	1	2	9	31	67	89	67	43	309	33	146	–	–	–	–	–	179	488
	2021	**1**	**2**	**9**	**31**	**67**	**89**	**67**	**43**	**309**	**33**	**146**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**179**	**488**
10.	**Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement**																		
	2020	1	–	1	1	7	7	4	1	22	–	6	–	–	–	–	–	6	28
	Création	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	1
	2021	**1**	**–**	**1**	**1**	**8**	**7**	**4**	**1**	**23**	**–**	**6**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**6**	**29**

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*								
		VSG/ SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total partiel*	*G(1e C)*	*G(AC)*	*ASS*	*AL*	*SM*	*AN*	*ACM*	*Total partiel*	*Total*
11.	**Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**																		
	2020	1	–	1	2	6	10	12	1	33	1	8	–	1	–	–	–	10	43
	2021	**1**	**–**	**1**	**2**	**6**	**10**	**12**	**1**	**33**	**1**	**8**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**10**	**43**
12.	**Commerce et développement**																		
	2020	1	1	5	20	51	64	73	32	247	10	122	–	–	–	–	–	132	379
	2021	**1**	**1**	**5**	**20**	**51**	**64**	**73**	**32**	**247**	**10**	**122**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**132**	**379**
14.	**Environnement**																		
	2020	1	1	4	11	26	40	13	1	97	1	5	–	10	–	–	–	16	113
	2021	**1**	**1**	**4**	**11**	**26**	**40**	**13**	**1**	**97**	**1**	**5**	**–**	**10**	**–**	**–**	**–**	**16**	**113**
15.	**Établissements humains**																		
	2020	1	–	1	4	9	15	14	5	49	–	2	–	22	–	–	–	24	73
	Transfert	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2021	**1**	**–**	**1**	**4**	**9**	**15**	**14**	**5**	**49**	**–**	**2**	**–**	**22**	**–**	**–**	**–**	**24**	**73**
16.	**Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale**																		
	2020	1	–	3	8	14	32	27	13	98	3	24	–	–	–	–	–	27	125
	2021	**1**	**–**	**3**	**8**	**14**	**32**	**27**	**13**	**98**	**3**	**24**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**27**	**125**
17.	**ONU-Femmes**																		
	2020	1	1	3	4	7	8	8	5	37	–	12	–	–	–	–	–	12	49
	2021	**1**	**1**	**3**	**4**	**7**	**8**	**8**	**5**	**37**	**–**	**12**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**12**	**49**
18.	**Développement économique et social en Afrique**																		
	2020	1	–	3	15	44	70	77	27	237	–	2	–	287	–	15	–	304	541
	2021	**1**	**–**	**3**	**15**	**44**	**70**	**77**	**27**	**237**	**–**	**2**	**–**	**287**	**–**	**15**	**–**	**304**	**541**
19.	**Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique**																		
	2020	1	–	2	15	35	63	52	33	201	–	–	–	214	–	3	–	217	418

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*								
		VSG/ SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total partiel*	*G(1e C)*	*G(AC)*	*ASS*	*AL*	*SM*	*AN*	*ACM*	*Total partiel*	*Total*
	Transfert	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2021	**1**	**–**	**2**	**15**	**35**	**63**	**52**	**33**	**201**	**–**	**–**	**–**	**214**	**–**	**3**	**–**	**217**	**418**
20.	**Développement économique en Europe**																		
	2020	1	–	1	8	23	35	36	21	125	6	57	–	–	–	–	–	63	188
	Création	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	1
	Suppression	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)
	2021	**1**	**–**	**1**	**8**	**23**	**35**	**37**	**21**	**126**	**5**	**57**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**62**	**188**
21.	**Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes**																		
	2020	1	–	3	12	31	61	62	47	217	–	4	–	256	–	3	–	263	480
	Transfert	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2021	**1**	**–**	**3**	**12**	**31**	**61**	**62**	**47**	**217**	**–**	**4**	**–**	**256**	**–**	**3**	**–**	**263**	**480**
22.	**Développement économique et social en Asie occidentale**																		
	2020	1	–	2	8	25	35	32	18	121	–	–	–	129	1	4	–	134	255
	Réaffectation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Transfert	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2021	**1**	**–**	**2**	**8**	**25**	**35**	**32**	**18**	**121**	**–**	**–**	**–**	**129**	**1**	**4**	**–**	**134**	**255**
24.	**Droits humains**																		
	2020	1	2	3	11	44	103	152	22	338	4	80	–	6	–	5	–	95	433
	2021	**1**	**2**	**3**	**11**	**44**	**103**	**152**	**22**	**338**	**4**	**80**	**–**	**6**	**–**	**5**	**–**	**95**	**433**
25.	**Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance**																		
	2020	1	1	–	–	–	–	–	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	2
	2021	**1**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**
26.	**Réfugiés de Palestine**																		
	2020	1	1	8	12	28	62	34	2	148	–	10	–	–	–	–	–	10	158
	2021	**1**	**1**	**8**	**12**	**28**	**62**	**34**	**2**	**148**	**–**	**10**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**10**	**158**

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*								
		VSG/ SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total partiel*	*G(1e C)*	*G(AC)*	*ASS*	*AL*	*SM*	*AN*	*ACM*	*Total partiel*	*Total*
27.	**Aide humanitaire**																		
	2020	1	1	3	4	11	16	14	5	55	2	15	–	–	–	–	–	17	72
	2021	**1**	**1**	**3**	**4**	**11**	**16**	**14**	**5**	**55**	**2**	**15**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**17**	**72**
28.	**Communication globale**																		
	2020	1	–	3	18	34	72	106	57	291	7	197	–	144	–	49	–	397	688
	Transfert	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2021	**1**	**–**	**3**	**18**	**34**	**72**	**106**	**57**	**291**	**7**	**197**	**–**	**144**	**–**	**49**	**–**	**397**	**688**
29A.	**Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité**																		
	2020	1	2	7	16	34	46	37	24	167	20	85	–	–	–	–	–	105	272
	Transfert	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2021	**1**	**2**	**7**	**16**	**34**	**46**	**37**	**24**	**167**	**20**	**85**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**105**	**272**
29B.	**Département de l'appui opérationnel**																		
	2020	1	2	5	6	11	16	12	12	65	10	184	–	–	–	–	95	289	354
	Reclassement ou déclassement	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4	(4)	–	–	–	–	–	–	–
	2021	**1**	**2**	**5**	**6**	**11**	**16**	**12**	**12**	**65**	**14**	**180**	**–**	**–**	**–**	**–**	**95**	**289**	**354**
29C.	**Bureau de l'informatique et des communications**																		
	2020	–	1	1	6	16	23	36	11	94	16	71	–	2	–	–	–	89	183
	2021	**–**	**1**	**1**	**6**	**16**	**23**	**36**	**11**	**94**	**16**	**71**	**–**	**2**	**–**	**–**	**–**	**89**	**183**
29E.	**Administration (Genève)**																		
	2020	–	–	1	4	10	16	20	21	72	17	200	–	–	–	–	–	217	289
	Transfert	–	–	–	–	–	–	–	1	1	1	9	–	–	–	–	–	10	11
	2021	**–**	**–**	**1**	**4**	**10**	**16**	**20**	**22**	**73**	**18**	**209**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**227**	**300**
29F.	**Administration (Vienne)**																		
	2020	–	–	1	1	4	5	6	3	20	6	57	–	–	–	–	–	63	83
	2021	**–**	**–**	**1**	**1**	**4**	**5**	**6**	**3**	**20**	**6**	**57**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**63**	**83**

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*								
		VSG/ SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total partiel*	*G(1e C)*	*G(AC)*	*ASS*	*AL*	*SM*	*AN*	*ACM*	*Total partiel*	*Total*
29G.	**Administration (Nairobi)**																		
	2020	–	–	1	4	7	9	17	7	45	–	–	–	66	–	1	–	67	112
	2021	**–**	**–**	**1**	**4**	**7**	**9**	**17**	**7**	**45**	**–**	**–**	**–**	**66**	**–**	**1**	**–**	**67**	**112**
30.	**Contrôle interne**																		
	2020	1	1	3	3	13	28	22	14	85	8	20	–	1	–	–	–	29	114
	2021	**1**	**1**	**3**	**3**	**13**	**28**	**22**	**14**	**85**	**8**	**20**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**29**	**114**
34.	**Sûreté et sécurité**																		
	2020	1	1	1	4	6	16	15	6	50	8	162	307	512	–	–	–	989	1 039
	Création	–	–	–	–	1	–	1	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	2
	Reclassement ou déclassement	–	–	–	–	4	(4)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Suppression	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(5)	–	–	–	(5)	(5)
	2021	**1**	**1**	**1**	**4**	**11**	**12**	**16**	**6**	**52**	**8**	**162**	**307**	**507**	**–**	**–**	**–**	**984**	**1 036**
	Total																		
	2020	37	32	116	298	902	1 532	1 445	522	4 884	271	2 313	307	1 908	107	87	95	5 088	9 972
	Création	–	–	–	–	2	1	5	2	10	–	1	–	–	1	–	–	2	12
	Réaffectation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Reclassement ou déclassement	–	1	(1)	–	4	(2)	(1)	(1)	–	4	(4)	–	–	–	–	–	–	–
	Transfert	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Suppression	–	–	–	(1)	–	–	(1)	–	(2)	(5)	(22)	–	(7)	(1)	–	–	(35)	(37)
	Transformation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	2021	**37**	**33**	**115**	**297**	**908**	**1 531**	**1 448**	**523**	**4 892**	**270**	**2 288**	**307**	**1 901**	**107**	**87**	**95**	**5 055**	**9 947**
	Chapitre 3 des recettes. Services à l'intention du public																		
	2020	–	–	–	–	2	4	4	3	13	7	43	2	–	–	–	–	52	65
	2021	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**	**4**	**4**	**3**	**13**	**7**	**43**	**2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**52**	**65**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*								
	VSG/ SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total partiel*	*G(1ᵉC)*	*G(AC)*	*ASS*	*AL*	*SM*	*AN*	*ACM*	*Total partiel*	*Total*
Total (budget ordinaire et chapitre 3 des recettes)																		
2020	37	32	116	298	904	1 536	1 449	525	4 897	278	2 356	309	1 908	107	87	95	5 140	10 037
Création	–	–	–	–	2	1	5	2	10	–	1	–	–	1	–	–	2	12
Réaffectation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Reclassement ou déclassement	–	1	(1)	–	4	(2)	(1)	(1)	–	4	(4)	–	–	–	–	–	–	–
Transfert	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Suppression	–	–	–	(1)	–	–	(1)	–	(2)	(5)	(22)	–	(7)	(1)	–	–	(35)	(37)
Transformation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
2021	**37**	**33**	**115**	**297**	**910**	**1 535**	**1 452**	**526**	**4 905**	**277**	**2 331**	**309**	**1 901**	**107**	**87**	**95**	**5 107**	**10 012**

Abréviations : ACM = agent(e) des corps et métiers ; AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; ASS = agent(e) du Service de sécurité ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; G(1ᵉC) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VSG = vice-secrétaire général(e).

Tableau complémentaire 6

Ressources demandées, par domaine prioritaire

(En milliers de dollars des États-Unis)

		Ressources nécessaires				*Nombre de postes*			
Domaine prioritaire	*Titre et chapitre du budget*	*2020 (crédits ouverts)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Changements*	*Pourcentage (changements)*	*2020 (crédits ouverts)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Changements*	*Pourcentage (changements)*
Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies	Titre IV : Coopération internationale pour le développement (chapitres 9, 10, 12 à 15 et 17) Titre V : Coopération régionale pour le développement (chapitres 19 à 23) Titre XIII : Compte pour le développement (chapitre 35)	454 447,0	454 499,1	52,1	0,0	2 471	2 472	1	0,0
Maintien de la paix et de la sécurité internationales	Titre II : Affaires politiques (chapitres 3, 5 et 6)	829 748,2	824 900,6	(4 847,6)	(0,6)	734	732	(2)	(0,3)
Développement de l'Afrique	Titre IV : Coopération internationale pour le développement (chapitre 11) Titre V : Coopération régionale pour le développement (chapitre 18)	89 874,0	89 122,0	(752,0)	(0,8)	584	584	–	–
Promotion des droits de l'homme	Titre VI : Droits humains et affaires humanitaires (chapitre 24)	115 119,3	100 899,6	(14 219,7)	(12,4)	433	433	–	–
Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire	Titre VI : Droits humains et affaires humanitaires (chapitres 25 à 27)	97 588,4	88 267,9	(9 320,5)	(9,6)	232	232	–	–
Promotion de la justice et du droit international	Titre III : Justice internationale et droit international (chapitres 7 et 8)	86 599,2	84 067,8	(2 531,4)	(2,9)	320	318	(2)	(0,6)
Désarmement	Titre II : Affaires politiques (chapitre 4)	13 245,0	12 455,1	(789,9)	(6,0)	62	62	–	–

		Ressources nécessaires				*Nombre de postes*			
Domaine prioritaire	*Titre et chapitre du budget*	*2020 (crédits ouverts)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Changements*	*Pourcentage (changements)*	*2020 (crédits ouverts)*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Changements*	*Pourcentage (changements)*
Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations	Titre IV : Coopération internationale pour le développement (chapitre16)	21 627,1	20 990,7	(636,4)	(2,9)	125	125	–	–

Tableau complémentaire 7 a)

Taux de change de diverses monnaies par rapport au dollar des États-Unis et taux d'inflation annuels de 2020 et 2021, par lieu d'affectation principal

	Taux de change		*Taux d'inflation annuel moyen (pourcentage)*	
Lieu d'affectation (monnaie)	*2020*[a]	*2021*	*2020*[a]	*2021*
Afrique du Sud (rand sud-africain)	14,743	14,743	4,9	5,6
Algérie (dinar algérien)	119,725	119,725	4	4,5
Angola (kwanza)	462,309	462,309	21,6	16,3
Argentine (peso argentin)	59,862	59,862	45,3	29,4
Arménie (dram)	475,2	475,2	3	3,3
Australie (dollar australien)	1,475	1,475	1,6	1,8
Azerbaïdjan (manat azerbaïdjanais)	1,6942	1,6942	3	3,8
Bahreïn (dinar de Bahreïn)	0,377	0,377	1,2	2,3
Bangladesh (taka)	84,85	84,85	5,3	5,5
Bélarus (rouble bélarussien)	2,094	2,094	5,4	5,1
Bolivie (État plurinational de) (boliviano)	6,86	6,86	3,2	2,6
Brésil (real)	4,263	4,263	3,2	3,8
Burundi (franc de Burundi)	1 859,256	1 859,256	4,7	5,2
Cambodge (riel)	4 065	4 065	2,2	2,4
Chili (peso chilien)	803,14	803,14	2,2	2,5
Chine (yuan)	7,029	7,029	3,3	4,2
Colombie (peso colombien)	3506	3506	3,3	2,5
Comores (franc comorien)	447,203	447,203	1,5	1,8
Égypte (livre égyptienne)	16,127	16,127	5,3	5,7
Émirats arabes unis (dirham des É. A. U.)	3,673	3,673	1	3
Érythrée (nakfa)	15	15	(4,8)	1,6
Eswatini (lilangeni)	14,743	14,743	5,5	4,9
États-Unis d'Amérique (dollar des États-Unis)	1	1	1,6	1,9
Éthiopie (birr éthiopien)	30,237	30,237	10,7	13,6
Fédération de Russie (rouble)	64,03	64,03	4,2	3,8
Fidji (dollar des Fidji)	2,17	2,17	2,2	2,4
Géorgie (lari)	2,975	2,975	3,7	3,3
Ghana (cedi ghanéen)	5,5543	5,5543	8,1	7,5
Inde (roupie indienne)	73,37	73,37	4,2	3,7
Indonésie (rupiah indonésienne)	14 090	14 090	3	3,6
Iran (République islamique d') (rial iranien)	107 592	107 592	26,5	15,6
Israël (nouveau shekel)	3,45	3,45	0,9	2
Jamaïque (dollar jamaïcain)	137,601	137,601	4,4	4,1
Japan (yen)	109,27	109,27	1,4	0,9
Jordanie (dinar jordanien)	0,708	0,708	1	2,5
Kazakhstan (tenge)	386,26	386,26	5,1	5,1
Kenya (shilling kényan)	105,74	105,74	5,7	6,7
Kirghizistan (som)	69,8	69,8	1,1	3,5

Lieu d'affectation (monnaie)	*Taux de change*		*Taux d'inflation annuel moyen (pourcentage)*	
	2020[a]	*2021*	*2020*[a]	*2021*
Liban (livre libanaise)	1 503,99	1 503,99	4,3	6,1
Madagascar (ariary malgache)	3 608,09	3 608,09	6,1	6,7
Maroc (dirham marocain)	9,6485	9,6485	(0,1)	1,2
Maurice (roupie mauricienne)	35,288	35,288	3,9	4,3
Mauritanie (ouguiya)	37,02	37,02	2,4	2,6
Mexique (peso mexicain)	20,15	20,15	3,4	3,1
Namibie (dollar namibien)	14,743	14,743	4,4	5,3
Népal (roupie népalaise)	114,05	114,05	4,8	6
Nigéria (naira)	361,23	361,23	11,3	10,1
Pakistan (roupie pakistanaise)	162,07	162,07	6,8	6,4
Panama (balboa)	1	1	0,6	1
Paraguay (guarani)	6 461	6 461	3	3,4
Pays d'Afrique centrale (franc CFA)	596,27	596,27	2	2,4
Pays d'Afrique de l'Ouest (franc CFA ouest-africain)				
Pérou (sol)	3,394	3,394	1,9	2,7
Philippines (peso philippin)	50,838	50,838	2	3,1
Qatar (riyal qatarien)	3,663	3,663	2,5	2,4
République arabe syrienne (livre syrienne)	434	434	16,1	10
République de Corée (won)	1 176,97	1 176,97	1,2	1,3
République-Unie de Tanzanie (shilling tanzanien)	2 342,9	2 342,9	3,8	4,5
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (livre sterling)	0,777	0,777	1,8	1,4
Rwanda (franc rwandais)	930	930	3,9	4,8
Samoa (tala)	2,645	2,645	1,3	2,2
Soudan (livre soudanaise)	45	45	39,5	26,9
Sri Lanka (roupie sri-lankaise)	180,81	180,81	4,3	4,6
Suisse (franc suisse)	0,9739	0,9739	0,4	0,7
Tadjikistan (somoni)	9,694	9,694	6,7	7,7
Tchéquie (couronne tchèque)	23,19	23,19	2,1	2,1
Thaïlande (baht)	30,22	30,22	0,9	1,2
Trinité-et-Tobago (dollar de la Trinité-et-Tobago)	6,712	6,712	1,8	2
Tunisie (dinar tunisien)	2,851	2,851	6,2	5,5
Turquie (livre turque)	5,779	5,779	9,7	9,4
Ukraine (hryvnia)	24,77	24,77	6	5,7
Uruguay (peso uruguayen)	37,955	37,955	6,9	6,9
Zambie (kwacha)	14,6	14,6	9,5	8,1
Zone euro (euro)	0,89	0,89	1,5	1,7

[a] Taux révisés de 2020.

Tableau complémentaire 7 b)

Répartition des ressources demandées au titre des postes et des autres objets de dépense dans le projet de budget-programme pour 2021, par monnaie (à l'exclusion des missions politiques spéciales)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Monnaie	*Postes (avant actualisation des coûts)*	*Pourcentage*	*Autres objets de dépense (avant actualisation des coûts)*	*Pourcentage*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Pourcentage*	*Actualisation préliminaire des coûts*	*2021 (prévisions après actualisation des coûts)*
Dollar des États-Unis	589 281,2	44,5	657 472,4	68,8	1 246 753,6	54,7	28 777,5	1 275 531,1
Franc suisse	333 604,4	25,2	171 107,7	17,9	504 712,1	22,1	8 097,5	512 809,6
Euro	60 169,0	4,5	41 550,5	4,3	101 719,5	4,5	1 763,8	103 483,3
Nouveau shekel	54 753,7	4,1	9 465,1	1	64 218,8	2,8	794,8	65 013,6
Baht	53 901,7	4,1	12 769,2	1,3	66 670,9	2,9	429,9	67 100,8
Shilling kényan	52 794,8	4	11 924,3	1,3	64 719,1	2,8	4 001,0	68 720,1
Livre libanaise	41 753,1	3,2	10 325,4	1,1	52 078,5	2,3	1 892,5	53 971,0
Peso chilien	40 300,5	3	12 882,5	1,4	53 183,0	2,3	619,0	53 802,0
Birr éthiopien	37 000,4	2,8	8 054,9	0,8	45 055,3	2,0	1 512,7	46 568,0
Roupie pakistanaise	6 416,3	0,5	3 087,0	0,3	9 503,3	0,4	214,5	9 717,8
Peso mexicain	6 336,2	0,5	2 289,2	0,2	8 625,4	0,4	99,5	8 724,9
Dollar de la Trinité-et-Tobago	4 892,0	0,4	1 543,2	0,2	6 435,2	0,3	63,2	6 498,4
Autres*	43 482,4	3,2	13 417,1	1,4	56 899,5	2,5	972,9	57 872,4
Total	**1 324 685,7**	**100**	**955 888,5**	**100**	**2 280 574,2**	**100**	**49 238,8**	**2 329 813,0**

* 62 autres monnaies.

Tableau complémentaire 8

Coefficient d'ajustement et ajustement au coût de la vie, de 2018 et 2020, pour les principaux lieux d'affectation

	Coefficient d'ajustement (administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur)		*Coefficient d'ajustement (agents des services généraux et des catégories apparentées)*	
Lieu d'affectation	*2020[a]*	*2021*	*2020[a]*	*2021*
Afrique du Sud	35,5	36,3	4,9	5,6
Algérie	–	–	4,0	4,5
Allemagne	28,8	31,4	–	–
Angola	62,1	62,6	–	–
Argentine	35,9	36,3	45,3	29,4
Arménie	–	–	3,0	3,3
Australie	32,6	32,7	1,6	1,8
Autriche	–	–	1,5	1,7
Azerbaïdjan	30,5	31,5	3,0	3,8
Bahreïn	–	–	1,2	2,3
Bangladesh	40,2	40,5	5,3	5,5
Bélarus	–	–	1,6	1,9
Belgique	40,8	40,1	1,5	1,7

	Coefficient d'ajustement (administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur)		*Coefficient d'ajustement (agents des services généraux et des catégories apparentées)*	
Lieu d'affectation	*2020*[a]	*2021*	*2020*[a]	*2021*
Bolivie (État plurinational de)	–	–	3,2	2,6
Brésil	39,0	39,8	3,2	3,8
Burkina Faso	–	–	2,0	2,4
Burundi	–	–	4,7	5,2
Cambodge	29,8	30,0	–	–
Cameroun	31,1	31,6	2,0	2,4
Chili	32,0	32,3	2,2	2,5
Chine	60,2	61,6	–	–
Colombie	28,5	27,5	3,3	2,5
Congo	–	–	2,0	2,4
Côte d'Ivoire	41,8	42,3	–	–
Égypte	32,7	33,2	5,3	5,7
Érythrée	–	–	–	1,6
Espagne	26,7	29,8	1,5	1,7
États-Unis d'Amérique (New York)	68,1	73,5	1,6	1,9
États-Unis d'Amérique (Washington)	48,2	53,3	1,6	1,9
Éthiopie	54,2	58,2	1,6	1,9
Fédération de Russie	53,9	53,3	4,2	3,8
Fidji	35,5	35,8	2,2	2,4
Géorgie	22,2	21,8	3,7	3,3
Ghana	51,1	50,3	8,1	7,5
Inde	37,2	36,6	4,2	3,7
Indonésie	34,8	35,6	3,0	3,6
Iran (République islamique d')	64,5	50,3	26,5	1,9
Israël	57,9	59,6	0,9	2,0
Jamaïque	48,3	47,9	–	–
Japon	83,4	86,5	1,4	0,9
Jordanie	45,3	47,5	1,0	2,5
Kazakhstan	30,4	30,4	5,1	5,1
Kenya	42,7	52,3	5,7	6,7
Kirghizistan	19,9	22,8	–	–
Liban	50,9	53,4	4,3	6,1
Madagascar	–	–	6,1	6,7
Maroc	25,0	26,6	–	1,2
Mexique	44,9	44,4	3,4	3,1
Myanmar	–	–	1,6	1,9
Namibie	–	–	4,4	5,3
Népal	31,0	32,5	4,8	6,0
Niger	35,3	35,9	2,0	2,4
Nigéria	50,8	38,1	11,3	10,1
Ouzbékistan	–	–	1,6	1,9

	Coefficient d'ajustement (administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur)		*Coefficient d'ajustement (agents des services généraux et des catégories apparentées)*	
Lieu d'affectation	*2020*[a]	*2021*	*2020*[a]	*2021*
Pakistan	38,4	37,9	6,8	6,4
Panama	41,9	42,5	1,6	1,9
Paraguay	–	–	3,0	3,4
Pays-Bas	40,3	42,3	1,5	1,7
Pérou	40,7	41,7	1,9	2,7
Philippines	46,9	48,6	2,0	3,1
Qatar	63,6	63,4	–	–
République arabe syrienne	33,3	33,7	1,6	1,9
République de Corée	62,4	62,6	1,2	1,3
République-Unie de Tanzanie	39,5	40,4	3,8	4,5
Rwanda	30,3	31,4	3,9	4,8
Samoa	41,5	42,8	–	–
Sénégal	36,4	36,9	2,0	2,4
Soudan	47,0	47,3	1,6	1,9
Sri Lanka	–	–	4,3	4,6
Suisse	67,3	72,2	0,4	0,7
Tchéquie	–	–	2,1	2,1
Territoires palestiniens occupés	57,9	59,6	0,9	2,0
Thaïlande	45,7	46,1	0,9	1,2
Togo	40,6	41,1	2,0	2,4
Trinité-et-Tobago	42,9	43,2	1,8	2,0
Tunisie	–	–	6,2	5,5
Turquie	–	–	9,7	9,4
Ukraine	–	–	1,6	1,9
Uruguay	46,1	48,8	–	–
Yémen	–	–	1,6	1,9
Zambie	32,3	35,3	9,5	8,1
Zimbabwe	–	–	1,6	1,9

[a] Taux révisés de 2020.

Tableau complémentaire 9 a)

Effet en année pleine sur 2022 de postes créés ou réaffectés en 2021, par chapitre du budget

		Nombre de postes	*Milliers de dollars des États-Unis*
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	3	202,7
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	3	195,4
3.	Affaires politiques	1	85,2
7.	Cour internationale de Justice	1	95,5
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	1	112,6
20.	Développement économique en Europe	1	77,5

		Nombre de postes	*Milliers de dollars des États-Unis*
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	1	63,5
34.	Sûreté et sécurité	2	172,0
36.	Contributions du personnel		112,2
	Total	**13**	**1 116,6**

Tableau complémentaire 9 b)

Effet en année pleine sur 2022 d'emplois de temporaire créés ou réaffectés en 2021, par chapitre du budget

		Nombre d'emplois	*Milliers de dollars des États-Unis*
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	1	85,5
8.	Affaires juridiques	10	717,5
24.	Droits humains	9	602,6
29A.	Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	3	152,3
36.	Contributions du personnel		189,8
	Total	**23**	**1 747,7**

Tableau complémentaire 10 a)

Ressources financières, par titre et chapitre du budget et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire			*Quotes-parts hors budget ordinaire*			*Ressources extrabudgétaires*		
	2020 (crédits ouverts)	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation*	*2020 (montant approuvé)*	*2021 (prévisions)*	*Variation*	*2020 (prévisions)*	*2021 (prévisions)*	*Variation*
Titre I									
Politiques, direction et coordination d'ensemble	**403 729,4**	**400 374,7**	**(3 354,7)**	**9 099,0**	**9 637,0**	**538,0**	**352 202,7**	**354 232,0**	**2 029,3**
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	77 087,6	78 448,2	1 360,6	9 099,0	9 637,0	538,0	327 954,5	329 797,5	1 843,0
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	326 641,8	321 926,5	(4 715,3)				24 248,2	24 434,5	186,3
Titre II									
Affaires politiques	**842 993,2**	**837 355,7**	**(5 637,5)**	**97 120,1**	**98 291,7**	**1 171,6**	**182 818,9**	**181 667,7**	**(1 151,2)**
3. Affaires politiques	773 224,1	768 167,7	(5 056,4)	7 287,1	8 458,7	1 171,6	101 721,4	100 712,9	(1 008,5)
4. Désarmement	13 245,0	12 455,1	(789,9)				15 000,5	14 706,2	(294,3)
5. Opérations de maintien de la paix	52 602,8	52 561,6	(41,2)	89 833,0	89 833,0	–	64 417,7	64 417,7	–
6. Utilisations pacifiques de l'espace	3 921,3	4 171,3	250,0				1 679,3	1 830,9	151,6
Titre III									
Justice internationale et droit international	**86 599,2**	**84 067,8**	**(2 531,4)**	**3 594,4**	**4 091,3**	**496,9**	**9 743,8**	**9 595,8**	**(148,0)**
7. Cour internationale de Justice	28 145,5	28 793,6	648,1						
8. Affaires juridiques	58 453,7	55 274,2	(3 179,5)	3 594,4	4 091,3	496,9	9 743,8	9 595,8	(148,0)
Titre IV									
Coopération internationale pour le développement	**251 356,4**	**251 971,7**	**615,3**				**1 723 430,5**	**1 681 668,4**	**(41 762,1)**
9. Affaires économiques et sociales	83 293,4	83 643,8	350,4				110 804,5	100 870,9	(9 933,6)
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	5 886,2	6 385,9	499,7				2 704,2	1 361,5	(1 342,7)
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	7 985,9	7 985,9	–				3 724,0	2 963,5	(760,5)
12. Commerce et développement	68 087,9	68 087,9	–				42 756,3	43 056,3	300,0

	Budget ordinaire			*Quotes-parts hors budget ordinaire*			*Ressources extrabudgétaires*		
	2020 (crédits ouverts)	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation*	*2020 (montant approuvé)*	*2021 (prévisions)*	*Variation*	*2020 (prévisions)*	*2021 (prévisions)*	*Variation*
13. Centre du commerce international	18 861,8	18 861,8	–						
14. Environnement	23 364,3	23 765,9	401,6				435 465,0	435 465,0	–
15. Établissements humains	12 508,4	12 508,4	–				240 439,6	252 188,2	11 748,6
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	21 627,1	20 990,7	(636,4)				402 536,9	360 763,0	(41 773,9)
17. ONU-Femmes	9 741,4	9 741,4	–				485 000,0	485 000,0	–
Titre V									
Coopération régionale pour le développement	**300 392,3**	**298 440,7**	**(1 951,6)**				**91 540,0**	**90 829,0**	**(711,0)**
18. Développement économique et social en Afrique	81 888,1	81 136,1	(752,0)				22 184,0	25 423,3	3 239,3
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	55 526,8	54 619,6	(907,2)				24 357,1	23 293,1	(1 064,0)
20. Développement économique en Europe	33 290,0	33 283,5	(6,5)				25 903,0	23 079,3	(2 823,7)
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	57 591,8	57 306,0	(285,8)				9 363,0	9 424,1	61,1
22. Développement économique et social en Asie occidentale	36 518,0	36 517,9	(0,1)				9 732,9	9 609,2	(123,7)
23. Programme ordinaire de coopération technique	35 577,6	35 577,6	–						
Titre VI									
Droits humains et affaires humanitaires	**212 707,7**	**189 167,5**	**(23 540,2)**	**1 895,0**	**2 385,2**	**490,2**	**10 247 757,8**	**10 170 272,2**	**(77 485,6)**
24. Droits humains	115 119,3	100 899,6	(14 219,7)	1 895,0	2 385,2	490,2	191 980,6	195 378,5	3 397,9
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	40 098,9	40 098,9	–				8 627 582,1	8 575 735,7	(51 846,4)
26. Réfugiés de Palestine	32 365,5	32 365,5	–				1 095 307,9	1 054 678,5	(40 629,4)
27. Aide humanitaire	25 124,0	15 803,5	(9 320,5)				332 887,2	344 479,5	11 592,3
Titre VII									
Communication globale	**94 692,4**	**96 846,0**	**2 153,6**	**704,9**	**873,0**	**168,1**	**11 911,8**	**11 911,8**	**–**
28 Communication globale	94 692,4	96 846,0	2 153,6	704,9	873,0	168,1	11 911,8	11 911,8	–

	Budget ordinaire			*Quotes-parts hors budget ordinaire*			*Ressources extrabudgétaires*		
	2020 (crédits ouverts)	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation*	*2020 (montant approuvé)*	*2021 (prévisions)*	*Variation*	*2020 (prévisions)*	*2021 (prévisions)*	*Variation*
Titre VIII									
Services communs d'appui	**301 780,4**	**298 620,7**	**(3 159,7)**	**238 896,4**	**261 783,3**	**22 886,9**	**194 785,0**	**202 088,3**	**7 303,3**
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	52 921,4	54 444,2	1 522,8	56 656,4	68 488,6	11 832,2	23 359,4	25 602,7	2 243,3
29B. Département de l'appui opérationnel	93 025,6	86 355,4	(6 670,2)	102 390,4	111 900,5	9 510,1	48 718,4	54 275,1	5 556,7
29C. Bureau de l'informatique et des communications	49 959,8	51 959,8	2 000,0	79 849,6	81 394,2	1 544,6	47 133,2	46 204,4	(928,8)
29E. Administration (Genève)	69 736,4	71 289,5	1 553,1				34 987,0	34 887,0	(100,0)
29F. Administration (Vienne)	18 088,4	18 088,4	–				19 624,2	19 676,1	51,9
29G. Administration (Nairobi)	18 048,8	16 483,4	(1 565,4)				20 962,8	21 443,0	480,2
Titre IX									
Contrôle interne	**20 509,9**	**20 681,2**	**171,3**	**29 078,3**	**32 301,8**	**3 223,5**	**12 011,4**	**12 011,4**	**–**
30. Contrôle interne	20 509,9	20 681,2	171,3	29 078,3	32 301,8	3 223,5	12 011,4	12 011,4	–
Titre X									
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	**82 409,4**	**82 236,1**	**(173,3)**	**11 013,4**	**11 294,1**	**280,7**	**5 751,2**	**5 881,8**	**130,6**
31. Activités administratives financées en commun	6 245,8	6 236,3	(9,5)						
32. Dépenses spéciales	76 163,6	75 999,8	(163,8)	11 013,4	11 294,1	280,7	5 751,2	5 881,8	130,6
Titre XI									
Dépenses d'équipement	**71 046,1**	**19 461,2**	**(51 584,9)**						
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	71 046,1	19 461,2	(51 584,9)						
Titre XII									
Sûreté et sécurité	**124 181,7**	**124 185,6**	**3,9**	**139 881,1**	**142 810,4**	**2 929,3**	**12 447,3**	**12 080,1**	**(367,2)**
34. Sûreté et sécurité	124 181,7	124 185,6	3,9	139 881,1	142 810,4	2 929,3	12 447,3	12 080,1	(367,2)
Titre XIII									
Compte pour le développement	**14 199,4**	**14 199,4**	**–**						
35. Compte pour le développement	14 199,4	14 199,4	–						

	Budget ordinaire			*Quotes-parts hors budget ordinaire*			*Ressources extrabudgétaires*		
	2020 (crédits ouverts)	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation*	*2020 (montant approuvé)*	*2021 (prévisions)*	*Variation*	*2020 (prévisions)*	*2021 (prévisions)*	*Variation*
Titre XIV									
Contributions du personnel	**267 233,0**	**269 738,5**	**2 505,5**						
36. Contributions du personnel	267 233,0	269 738,5	2 505,5						
Total	**3 073 830,5**	**2 987 346,8**	**(86 483,7)**	**531 282,6**	**563 467,8**	**32 185,2**	**12 844 400,4**	**12 732 238,5**	**(112 161,9)**

Tableau complémentaire 10 b)

Postes, par titre et chapitre du budget et par source de financement

(En nombre de postes)

	Budget ordinaire			*Quotes-parts hors budget ordinaire*			*Ressources extrabudgétaires*		
	2020	*2021 (proposition)*	*Variation*	*2020*	*2021 (prévisions)*	*Variation*	*2020 (prévisions)*	*2021 (prévisions)*	*Variation*
Titre I									
Politiques, direction et coordination d'ensemble	**1 877**	**1 847**	**(30)**	**20**	**21**	**1**	**1 293**	**1 265**	**(28)**
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	246	248	2	20	21	1	1 183	1 155	(28)
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1 631	1 599	(32)				110	110	–
Titre II									
Affaires politiques	**796**	**794**	**(2)**	**488**	**488**	**–**	**330**	**324**	**(6)**
3. Affaires politiques	375	376	1	50	50	–	237	233	(4)
4. Désarmement	62	62	–				24	21	(3)
5. Opérations de maintien de la paix	336	333	(3)	438	438	–	62	62	–
6. Utilisations pacifiques de l'espace	23	23	–				7	8	1
Titre III									
Justice internationale et droit international	**320**	**318**	**(2)**	**20**	**20**	**–**	**28**	**28**	**–**
7. Cour internationale de Justice	116	117	1						
8. Affaires juridiques	204	201	(3)	20	20	–	28	28	–
Titre IV									
Coopération internationale pour le développement	**1 298**	**1 299**	**1**				**2 100**	**2 145**	**45**
9. Affaires économiques et sociales	488	488	–				41	38	(3)
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	28	29	1				–	–	–
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	43	43	–				–	–	–
12. Commerce et développement	379	379	–				15	15	–
13. Centre du commerce international	–	–	–						

	Budget ordinaire			*Quotes-parts hors budget ordinaire*			*Ressources extrabudgétaires*		
	2020	*2021 (proposition)*	*Variation*	*2020*	*2021 (prévisions)*	*Variation*	*2020 (prévisions)*	*2021 (prévisions)*	*Variation*
14. Environnement	113	113	–				852	852	–
15. Établissements humains	73	73	–				182	230	48
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	125	125	–				545	545	–
17. ONU-Femmes	49	49	–				465	465	–
Titre V									
Coopération régionale pour le développement	**1 882**	**1 882**	**–**				**275**	**295**	**20**
18. Développement économique et social en Afrique	541	541	–				51	61	10
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	418	418	–				105	108	3
20. Développement économique en Europe	188	188	–				51	52	1
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	480	480	–				40	46	6
22. Développement économique et social en Asie occidentale	255	255	–				28	28	–
23. Programme ordinaire de coopération technique	–	–	–						
Titre VI									
Droits humains et affaires humanitaires	**665**	**665**	**–**	**10**	**10**	**–**	**17 278**	**17 356**	**78**
24. Droits humains	433	433	–	10	10	–	809	817	8
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	2	2	–				14 329	14 431	102
26. Réfugiés de Palestine	158	158	–				80	48	(32)
27. Aide humanitaire	72	72	–				2 060	2 060	–
Titre VII									
Communication globale	**688**	**688**	**–**	**4**	**4**	**–**	**11**	**11**	**–**
28. Communication globale	688	688	–	4	4	–	11	11	–
Titre VIII									
Services communs d'appui	**1 293**	**1 304**	**11**	**704**	**702**	**(2)**	**654**	**667**	**13**
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	272	272	–	194	195	1	112	115	3
29B. Département de l'appui opérationnel	354	354	–	454	452	(2)	70	72	2

	Budget ordinaire			*Quotes-parts hors budget ordinaire*			*Ressources extrabudgétaires*		
	2020	*2021 (proposition)*	*Variation*	*2020*	*2021 (prévisions)*	*Variation*	*2020 (prévisions)*	*2021 (prévisions)*	*Variation*
29C. Bureau de l'informatique et des communications	183	183	–	56	55	(1)	12	12	–
29E. Administration (Genève)	289	300	11				152	152	–
29F. Administration (Vienne)	83	83	–				84	84	–
29G. Administration (Nairobi)	112	112	–				224	232	8
Titre IX									
Contrôle interne	**114**	**114**	**–**	**131**	**130**	**(1)**	**43**	**43**	**–**
30. Contrôle interne	114	114	–	131	130	(1)	43	43	–
Titre X									
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
31. Activités administratives financées en commun	–	–	–						
32. Dépenses spéciales	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titre XI									
Dépenses d'équipement	–	–	–						
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	–	–	–						
Titre XII									
Sûreté et sécurité	**1 039**	**1 036**	**(3)**	**16**	**16**	**–**	**57**	**54**	**(3)**
34. Sûreté et sécurité	1 039	1 036	(3)	16	16	–	57	54	(3)
Titre XIII									
Compte pour le développement	–	–	–						
35. Compte pour le développement	–	–	–						
Titre XIV									
Contributions du personnel	–	–	–						
36. Contributions du personnel	–	–	–						
Total	**9 972**	**9 947**	**(25)**	**1 393**	**1 391**	**(2)**	**22 069**	**22 188**	**119**

Tableau complémentaire 11
Ressources demandées au titre de la formation pour 2021[a]
(En milliers de dollars des États-Unis)

Ressources gérées de façon centralisée	
Formation et développement organisationnels et gestion de la performance	7 010,4
Renforcement des capacités et formation opérationnelle	2 083,6
Total partiel (ressources gérées de façon centralisée)	**9 094,0**
Cours de langue	5 771,3
Autres[b]	3 142,9
Total	**18 008,2**

[a] Avant actualisation des coûts.
[b] Ressources nécessaires pour les activités de formation prévues aux différents chapitres et part des dépenses relatives aux activités de formation cofinancées à la charge de l'ONU.

Tableau complémentaire 12
Emplois de temporaire par titre et chapitre du budget, au 30 avril 2020

Titre et chapitre		*Nombre d'emplois*	*Titre fonctionnel*
I.	**Politiques, direction et coordination d'ensemble**	**22**	
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	9	Chef de cabinet (Bureau de la présidence de l'Assemblée générale), directeur(trice) des affaires politiques, administrateur(trice) général(e) chargé(e) des questions politiques, spécialiste hors classe de l'information, spécialiste des questions politiques, juriste, assistant(e) administratif(ve), assistant(e) juridique, assistant(e) de secrétariat
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	13	Spécialiste hors classe de la gestion des programmes, analyste de la gestion et des programmes, assistant(e) informaticien(ne) principal(e), assistant(e) principal(e) au service des séances, assistant(e) aux systèmes d'information, assistant(e) de secrétariat
II.	**Affaires politiques**	**3**	
3.	Affaires politiques	2	Spécialiste des finances et du budget, assistant(e) chargé(e) des ressources humaines
5.	Opérations de maintien de la paix	1	Assistant(e) d'équipe
III.	**Justice internationale et droit international**	**46**	
7.	Justice internationale et droit international	2	Médecin en chef, spécialiste des questions de qualité de vie du personnel
8.	Affaires juridiques	44	Sous-Secrétaire général(e), administrateur(trice) général(e) jurisconsulte, fonctionnaire d'administration (hors classe), informaticien(ne) hors classe, spécialiste de la gestion de l'information, fonctionnaire d'administration, informaticien(ne), juriste, mécanicien(ne), spécialiste des finances et du budget, spécialiste des ressources humaines, analyste de l'information (affaires politiques), coordonnateur(trice) des mesures de sécurité, spécialiste des finances et du budget (adjoint(e) de 1re classe), analyste de l'information (adjoint(e) de 1re classe) (Affaires politiques), juriste (adjoint(e) de 1re classe), fonctionnaire d'administration, assistant(e) (analyste de l'information), assistant(e) d'information, assistant(e) administratif(ve),

Titre et chapitre	*Nombre d'emplois*	*Titre fonctionnel*
		assistant(e) chargé(e) des ressources humaines, assistant(e) de secrétariat, assistant(e) (budget et finances), assistant(e) (soutien logistique)
IV. Coopération internationale pour le développement	**19**	
9. Affaires économiques et sociales	7	Spécialiste de la gestion des programmes, statisticien(ne), économiste, spécialiste du développement durable, assistant(e) administratif(ve), assistant(e) chargé(e) des ressources humaines, assistant(e) d'équipe
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	2	Spécialiste du développement durable, assistant(e) d'équipe
12. Commerce et développement	4	Éditeur(trice), spécialiste de l'information, spécialiste des affaires économiques (adjoint(e) de 1re classe)
15. Établissements humains	3	Assistant(e) de secrétariat, assistant(e) administratif(ve), assistant(e) d'équipe
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	3	Spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale (adjoint(e) de 1re classe), assistant(e) administratif(ve), assistant(e) d'équipe
V. Coopération régionale pour le développement	**140**	
18. Développement économique et social en Afrique	14	Administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la gestion des programmes, fonctionnaire d'administration, fonctionnaire d'administration régional(e), spécialiste des systèmes informatiques, spécialiste de la gestion des programmes, coordonnateur(trice) adjoint(e) de 1re classe, bibliothécaire adjoint(e) de 1re classe, assistant(e) principal(e) chargé(e) des ressources humaines, assistant(e) informaticien(ne) principal(e), assistant(e) principal(e) (perfectionnement du personnel), infirmier(ère), chauffeur(e)
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	7	Économiste, assistant(e) technicien(ne) principal(e) aux télécommunications, assistant(e) aux systèmes informatiques, assistant(e) au service des séances
21. Développement économique et sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes	9	Assistant(e) aux systèmes informatiques, assistant(e) d'information, assistant(e) de production télévision/vidéo, assistant(e) d'équipe, assistant(e) aux télécommunications
22 Développement économique et social en Asie occidentale	10	Assistant(e) graphiste, assistant(e) de recherche, opérateur(trice) de télécommunications, assistant(e) d'équipe
23. Programme ordinaire de coopération technique	100	Chef de service (Développement durable), économiste principal(e), statisticien(ne) principal(e), conseiller(ère) interrégional(e), spécialiste de l'administration publique, spécialiste hors classe du contrôle des drogues et de la prévention du crime, conseiller(ère) principal(e) pour les affaires économiques, économiste hors classe, spécialiste hors classe des affaires humanitaires, spécialiste hors classe de la gestion des programmes, chef de groupe (gestion du programme), spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale, économiste, spécialiste des droits de l'homme, spécialiste des questions sociales, conseiller(ère) technique, spécialiste des affaires humanitaires, spécialiste des questions politiques, spécialiste de la gestion des programmes, spécialiste de l'information, spécialiste du développement durable, assistant(e) administratif(ve) principal(e), assistant(e) principal(e) aux systèmes informatiques, assistant(e) principal(e) (gestion des programmes), assistant(e) administratif(ve), assistant(e) au budget, agent(e) de

Titre et chapitre	*Nombre d'emplois*	*Titre fonctionnel*
		construction et d'entretien, assistant(e) (finances), assistant(e) aux systèmes informatiques, assistant(e) (gestion des programmes), assistant(e) de recherche, assistant(e) de secrétariat, assistant(e) à la coopération technique, assistant(e) (voyages), assistant(e) graphiste, assistant(e) au courrier, assistant(e) aux statistiques, assistant(e) aux fournitures, assistant(e) d'équipe, assistant(e) technicien(ne) aux télécommunications
VI. Droits humains et affaires humanitaires	**199**	
24. Droits humains	148	Spécialiste hors classe des questions politiques, spécialiste hors classe des droits de l'homme, pathologiste légiste, spécialiste des droits de l'homme, enquêteur(trice), juriste, conseiller(ère) militaire, spécialiste des questions politiques, spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité, spécialiste de la protection et de l'accompagnement des témoins, fonctionnaire d'administration, interprète de terrain, agent(e) de sécurité terrain, spécialiste de la gestion de l'information, pathologiste légiste (adjoint(e) de 1re classe) spécialiste des droits de l'homme (adjoint(e) de 1re classe), interprète adjoint(e) (arabe), enquêteur(trice) adjoint(e), traducteur(trice) (adjoint(e) de 1re classe) (arabe), spécialiste des droits de l'homme (adjoint(e) de 2e classe), fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 1re classe), traducteur(trice) de terrain (adjoint(e) de 1re classe), assistant(e) (finances), assistant(e) (gestion des programmes), assistant(e) de secrétariat, assistant(e) administratif(ve), assistant(e) d'équipe, chauffeur(e) de véhicule léger
27. Aide humanitaire	51	Coordonnateur(trice) spécial(e) adjoint(e), chef du Bureau des affaires humanitaires, spécialiste hors classe des questions politiques, coordonnateur(trice), spécialiste des questions politique, fonctionnaire des relations extérieures, spécialiste des affaires humanitaires, logisticien(ne), spécialiste de l'information, coordonnateur(trice) des mesures de sécurité, fonctionnaire d'administration, spécialiste des systèmes d'information géospatiale, spécialiste des ressources humaines, analyste de l'information (affaires politiques), spécialiste de la gestion des programmes, assistant(e) spéciale (affaires politiques), conseiller(ère) du personnel, spécialiste des affaires humanitaires (adjoint(e) de 1re classe), spécialiste des affaires civiles (adjoint(e) de 1re classe), spécialiste de la gestion des programmes (adjoint(e) de 1re classe), assistant(e) administratif(ve), technicien(ne) du génie, assistant(e) (soutien logistique), agent(e) de protection rapprochée, spécialiste de la sécurité incendie, assistant(e) d'information, analyste des informations sur la sécurité, agent(e) de sécurité, assistant(e) (finances), assistant(e) à la sécurité incendie, assistant(e) (sécurité sur le terrain), chauffeur(e), assistant(e) ingénierie, assistant(e) d'équipe
VII. Communication globale	**18**	
28. Communication globale	18	Attaché(e) de presse, spécialiste de la gestion des programmes, spécialiste de l'information, attaché(e) de presse (adjoint(e) de 1re classe), assistant(e) d'information, assistant(e) monteur(se) vidéo, assistant(e) d'équipe

Titre et chapitre	*Nombre d'emplois*	*Titre fonctionnel*
VIII. Services communs d'appui	**73**	
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	14	Secrétaire général(e) adjoint(e), spécialiste hors classe de la gestion des programmes, analyste de la gestion et des programmes, spécialiste de la gestion du matériel, comptable, juriste, assistant(e) administratif(ve), assistant(e) de secrétariat, assistant(e) d'équipe
29B. Département de l'appui opérationnel	25	Ingénieur en chef, médecin en chef, spécialiste de la gestion des installations, spécialiste de la gestion des programmes, fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 1re classe), assistant(e) administratif(ve), professeur(e) de langue (arabe), professeur(e) de langue (chinois), professeur(e) de langue (anglais), professeur(e) de langue (français), professeur(e) de langue (russe), professeur(e) de langue (espagnol), chauffeur(e)
29C. Bureau de l'informatique et des communications	6	Spécialiste hors classe des systèmes informatiques, ingénieur(e), spécialiste des systèmes informatiques, assistant(e) administratif(ve) principal(e), assistant(e) principal(e) aux systèmes informatiques, assistant(e) aux systèmes informatiques
29E. Administration (Genève)	20	Juriste, spécialiste de la gestion des programmes, ingénieur(e), spécialiste des achats, assistant(e) aux systèmes informatiques, professeur(e) de langue (arabe), professeur(e) de langue (chinois), professeur(e) de langue (anglais), professeur(e) de langue (français), professeur(e) de langue (russe), professeur(e) de langue (espagnol)
29F. Administration (Vienne)	6	Assistant(e) au budget, aide-bibliothécaire, assistant(e) aux systèmes informatiques
29G. Administration (Nairobi)	2	Spécialiste de la gestion des programmes, assistant(e) administratif(ve)
IX. Contrôle interne	**6**	
30. Contrôle interne	6	Chef de section (audit), assistant(e) spécial(e) (administration), auditeur(trice), assistant(e) d'audit
XII. Sûreté et sécurité	**25**	
34. Sûreté et sécurité	25	Fonctionnaire d'administration, spécialiste de la gestion des programmes, inspecteur(trice) hors classe à la sécurité, assistant(e) (sécurité sur le terrain), sergent(e), agent(e) de sécurité, assistant(e) d'équipe, technicien(ne) électronique, assistant(e) à la sécurité incendie
Total	**551**	

Tableau complémentaire 13

Ressources demandées dans le budget ordinaire pour 2021 au titre des voyages du personnel, par chapitre du budget[a]

(En milliers de dollars des États-Unis)

				Changements							
		2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Actualisation des coûts*	*2021 (prévisions après actualisation des coûts)*
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	1 884,9	2 097,2	–	–	(16,6)	(16,6)	(0,8)	2 080,6	39,4	2 120,0
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	365,7	122,3	–	–	–	–	–	122,3	2,2	124,5
3.	Affaires politiques	1 682,9	1 123,1	–	–	6,5	6,5	0,6	1 129,6	21,5	1 151,1
4.	Désarmement	267,7	212,6	–	–	–	–	–	212,6	4,0	216,6
5.	Opérations de maintien de la paix	653,8	717,0	–	–	48,1	48,1	6,7	765,1	14,4	779,5
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	92,6	77,2	–	47,4	–	47,4	61,4	124,6	2,4	127,0
7.	Cour internationale de Justice	35,6	59,3	–	–	3,1	3,1	5,2	62,4	1,2	63,6
8.	Affaires juridiques	728,5	1 488,8	(22,0)	–	151,1	129,1	8,7	1 617,9	30,8	1 648,7
9.	Affaires économiques et sociales	537,4	705,1	–	–	(13,2)	(13,2)	(1,9)	691,9	13,1	705,0
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	101,4	97,4	–	122,7	–	122,7	126,0	220,1	4,1	224,2
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	208,1	275,2	–	–	–	–	–	275,2	5,2	280,4
12.	Commerce et développement	548,7	585,7	–	–	–	–	–	585,7	11,0	596,7
14.	Environnement	225,4	230,9	–	–	–	–	–	230,9	4,4	235,3
15.	Établissements humains	85,5	143,7	–	–	–	–	–	143,7	2,8	146,5

		2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2021 (prévisions après actualisation des coûts)
				Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	338,5	319,6	(40,1)	–	(1,1)	(41,2)	(12,9)	278,4	5,3	283,7
17.	ONU-Femmes	10,6	33,3	–	–	–	–	–	33,3	0,7	34,0
18.	Développement économique et social en Afrique	1 358,3	1 747,1	–	–	153,3	153,3	8,8	1 900,4	36,4	1 936,8
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	327,6	613,5	–	–	58,1	58,1	9,5	671,6	12,6	684,2
20.	Développement économique en Europe	230,0	242,5	–	–	–	–	–	242,5	4,3	246,8
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	899,6	961,3	–	–	–	–	–	961,3	18,2	979,5
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	451,9	432,8	–	–	–	–	–	432,8	8,0	440,8
23.	Programme ordinaire de coopération technique	3 586,0	3 139,5	–	–	61,5	61,5	2,0	3 201,0	60,7	3 261,7
24.	Droits humains	2 980,5	3 557,1	(1 313,3)	36,1	(2,0)	(1 279,2)	(36,0)	2 277,9	43,1	2 321,0
27.	Aide humanitaire	727,0	742,4	(383,9)	–	–	(383,9)	(51,7)	358,5	6,7	365,2
28.	Communication globale	299,8	438,1	–	–	–	–	–	438,1	8,3	446,4
29A.	Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	1 062,9	525,6	–	–	–	–	–	525,6	10,1	535,7
29B.	Département de l’appui opérationnel	121,2	442,3	–	–	(83,2)	(83,2)	(18,8)	359,1	6,9	366,0
29C.	Bureau de l’informatique et des communications	120,5	154,9	–	–	–	–	–	154,9	3,0	157,9
29E.	Administration (Genève)	74,3	55,3	–	–	–	–	–	55,3	1,1	56,4

				Changements							
		2019 (dépenses effectives)	*2020 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2021 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Actualisation des coûts*	*2021 (prévisions après actualisation des coûts)*
29F.	Administration (Vienne)	15,1	48,1	–	–	(8,1)	(8,1)	(16,8)	40,0	0,8	40,8
29G.	Administration (Nairobi)	2,9	10,4	–	–	(10,4)	(10,4)	(100,0)	–	–	-
30.	Contrôle interne	373,0	729,3	–	–	(145,9)	(145,9)	(20,0)	583,4	11,0	594,4
33.	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	26,8	–	–	–	–	–	–	–	–	-
34.	Sûreté et sécurité	2 006,0	633,9	–	–	–	–	–	633,9	12,0	645,9
	Total	**22 430,8**	**22 762,5**	**(1 759,3)**	**206,2**	**201,2**	**(1 351,9)**	**(5,9)**	**21 410,6**	**405,7**	**21 816,3**

[a] À l'exclusion des voyages au titre des missions politiques spéciales.